

HSBC France

**Document d'enregistrement universel
et Rapport Financier Semestriel 2019**

Sommaire

	Page
Présentation de l'information	2
Déclaration (Annex II – 1.2)	2
Incorporation du <i>Document de référence</i>	2
Disponibilité de l'information en ligne	2
Mise en garde concernant les énoncés prospectifs	2
Faits significatifs	3
Stratégie	4
Contexte macroéconomique	5
Environnement réglementaire	6
Résultats financiers	7
– Compte de résultat consolidé	7
– Compte de résultat	8
– Résultats ajustés	8
– Résultats avant impôt par pays	12
– Perspectives du second semestre 2019	12
– Informations sur le bilan consolidé	13
Notations	14
Risques	15
– Facteurs de risques	15
– Gestion des risques	21
– Risques principaux et émergents	21
– Points d'attention spécifiques	23
– Développements clés et profil de risque	23
– Risques de liquidité et financement	29
– Risques de marché	30
– Risques de taux structurel	31
Capital	31
– Aperçu	31
– Bilan réglementaire	33
– Fonds propres	35
– Ratio de levier	36
– Actifs pondérés du risque	37
Etats financiers semestriels consolidés résumés	40
Compte de résultat consolidé	40
Etat consolidé du résultat global	41
Bilan consolidé	42
Tableau des flux de trésorerie consolidés	43
Tableau de variation des capitaux propres consolidés	44
Notes annexes aux comptes consolidés résumés	46
1 Base d'établissement et principes comptables	46
2 Regroupement d'entreprises et cession de filiales	48
3 Dividendes	49
4 Commissions nettes	50
5 PVIF	50
6 Juste valeur des instruments financiers	52
7 Instruments financiers non évalués à la juste valeur	58
8 Ecart d'acquisition	58
9 Provisions	59
10 Engagements de financement et de garantie	59
11 Procédures judiciaires et affaires réglementaires relatives aux entités de l'ensemble du groupe HSBC	60
12 Transactions avec des parties liées	61
13 Changements intervenus dans le périmètre de consolidation au cours du premier semestre 2019	61
14 Événements postérieurs à la date de clôture	61
Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle	62
Personne responsable du document d'enregistrement universel	63
Responsables du contrôle des comptes	64
Table de concordance et de référence	65

Présentation de l'information

Ce document d'enregistrement universel a été déposé le 5 août 2019 auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, en sa qualité d'autorité compétente au titre du règlement (UE) n°2017 / 1129, sans approbation préalable conformément à l'article 9 dudit règlement.

Le document d'enregistrement universel peut être utilisé aux fins d'une offre au public de valeurs mobilières ou de l'admission de valeurs mobilières à la négociation sur un marché réglementé s'il est complété par une note relative aux valeurs mobilières et le cas échéant, un résumé et tous les amendements apportés au document d'enregistrement universel. L'ensemble est approuvé par l'AMF conformément au règlement (UE) n°2017 / 1129.



Déclaration (Annexe II – 1.2)

Le présent document d'enregistrement universel a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, en tant qu'autorité compétente au titre du règlement (UE) 2017 / 1129, sans approbation préalable conformément à l'article 9 dudit règlement.

Le présent document d'enregistrement universel peut être utilisé aux fins d'une offre au public de valeurs mobilières ou de l'admission de valeurs mobilières à la négociation sur un marché réglementé s'il est approuvé par l'AMF ainsi que ses éventuels amendements, et une note relative aux valeurs mobilières et le résumé approuvés conformément au règlement (UE) 2017 / 1129.

Incorporation du Document de référence

Le présent document, nommé Document d'Enregistrement Universel, renvoie au *Document de référence* déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 20 février 2019 sous le numéro D.19-0065.

Mise en garde concernant les énoncés prospectifs

Le présent Document d'enregistrement universel est susceptible de contenir des énoncés prospectifs concernant des environnements financiers, résultats d'activité ou de lignes métier du groupe. Les indications qui ne sont pas le rappel d'informations historiques, par exemple indications concernant les opinions ou attentes du groupe, sont des énoncés prospectifs. Des mots tels que "s'attend à", "anticipe", "souhaite", "projette", "pense que", "recherche", "estime", "potentiel" ou "raisonnablement possible", ainsi que les variations de ces mots ou expressions similaires doivent être considérées comme des énoncés prospectifs.

De tels énoncés prospectifs sont basés sur les évaluations, estimations ou projections actuelles et une confiance excessive ne doit pas être placée sur ces indications. Les énoncés prospectifs ne sont pas valides au-delà du jour durant lequel ils sont constitués. HSBC France ne prend aucun engagement quant à la révision ou l'actualisation de ces énoncés prospectifs afin de refléter l'existence ou la survenance d'événements ou circonstances postérieurs à l'élaboration de ces énoncés.

Les énoncés prospectifs sont soumis à des risques inhérents et incertitudes. Les lecteurs sont informés que nombre de facteurs sont susceptibles de modifier, parfois substantiellement, les énoncés prospectifs ou anticipations actuelles formelles ou implicites.

Faits significatifs

	Renvois	Semestre se terminant au		
		30 juin 2019	30 juin 2018	31 décembre 2018
Au cours de la période (€m)				
Résultat avant impôt publié		51	10	35
Résultat avant impôt ajusté	1	95	31	58
Produit net bancaire avant variations relatives aux dépréciations pour pertes attendues et autres pertes enregistrées au titre du risque de crédit (publié)	2	1 131	903	833
Résultat net part du groupe (publié)		52	20	(37)
A la fin de la période (€m)				
Total des fonds propres – Part du groupe		8 115	5 968	6 555
Total de l'actif		235 725	172 114	180 946
Encours pondérés des risques		47 482	35 514	36 248
Prêts et créances sur la clientèle (nets de provisions pour dépréciation)		56 315	44 567	46 997
Comptes créditeurs de la clientèle		54 940	38 748	41 906
Ratios de fonds propres (pleins)				
	3			
Fonds propres de base de catégorie 1 (%)		13,4	12,2	13,1
Fonds propres de catégorie 1 (%)		14,5	13,7	14,5
Fonds Propres Totaux (%)		16,6	15,2	15,7
Ratios de performance, rentabilité et autres ratios (% annualisés)				
Rendement annualisé des capitaux propres moyens (%)	4	1,4	0,7	(1,3)
Rendement avant impôt des encours moyens pondérés des risques (ajusté) (%)		0,2	0,1	0,2
Coefficient d'exploitation (ajusté) (%)	5	86,9	94,9	96,0
Ratio de liquidité à court terme (LCR) (%)		123	169	128
Ratio de liquidité à long terme (NSFR) (%)		111	112	113

1 Le résultat avant impôt ajusté correspond au résultat avant impôt publié retraité des éléments significatifs détaillés aux pages 9 à 10.

2 Le « Produit net bancaire avant variations relatives aux dépréciations pour pertes attendues et autres pertes enregistrées au titre du risque de crédit » est également considéré comme un revenu.

3 Les ratios de Fonds propres sont détaillés dans la section « Fonds propres » aux pages 31 à 39.

4 Le rendement annualisé des capitaux propres moyens est calculé à partir du résultat net part du groupe divisé par la moyenne des fonds propres part du groupe sur la période.

5 Le coefficient d'exploitation ajusté est calculé à partir du total des charges d'exploitation (ajusté) divisé par le produit net bancaire avant variations relatives aux dépréciations pour pertes attendues et autres pertes enregistrées au titre du risque de crédit (ajusté). Le produit net bancaire avant variations relatives aux dépréciations pour pertes attendues et autres pertes enregistrées au titre du risque de crédit est également considéré comme un revenu.

Stratégie

Le Groupe HSBC a développé un modèle de banque universelle qui s'appuie sur une offre complète de services bancaires et financiers, destinés à une clientèle de particuliers et d'entreprises souhaitant bénéficier de l'empreinte internationale et de la solidité financière du groupe HSBC.

La stratégie du Groupe est alignée sur les tendances économiques à long terme et repose sur des avantages concurrentiels uniques.

Les tendances à long terme : une connectivité globale croissante

Les flux internationaux de biens, services et capitaux continuent d'augmenter, soutenus notamment par le développement des technologies et de l'accès à l'information, dans les échanges personnels et commerciaux.

Avantages concurrentiels

Dans ce contexte, les avantages concurrentiels de HSBC proviennent d'une présence mondiale inégalée qui permet à ses clients de saisir les opportunités de croissance les plus attractives partout dans le monde, ainsi que d'un modèle de banque universelle qui s'adresse à l'ensemble des clients bancaires, des épargnants individuels aux multinationales, et au travers de ses quatre lignes de métiers.

HSBC France

Le Groupe HSBC opère dans 66 pays et territoires et la France est l'un des huit marchés prioritaires où HSBC aspire à devenir la Banque internationale de référence.

HSBC France peut s'appuyer sur la force du réseau international de HSBC et de sa marque puissante pour se différencier et apporter des produits et services à forte valeur ajoutée à ses clients.

La stratégie de HSBC France est de poursuivre le développement de son modèle de banque universelle modernisé, en se différenciant sur son réseau international unique et sur le positionnement de la Banque de financement, d'investissement et de marchés comme plate-forme stratégique sur les activités de marché de taux en Euro pour l'ensemble du Groupe HSBC. HSBC France s'appuie également sur la qualité de son expertise patrimoniale et de son expérience digitale pour les particuliers et les entreprises, tout en accélérant le rythme de sa transformation et en maintenant ses objectifs de maîtrise des coûts et des risques pondérés afin d'améliorer la rentabilité des activités.

Dans le cadre de la procédure de retrait du Royaume-Uni de l'Union Européenne et en complément des transferts d'activités opérés en 2018 de HSBC Bank plc vers HSBC France, HSBC France a entrepris l'acquisition de certaines activités de sept succursales de l'Espace Economique Européen ("EEE") de HSBC Bank plc, comme décrit dans le paragraphe « Procédure de retrait du Royaume-Uni de l'Union Européenne ». De ce fait, la stratégie de HSBC France est complétée par un volet européen, centré sur une proposition européenne dont le but est d'aider nos clients à mener à bien leurs activités en Europe en donnant notamment accès à de nouveaux produits et services.

Produits et services

Banque de particuliers et de gestion de patrimoine ("RBWM")

Nos clients

RBWM sert une clientèle patrimoniale et internationale.

Nos produits et services

RBWM propose un large éventail de services bancaires et financiers, incluant produits financiers, d'assurance et d'investissement, pour permettre aux clients de gérer leurs finances au quotidien et d'épargner pour l'avenir.

Nos marchés

France et Grèce.

Banque d'entreprises ("CMB")

Nos clients

La Banque d'entreprises offre ses services à ses entreprises clientes, de la PME à la grande entreprise internationale.

Nos produits et services

HSBC France propose des services d'optimisation du besoin en fonds de roulement, des produits de financement et de sécurisation des échanges globaux, des solutions de financement de projet, des activités de conseil, et un accès aux marchés de change.

Nos marchés

France, Espagne, Italie, Belgique, Pays-Bas, Irlande, Grèce, République Tchèque et Pologne.

Banque de financement, d'investissement et de marchés ("GB&M")

Nos clients

La Banque de financement, d'investissement et de marchés répond aux besoins des gouvernements, grandes entreprises et clients institutionnels.

Nos produits et services

La Banque de financement, d'investissement et de marchés propose des activités de conseil et de marché, des financements simples et structurés, des émissions de dette et d'actions, du financement de projets, et de la gestion de trésorerie, financement du commerce international et activités de marché.

Nos marchés

France, Espagne, Italie, Belgique, Pays-Bas, Irlande, Grèce, République Tchèque, Pologne, Luxembourg.

Banque privée ("GPB")

Nos clients

La Banque privée propose une offre de produits et de services personnalisés à une clientèle fortunée.

Nos produits et services

GPB fournit des solutions pour faire croître, gérer et préserver le patrimoine de nos clients aujourd'hui et pour l'avenir.

Nos marchés

France.

Procédure de retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne

La sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne était prévue pour le 31 mars 2019, mais celle-ci a été repoussée au 31 octobre 2019. Avant cette date, le Royaume-Uni et l'Union européenne doivent finaliser les termes de l'article 50 sur l'Accord de Retrait afin qu'il puisse être approuvé par leurs Parlements respectifs. Si un accord n'est pas trouvé d'ici cette date, le Royaume-Uni quittera l'Union Européenne sans accord, à moins qu'une nouvelle extension ne soit consentie par l'Union Européenne.

Une fois que le Royaume-Uni aura formellement quitté l'Union Européenne, un accord commercial prendra plusieurs années à négocier. Une période de transition jusqu'au 31 décembre 2020 a été actée, celle-ci pouvant être étendue jusqu'à deux ans. Néanmoins, il n'existe aucune certitude juridique jusqu'à ce que l'Accord de Retrait ne le garantisse.

Le Groupe HSBC a mis en place un plan de contingence solide en 2017, qui a globalement été mené à bien. Il se focalise sur quatre aspects : la restructuration de l'entité légale, l'offre produits, les migrations clients et les employés.

Réorganisation de l'entité juridique

A la suite des transferts de 2018, HSBC France a acquis avec succès certaines activités des succursales de HSBC Bank plc des Pays-Bas, de l'Italie, de l'Espagne, de la République Tchèque, de la Belgique et de l'Irlande le 1er février 2019, ainsi que du Luxembourg le 1er mars 2019.

Les opérations de sept succursales de l'EEE reposaient sur les droits de passeport dont le Royaume-Uni bénéficie. En considérant une sortie sans accord du Royaume-Uni de l'Union Européenne, les opérations bancaires transfrontalières européennes de HSBC basées à Londres ne seront plus possibles. Certains actifs des succursales ont été transférés à HSBC France, en tant que principale entité bancaire de HSBC autorisée dans l'Union Européenne. Ces opérations ont été réalisées au premier semestre 2019 par le biais d'augmentations de capital *intra*-groupe pour un montant total de 1.6 milliard EUR.

L'offre produits

Pour répondre aux demandes de transferts de clients et aux nouvelles activités dans un cadre *post* sortie du Royaume-Uni de l'Union Européenne, HSBC France renforce son offre de produits déjà existante et développe de nouvelles infrastructures pour les métiers de la banque d'entreprises et la banque de financement, d'investissement et de marchés.

L'élargissement de l'offre *Global Liquidity and Cash Management* (notamment la compensation en Euro – *Euroclearing*) et *Global Trade and Receivable Finance (supply chain)*, la création de l'activité de Conservation de Titres (HSS) pour les clients européens à Paris (nouvelle plateforme proposant des services de gestion de liquidité, de crédit, de dépôts et de produits de marché), et l'extension de l'offre des activités de marché (nouveaux services de change, produits de taux et actions) constituent les priorités.

Transferts des clients

Bien que l'intention du Groupe HSBC soit de minimiser les changements pour ses clients, certains clients européens dans l'Espace Economique Européen pourraient ne plus bénéficier des services offerts au Royaume-Uni, et devraient donc être transférés vers HSBC France. Les transferts de clients sont en cours, et le Groupe HSBC travaille avec les clients concernés pour les accompagner dans leur transition.

Employés

Le transfert d'activités vers HSBC France nécessite de renforcer les équipes locales. La majorité des nouveaux postes sera pourvue par le biais d'embauches.

HSBC Bank plc et HSBC France ont réalisé de réels progrès pour s'assurer qu'ils étaient préparés à une sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne au premier trimestre 2019 dans les conditions évoquées précédemment. Il demeure des risques d'exécution, notamment ceux liés au résultat incertain des négociations et aux courts délais pour implémenter des changements significatifs à nos modèles opérationnels anglais et européens, comme décrit dans la section « *Risks factors* ». Les risques sont suivis continuellement, avec une attention particulière portée aux secteurs les plus vulnérables afin d'évaluer la nécessité d'ajuster la politique de risque de HSBC.

Contexte macroéconomique

Le premier semestre 2019 a amplifié la décélération de l'économie mondiale déjà notée au cours des trimestres précédents. Ainsi, en Chine, la montée des tensions commerciales avec les États-Unis devrait accélérer le ralentissement de l'activité, malgré les mesures de soutien budgétaire et monétaire prises par Pékin et la reprise attendue des négociations à l'issue du G20 d'Osaka. L'effet de contagion sur l'économie globale de barrières tarifaires désormais plus élevées entre la Chine et les États-Unis est incontestablement négatif, pesant en particulier sur les décisions d'investissement et de consommation.

Alors que la Chine souhaite continuer à maîtriser son niveau d'endettement tout en stimulant davantage son activité, et dans un contexte où les États-Unis connaissent leur plus long cycle de croissance ininterrompue (depuis mi-2009) au prix de déséquilibres budgétaires et extérieurs importants, un plus grand nombre de banques centrales ont accentué le caractère accommodant de leur politique monétaire afin de contrer la montée des risques.

Aux États-Unis, la solidité du marché du travail, le maintien d'une tendance haussière sur les marchés actions et la prudence renforcée de la Réserve fédérale signalent que l'économie devrait continuer de croître en 2019 à un rythme supérieur à son potentiel. Toutefois, l'essoufflement de l'activité en Asie et en Europe s'ajoute à une demande intérieure américaine qui s'est montrée languissante au 1er trimestre. C'est pourquoi la Fed, en juin, a montré une ouverture marquée de nombreux membres du FOMC ("*Federal Open Market Committee*") à l'égard d'une baisse des taux d'intérêt dès 2019.

L'Europe a entamé 2019 sur des bases fragilisées notamment par la récession observée en Italie au second semestre 2018 et par les difficultés rencontrées par l'industrie allemande. Aux incertitudes nées des négociations entre le Royaume-Uni et le reste de l'Union européenne, mais aussi de la politique commerciale américaine, se sont ajoutées des déceptions liées à la modestie de la consommation des ménages, notamment en France, et des inquiétudes devant les déséquilibres budgétaires de plusieurs Etats. En outre, malgré un taux de chômage revenu mi-2019 à son plus bas niveau depuis 2008, la faiblesse récurrente de l'inflation en zone euro a conduit la Banque centrale européenne ("BCE") à devoir maintenir des taux d'intérêt bas plus longtemps que ce qu'elle escomptait initialement, et se disant même disposée, si nécessaire, à renforcer le caractère accommodant de sa politique.

Le second semestre 2019 devrait donc être capital à de multiples titres. Les décisions prises par les autorités chinoises pour stimuler le secteur privé devraient se traduire par une meilleure dynamique de l'activité, tandis que l'orientation expansionniste de la plupart des politiques monétaires devrait se renforcer. L'Europe a vu la nomination d'une nouvelle présidence pour la Commission européenne et la BCE.

Environnement réglementaire

Depuis l'adoption de l'Union bancaire par les Etats membres de la Zone euro en 2014, HSBC France est supervisée en premier lieu par la Banque centrale européenne ("BCE"), en lien avec l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution ("ACPR"). Cette dernière demeure responsable en propre de certains domaines, comme par exemple le contrôle des obligations en matière de lutte contre le blanchiment, le financement du terrorisme ainsi que les règles de protection de la clientèle. HSBC France est également supervisée par l'Autorité des marchés financiers dans son domaine de compétence. Enfin, en tant que membre du Groupe HSBC, HSBC France est soumise à certaines règles britanniques édictées respectivement par la *Prudential Regulation Authority* ("PRA") et la *Financial Conduct Authority* ("FCA") pour les questions prudentielles et la protection du consommateur.

Le début de l'année 2019 a été marqué par l'obtention d'un accord au plan international, au sein du comité de Bâle, sur la révision du cadre d'évaluation des risques de marché majoritairement relatifs aux instruments financiers du portefeuille de négociation *Fundamental Review of the Trading Book* ("FRTB"). La transposition d'ensemble en droit européen de cet accord, ainsi que de l'accord plus général de Bâle de décembre 2017 (« Basel III: *Finalising post-crisis reforms* »), doit faire l'objet d'une proposition de la Commission européenne courant 2020. Pour sa part, l'Autorité bancaire européenne, vient d'actualiser son estimation de l'impact de ce nouvel accord, qui pourrait conduire à une augmentation moyenne de près de 25 % des actifs pondérés par les risques ("RWA") à l'horizon 2027. Les multiples incertitudes quant aux modalités de transposition de cet accord en Europe doivent toutefois conduire à apprécier ce chiffre avec prudence, d'autant qu'il n'intègre pas la révision de janvier 2019 relative au FRTB.

Au sein de l'Union européenne, le nouveau paquet bancaire conclu fin 2018 a fait l'objet d'une publication en juin dernier. Les nouvelles directives et règlements introduisent en particulier des exigences minimales contraignantes sur le ratio de levier et le niveau minimal de liquidité à long terme *Net Stable Funding Ratio* ("NSFR"), ainsi qu'un certain renforcement des limites de grands risques. Le nouveau paquet bancaire introduit également de nouvelles exigences quant aux passifs pouvant être restructurés en cas de résolution pour les filiales significatives de grands groupes bancaires, telles que HSBC France. Ces mesures entreront en vigueur de manière différée, pour la plupart en 2021. Enfin, la nouvelle législation exigera aussi la mise en œuvre à l'horizon 2023 d'une entité faitière chapeautant l'ensemble des activités du Groupe HSBC au sein de l'Union européenne.

Un règlement européen relatif à la couverture des nouveaux prêts non performants, avec un calendrier différencié de provisionnement minimal selon la nature des prêts et l'existence éventuelle de collatéraux, est également entré en vigueur en avril et s'ajoute aux exigences de la BCE en la matière.

Par ailleurs, l'Eurogroupe s'est accordé en décembre 2018 sur les modalités opérationnelles du filet de sécurité du Fonds de résolution unique qui doit être mis en place d'ici 2024 grâce au soutien des banques et du Mécanisme européen de stabilité.

Enfin, au niveau français, il est à noter qu'un coussin de fonds propres contra-cyclique additionnel de 0,25 % pour les expositions sur des entités localisées en France est entré en vigueur au 1er juillet, et que celui-ci sera porté à 0,5 % à compter du 1er avril 2020.

S'agissant spécifiquement de HSBC France, la Banque centrale européenne a conduit fin 2018 une évaluation globale (*Supervisory Review and Evaluation Process* – "SREP") du modèle économique de la banque, de sa gouvernance et de sa situation en termes de fonds propres et de liquidité, comme chaque année pour l'ensemble des établissements significatifs de la Zone euro depuis l'entrée en vigueur du Mécanisme de supervision unique.

Dans ce cadre, la Banque centrale européenne a notifié à HSBC France un nouveau minimum de fonds propres totaux de 13,5 % à compter du 1er janvier 2019. Ce niveau, qui comprend à la fois le minimum de 8 % de fonds propres obligatoire, un coussin de conservation des fonds propres de 2,5 % et l'exigence dite de Pilier 2 (*Pillar 2 requirement*, "P2R") de 3 %, a fait l'objet d'une publication par HSBC France le 29 novembre 2018. HSBC France a également fait l'objet de la part de la BCE d'une indication de Pilier 2 (*Pillar 2 guidance* "P2G").

Résultats financiers

Les états financiers commentés ci-après ont été établis sur le périmètre consolidé du Groupe HSBC France, dont les comptes sont arrêtés en application des normes IFRS telles que définies dans la Note 1 (Cf. page 46 et suivantes) de l'annexe aux comptes consolidés résumés. Ils ont fait l'objet d'un examen limité de la part des Commissaires aux comptes.

Sur le premier semestre 2019, HSBC France a acquis certains actifs et passifs de sept succursales européennes de HSBC Bank plc (en Belgique, en République tchèque, en Irlande, en Italie, aux Pays-Bas, en Espagne et au Luxembourg). L'actif total de ces succursales à fin juin 2019 s'établit à 14,5 milliards EUR. Les données de l'exercice 2018 n'ont pas été retraités en pro-forma.

Compte de résultat consolidé

	Semestre se terminant au		
	30 juin 2019 €m	30 juin 2018 €m	31 décembre 2018 €m
Marge nette d'intérêt	545	500	511
Commissions nettes	394	286	307
Résultat net des instruments financiers détenus à des fins de transaction ou gérés à la juste valeur	13	59	(35)
Résultat net des actifs et des passifs des entreprises d'assurance, y compris les dérivés évalués à la juste valeur par le compte de résultat	792	(110)	(528)
Variation de juste valeur de la dette à long terme et des dérivés incorporés	—	(3)	1
Variation de juste valeur des actifs financiers obligatoirement à la juste valeur par le compte de résultat	94	39	74
Résultat net de cession des investissements financiers	11	11	3
Dividendes reçus	—	4	(4)
Primes d'assurance nettes	1 252	1 081	945
Autres produits d'exploitation	91	48	22
Total du produit net bancaire	3 192	1 915	1 296
Engagements nets des sinistres, prestations versées et variation des dettes aux assurés	(2 061)	(1 012)	(463)
Produit net bancaire avant variations relatives aux dépréciations pour pertes attendues et autres pertes enregistrées au titre du risque de crédit	1 131	903	833
Variations relatives aux dépréciations pour pertes attendues et autres pertes enregistrées au titre du risque de crédit	(54)	(15)	25
Produit net bancaire	1 077	888	858
Total des charges d'exploitation	(1 026)	(878)	(823)
Résultat d'exploitation	51	10	35
Quote-part dans le résultat d'entreprises mises en équivalence	—	—	—
Résultat avant impôt	51	10	35
Impôt sur les bénéfices	1	10	(73)
Résultat net	52	20	(38)
Attribuable à :			
– résultat net part du Groupe	52	20	(37)
– part des intérêts non contrôlant	—	—	(1)

Compte de résultat

La marge nette d'intérêt est en augmentation de 45 millions EUR pour atteindre 545 millions EUR à fin juin 2019 et comprend la consolidation des succursales européennes pour 81 millions EUR. Le niveau de taux bas et négatifs continue d'impacter la marge nette d'intérêt, notamment sur la Banque de particuliers, partiellement compensé par un effet volume positif sur toutes les lignes métiers.

Les commissions nettes s'établissent à 394 millions EUR à fin juin 2019, à comparer à 286 millions EUR sur le premier semestre 2018. Les commissions de la Banque de financement et d'investissement sont en augmentation par rapport à 2018, et l'intégration des succursales européennes participe à hauteur de 88 millions EUR en 2019.

Les revenus du portefeuille de transaction ou comptabilisés à la juste valeur sont en baisse, à 13 millions EUR par rapport à 59 millions EUR au premier semestre 2018. Cette évolution provient principalement de la Banque de marchés où les revenus ont été fortement pénalisés par la faiblesse de la demande clientèle et la compression des marges sur des marchés de dettes souveraines en Zone euro et par une évolution négative de la valeur de marché d'instruments détenus par la compagnie d'Assurances, partiellement compensé par la consolidation des succursales Européennes.

Le résultat net des actifs et des passifs d'assurances à la juste valeur par le compte de résultat s'affichent à 792 millions EUR par rapport à -110 millions EUR l'année précédente. Cette évolution représente la variation de la valeur de marché des actifs détenus par la compagnie d'assurances, en partie dans le cadre des contrats en unités de compte. Cette hausse trouve sa contrepartie au niveau de la variation de dette envers les assurés.

La variation de juste valeur des actifs financiers comptabilisés obligatoirement à la juste valeur par le compte de résultat, comme requis par la norme IFRS9, s'élève à 94 millions EUR, en hausse de 55 millions EUR par rapport à l'année précédente, principalement expliquée par des mouvements favorables sur le portefeuille de la filiale d'Assurances, une revalorisation de certaines participations et l'impact favorable de certains prêts et créances qui n'ont pas passé le test SPPI ("*Solely Payment of Principal and Interests*").

Le résultat net de cession des investissements financiers est stable à 11 millions EUR.

Les primes d'assurance collectées se sont élevées à 1 252 millions EUR sur le semestre, comparées à 1 081 millions EUR au 30 juin 2018.

Les autres produits d'exploitation, à 91 millions EUR contre 48 millions EUR un an auparavant, reflètent principalement l'évolution de la *Present value of In-Force long-term insurance business* ("PVIF") des contrats d'assurance. La variation de la PVIF comptable est de +54 millions EUR au premier semestre 2019 contre +45 millions EUR au premier semestre 2018 (Cf. Note 5 annexe aux comptes consolidés résumés).

Les engagements nets des sinistres et variation de dette envers les assurés s'élèvent à -2 061 millions EUR en 2019 et -1 012 millions EUR au premier semestre 2018. Cette variation doit être mise en regard de la hausse significative de valeur des instruments comptabilisés en option juste valeur.

Le Produit net bancaire avant variations relatives aux dépréciations pour pertes attendues et autres pertes enregistrées au titre du risque de crédit publié s'établit à 1 131 millions EUR contre 903 millions EUR au premier semestre 2018. Cette augmentation reflète l'impact favorable de l'intégration des succursales européennes, un effet volume positif et une hausse des commissions nettes, qui permet de compenser l'impact de l'environnement de taux bas sur l'activité bancaire en France ainsi que les effets d'une conjoncture défavorable sur les activités de marché de taux en Euro.

Les variations relatives aux dépréciations pour pertes attendues et autres pertes enregistrées au titre du risque de crédit ont présenté une dotation de 54 millions EUR par rapport à une dotation de 15 millions EUR sur le premier semestre 2018. L'augmentation est liée à la hausse des provisions au niveau de la banque financement, d'investissement et de marché, partiellement compensée par un niveau de risque historiquement faible sur les autres métiers.

Les charges d'exploitation s'élèvent à 1 026 millions EUR sur les six premiers mois de 2019, à comparer à 878 millions EUR sur la période comparable de l'année 2018. Cela intègre le rattachement des entités européennes pour un montant de 121 millions EUR et l'augmentation de la contribution au Fonds de résolution unique pour 7 millions EUR. Par ailleurs, HSBC France poursuit ses investissements dans son infrastructure informatique, la banque digitale, la lutte contre la criminalité financière ainsi que le développement de son offre de produits et services afin d'accompagner ses clients dans le contexte de la sortie du Royaume-Uni de l'Union Européenne.

Le résultat avant impôt consolidé s'établit à 51 millions EUR, en augmentation de 41 millions EUR par rapport au premier semestre 2018.

Le résultat net part du groupe s'affiche à 52 millions EUR pour les six premiers mois de l'exercice 2019.

Résultats ajustés

Indicateurs alternatifs de performance

Afin d'améliorer la lisibilité de la revue de la performance du Groupe et de ses filiales, HSBC a choisi, en complément des données comptables publiées, de présenter ses principaux agrégats et soldes intermédiaires de gestion selon une vision dite "ajustée". Cette vision consiste à retraiter les données publiées de l'incidence des variations de périmètre et de change entre deux périodes de revue ainsi que de certains éléments significatifs dont la liste et les montants concernant HSBC France sont présentés ci-après.

Base d'établissement

Les lignes métiers telles que suivies par le Groupe HSBC sont les secteurs opérationnels selon IFRS 8. Les résultats des lignes métiers sont régulièrement examinés par le principal décideur opérationnel sur la base des résultats ajustés qui retraitent les résultats publiés des effets liés aux éléments significatifs. C'est sur cette base ajustée que les résultats sont présentés ci-après.

Les tableaux de réconciliation entre résultats publiés et résultats ajustés sont présentés en pages 9 et 10. Les différentes activités de HSBC France sont fortement intégrées et, dans ce contexte, les chiffres présentés tiennent compte des allocations internes de charges et de produits. Ces allocations comprennent les coûts des services support et des fonctions centrales à conditions qu'ils puissent être raisonnablement affectés aux lignes métiers. Même si ces allocations sont réalisées sur des bases systématiques et cohérentes, elles comprennent nécessairement une part subjective. Les coûts qui ne sont pas alloués aux lignes métiers sont affectés au *Corporate Centre*.

Le cas échéant, les revenus et charges présentés intègrent les résultats liés à l'allocation du financement et des refacturations entre les entités du Groupe et entre lignes métiers. Ces refacturations sont évaluées au prix de marché. Les opérations intragroupe sont éliminées dans le *Corporate Centre*.

Les lignes métiers sont présentées en détail en pages 8 et 9 du *Document de référence 2018*.

Résultats financiers

Par ligne de métier

Eléments significatifs du produit net bancaire par ligne de métier – (revenus) / charges

	1er semestre 2019						Total €m
	Banque de particuliers et de gestion de patrimoine	Banque d'entreprises	Banque de financement d'investissement et de marchés	Banque privée	Corporate Centre		
	€m	€m	€m	€m	€m		
Produit net bancaire publié	415	333	322	28	33	1 131	
Eléments significatifs du PNB	–	–	2	–	1	3	
– DVA (<i>Debit Valuation Adjustment</i>) sur instruments dérivés	–	–	2	–	–	2	
– couvertures non éligibles	–	–	–	–	1	1	
Produit net bancaire ajusté	415	333	324	28	34	1 134	
	1er semestre 2018						
Produit net bancaire publié	406	258	221	27	(9)	903	
Eléments significatifs du PNB	–	–	(3)	–	–	(3)	
– DVA (<i>Debit Valuation Adjustment</i>) sur instruments dérivés	–	–	(3)	–	–	(3)	
– couvertures non éligibles	–	–	–	–	–	–	
Produit net bancaire ajusté	406	258	218	27	(9)	900	
	2ème semestre 2018						
Produit net bancaire publié	343	256	219	25	(10)	833	
Eléments significatifs du PNB	–	–	(3)	–	1	(2)	
– DVA (<i>Debit Valuation Adjustment</i>) sur instruments dérivés	–	–	(3)	–	–	(3)	
– couvertures non éligibles	–	–	–	–	1	1	
Produit net bancaire ajusté	343	256	216	25	(9)	831	

Eléments significatifs des charges d'exploitation par ligne de métier – (reprises) / charges

	1er semestre 2019						Total €m
	Banque de particuliers et de gestion de patrimoine	Banque d'entreprises	Banque de financement d'investissement et de marchés	Banque privée	Corporate Centre		
	€m	€m	€m	€m	€m		
Charges d'exploitation publiées	(416)	(212)	(315)	(24)	(59)	(1 026)	
Eléments significatifs des charges d'exploitation	1	2	18	–	20	41	
– coûts de restructuration et autres provisions	1	1	9	–	3	14	
– coûts liés au retrait du Royaume-Uni de l'Union Européenne	–	1	9	–	17	27	
Charges d'exploitation ajustées	(415)	(210)	(297)	(24)	(39)	(985)	
	1er semestre 2018						
Charges d'exploitation publiées	(409)	(186)	(218)	(23)	(42)	(878)	
Eléments significatifs des charges d'exploitation	–	1	7	–	16	24	
– frais d'établissement du Royaume-Uni – banque clôturée	–	–	–	–	–	–	
– coûts liés au retrait du Royaume-Uni de l'Union Européenne	–	1	7	–	16	24	
Charges d'exploitation ajustées	(409)	(185)	(211)	(23)	(26)	(854)	
	2ème semestre 2018						
Charges d'exploitation publiées	(395)	(185)	(204)	(21)	(18)	(823)	
Eléments significatifs des charges d'exploitation	–	1	8	–	16	25	
– frais d'établissement du Royaume-Uni – banque clôturée	–	–	–	–	1	1	
– coûts liés au retrait du Royaume-Uni de l'Union Européenne	–	1	8	–	15	24	
Charges d'exploitation ajustées	(395)	(184)	(196)	(21)	(2)	(798)	

Impact net sur le résultat avant impôt par ligne de métier

	1er semestre 2019					
	Banque de particuliers et de gestion de patrimoine	Banque d'entreprises	Banque de financement et de marchés	Banque privée	Corporate Centre	Total
	€m	€m	€m	€m	€m	€m
Résultat avant impôt publié	3	122	(52)	4	(26)	51
Eléments significatifs du PNB	—	—	2	—	1	3
Eléments significatifs des charges d'exploitation	1	2	18	—	20	41
Résultat avant impôt ajusté	4	124	(32)	4	(5)	95
Impact net sur le résultat avant impôt publié	1	2	20	—	21	44
	1er semestre 2018					
Résultat avant impôt publié	(6)	61	—	5	(50)	10
Eléments significatifs du PNB	—	—	(3)	—	—	(3)
Eléments significatifs des charges d'exploitation	—	1	7	—	16	24
Résultat avant impôt ajusté	(6)	62	4	5	(34)	31
Impact net sur le résultat avant impôt publié	—	1	4	—	16	21
	2ème semestre 2018					
Résultat avant impôt publié	(49)	82	21	8	(27)	35
Eléments significatifs du PNB	—	—	(3)	—	1	(2)
Eléments significatifs des charges d'exploitation	—	1	8	—	16	25
Résultat avant impôt ajusté	(49)	83	26	8	(10)	58
Impact net sur le résultat avant impôt publié	—	1	5	—	17	23

Profit / (perte) ajusté au cours de la période

	1er semestre 2019					
	Banque de particuliers et de gestion de patrimoine	Banque d'entreprises	Banque de financement et de marchés	Banque privée	Corporate Centre	Total
	€m	€m	€m	€m	€m	€m
Produit net bancaire avant variations relatives aux dépréciations pour pertes attendues et autres pertes enregistrées au titre du risque de crédit	415	333	324	28	34	1 134
Variations relatives aux dépréciations pour pertes attendues et autres pertes enregistrées au titre du risque de crédit	4	1	(59)	—	—	(54)
Produit net bancaire	419	334	265	28	34	1 080
Total des charges d'exploitation	(415)	(210)	(297)	(24)	(39)	(985)
Résultat d'exploitation	4	124	(32)	4	(5)	95
Quote-part dans le résultat d'entreprises mises en équivalence	—	—	—	—	—	—
Résultat avant impôt ajusté	4	124	(32)	4	(5)	95
	1er semestre 2018					
Produit net bancaire avant variations relatives aux dépréciations pour pertes attendues et autres pertes enregistrées au titre du risque de crédit	406	259	218	27	(10)	900
Variations relatives aux dépréciations pour pertes attendues et autres pertes enregistrées au titre du risque de crédit	(3)	(12)	(3)	1	2	(15)
Produit net bancaire	403	247	215	28	(8)	885
Total des charges d'exploitation	(409)	(185)	(211)	(23)	(26)	(854)
Résultat d'exploitation	(6)	62	4	5	(34)	31
Quote-part dans le résultat d'entreprises mises en équivalence	—	—	—	—	—	—
Résultat avant impôt ajusté	(6)	62	4	5	(34)	31
	2ème semestre 2018					
Produit net bancaire avant variations relatives aux dépréciations pour pertes attendues et autres pertes enregistrées au titre du risque de crédit	343	255	216	25	(8)	831
Variations relatives aux dépréciations pour pertes attendues et autres pertes enregistrées au titre du risque de crédit	3	12	6	4	—	25
Produit net bancaire	346	267	222	29	(8)	856
Total des charges d'exploitation	(395)	(184)	(196)	(21)	(2)	(798)
Résultat d'exploitation	(49)	83	26	8	(10)	58
Quote-part dans le résultat d'entreprises mises en équivalence	—	—	—	—	—	—
Résultat avant impôt ajusté	(49)	83	26	8	(10)	58

Performance semestrielle (résultats ajustés)

Le résultat ajusté avant impôt de HSBC France s'élevé à 95 millions EUR, en augmentation par rapport aux 31 millions EUR sur la période comparable de l'année précédente et 58 millions EUR au deuxième semestre 2018.

Le produit net bancaire avant variations relatives aux dépréciations pour pertes attendues et autres pertes enregistrées au titre du risque de crédit s'établit à 1 134 millions EUR à comparer aux 900 millions EUR du premier semestre 2018. La hausse du produit net bancaire s'explique principalement par l'intégration des succursales européennes de HSBC France, la progression des revenus des activités de Banque de grande clientèle, un mouvement favorable de PVIF et la résilience des revenus des activités de Banque de particuliers et de gestion de patrimoine et de Banque d'entreprises malgré la persistance d'un environnement de taux d'intérêt bas. Cette hausse est partiellement compensée par la baisse des revenus des activités de marchés de taux en Euro.

Les variations relatives aux dépréciations pour pertes attendues et autres pertes enregistrées au titre du risque de crédit se matérialisent par une dotation de 54 millions EUR par rapport à une dotation de 15 millions EUR sur le premier semestre 2018. L'augmentation provient de la hausse des provisions au niveau de la Banque de grande clientèle, partiellement compensée par des reprises sur provisions au niveau de la Banque de particuliers et de gestion de patrimoine et de la Banque d'entreprises.

Les charges d'exploitation ajustées s'élevent à 985 millions EUR sur les six premiers mois de 2019, à comparer à 854 millions EUR sur la même période de l'année 2018. Cette hausse se justifie par l'intégration des succursales européennes de HSBC France, l'augmentation de la contribution au Fonds de Résolution Unique, la poursuite des dépenses liées au retrait du Royaume-Uni de l'Union Européenne et des dépenses et investissements dans l'infrastructure informatique, la banque digitale et la lutte contre la criminalité financière.

Banque de particuliers et de gestion de patrimoine

Le résultat ajusté avant impôt, à 4 millions EUR au premier semestre 2019, est de 10 millions EUR au-dessus du premier semestre 2018. Ce résultat reflète la poursuite de la baisse de la marge d'intermédiation de l'activité bancaire en France liée à la baisse continue des taux d'intérêt, compensée par les variations positives de PVIF.

Le produit net bancaire ajusté avant variations relatives aux dépréciations pour pertes attendues et autres pertes enregistrées au titre du risque de crédit s'établit à 415 millions EUR sur le semestre contre 406 millions EUR l'an passé. Les revenus sont impactés par la variation de juste valeur des actions préférentielles Visa Plc et la variation de la PVIF qui s'établit à +51 millions EUR contre +44 millions EUR en 2018. Les impacts négatifs des variations de marché ont été plus que compensés par l'impact du nouvel accord de partage des commissions sur les unités de comptes entre l'assurance, la gestion d'actif et la banque. La marge d'intérêt est pénalisée, dans un environnement de taux bas, par la compression des marges sur dépôts, compensée partiellement par un effet volume positif sur les dépôts et crédits. Les commissions nettes sont stables dans un contexte fortement concurrentiel et contraint.

Les variations relatives aux dépréciations pour pertes attendues et autres pertes enregistrées au titre du risque de crédit sont en baisse, passant d'une dotation de 3 millions EUR à une reprise de 4 millions EUR, avec notamment une amélioration du profil de risque du portefeuille en France.

Les charges d'exploitation ajustées s'établissent à 415 millions EUR au premier semestre 2018 contre 409 millions EUR sur les six premiers mois de 2018. En 2019, HSBC France poursuit ses dépenses et investissements dans son infrastructure informatique et la banque digitale.

Banque d'entreprises

Le résultat ajusté avant impôt s'établit à 124 millions EUR au 30 juin 2019, comparé à 62 millions EUR au premier semestre de l'année précédente. Le résultat avant impôt des succursales Européennes est de 46 millions EUR sur le semestre.

Le produit net bancaire ajusté avant variations relatives aux dépréciations pour pertes attendues et autres pertes enregistrées au titre du risque de crédit s'élevé à 333 millions EUR par rapport à 259 millions EUR sur le premier semestre 2018. Les revenus sont affectés par la persistance d'un environnement de taux bas notamment sur les dépôts, compensée par la croissance des encours de crédits en dépit d'un marché très concurrentiel qui contribue à l'érosion des marges. La contribution des succursales Européennes a atteint 79 millions EUR à fin juin 2019.

Les variations relatives aux dépréciations pour pertes attendues et autres pertes enregistrées au titre du risque de crédit sont en reprise nette de 1 million EUR, à comparer avec une dotation nette de 12 millions EUR sur le premier semestre 2018.

Les charges d'exploitation ajustées s'élevent à 210 millions EUR à comparer à 185 millions EUR au 30 juin 2018. L'année 2019 intègre les charges des succursales européennes intégrées pour 36 millions EUR. La baisse des charges en France est principalement portée par les coûts informatiques et immobiliers.

Banque de financement, d'investissement et de marchés

Le résultat ajusté avant impôt s'élevé à -32 millions EUR au premier semestre 2019 contre 4 millions EUR au premier semestre 2018.

Le produit net bancaire ajusté avant variations relatives aux dépréciations pour pertes attendues et autres pertes enregistrées au titre du risque de crédit s'établit à 324 millions EUR, en hausse par rapport aux 218 millions EUR du premier semestre 2018. Les revenus ont été impactés par l'intégration des succursales qui ont généré 89 millions EUR au premier semestre 2019 contre 9 millions EUR au premier semestre 2018.

Les revenus des activités de marché restent fortement pénalisés par la compression des marges sur les marchés de dettes souveraines en Zone euro, toujours dans un contexte de volatilité élevée, malgré la hausse relative des activités primaires et de la demande clientèle sur le secondaire. Les produits structurés, notamment la partie USD, ont souffert sur la première partie de l'année en raison de la baisse des taux d'intérêt.

Les revenus des activités de Banque de grande clientèle progressent de 27 %, notamment grâce au financement des contreparties françaises et des clients internationaux nouvellement intégrés et à une activité soutenue sur les émissions de dette pour le secteur public.

Les autres revenus sont également en hausse sensible, tirés par la conservation de titres provenant de la succursale luxembourgeoise et par les activités de banque transactionnelle (compensation, plate-forme européenne de paiements, garanties).

Les variations relatives aux dépréciations pour pertes attendues et autres pertes enregistrées au titre du risque de crédit se matérialisent par une dotation de 59 millions EUR au premier semestre 2019, contre une dotation de 3 millions EUR en 2018.

Les charges d'exploitation ajustées s'élevent à 297 millions EUR contre 211 millions EUR sur le premier semestre 2018. Les charges d'exploitation des succursales européennes totalisent 58 millions EUR, contre 7 millions EUR l'année précédente.

Banque privée

Le résultat ajusté avant impôt est de 4,4 millions EUR pour le 1er semestre 2019 contre 4,8 millions EUR en 2018.

Le produit net bancaire ajusté avant dépréciations pour risque de crédit s'établit à 28 millions EUR pour le 1er semestre 2019 contre 27 millions EUR l'an passé. La marge d'intérêt progresse, supportée par un effet volume positif important sur les crédits. Les commissions nettes et autres revenus bénéficiant d'une collecte nette positive et du dynamisme de l'activité clientèle, ont été pénalisés par les conditions de marchés actions défavorables au quatrième trimestre 2018.

Les variations relatives aux dépréciations pour pertes attendues et autres pertes enregistrées au titre du risque de crédit sont en reprise nette sur l'année de 0,5 million EUR

contre une reprise de 0,6 million EUR en 2018, dans un contexte de croissance des encours de crédit et de gestion proactive du risque.

Les charges d'exploitation ajustées s'établissent à 24 millions EUR contre 23 millions EUR en 2018.

Corporate Centre

Le résultat ajusté avant impôt s'établit à -5 millions EUR contre -34 millions EUR au 30 juin 2018. Le métier *Corporate Centre* comprend, d'une part, l'activité de gestion de bilan et de trésorerie et, d'autre part, des éléments de revenus et de charges n'ayant pas vocation à être affectés aux lignes métiers.

Résultats avant impôt par pays

	Semestre se terminant au 30 juin 2019					
	Banque de particuliers et de gestion de patrimoine	Banque d'entreprises	Banque de financement, d'investissement et de marchés	Banque privée	Corporate Centre	Total
	€m	€m	€m	€m	€m	€m
France	7	78	(86)	4	(26)	(23)
Espagne	—	13	13	—	—	26
République Tchèque	—	11	—	—	2	13
Irlande	—	7	4	—	—	11
Pays-Bas	—	11	1	—	(1)	11
Autres pays	(4)	2	16	—	(1)	13
Résultat avant impôt	3	122	(52)	4	(26)	51

	Semestre se terminant au 30 juin 2018					
	Banque de particuliers et de gestion de patrimoine	Banque d'entreprises	Banque de financement, d'investissement et de marchés	Banque privée	Corporate Centre	Total
	€m	€m	€m	€m	€m	€m
France	(3)	63	(5)	5	(52)	8
Espagne	—	—	—	—	—	—
République Tchèque	—	—	—	—	—	—
Irlande	—	—	—	—	—	—
Pays-Bas	—	—	—	—	—	—
Autres pays	(3)	(2)	5	—	2	2
Résultat avant impôt	(6)	61	—	5	(50)	10

	Semestre se terminant au 31 décembre 2018					
	Banque de particuliers et de gestion de patrimoine	Banque d'entreprises	Banque de financement, d'investissement et de marchés	Banque privée	Corporate Centre	Total
	€m	€m	€m	€m	€m	€m
France	(45)	81	18	8	(29)	33
Espagne	—	—	—	—	—	—
République Tchèque	—	—	—	—	—	—
Irlande	—	—	—	—	—	—
Pays-Bas	—	—	—	—	—	—
Autres pays	(4)	1	3	—	2	2
Résultat avant impôt	(49)	82	21	8	(27)	35

Perspectives du second semestre 2019

Alors que l'activité économique début 2019 a fléchi, le deuxième semestre devrait bénéficier de politiques monétaires conciliantes de la part de plusieurs banques centrales. La Réserve Fédérale pourrait en effet procéder à des baisses de taux d'intérêt tandis que les banques centrales européenne, japonaise et britannique poursuivent mi-2019 des politiques monétaires très accommodantes. Les tensions commerciales entre les Etats-Unis et la Chine semblent également entrer dans une phase de reprise des négociations.

De nombreux risques demeurent toutefois. Les indicateurs de l'économie américaine laissent en effet prévoir la poursuite du ralentissement de l'économie. Tandis que les risques associés aux

tensions commerciales restent importants, mettant de nouveau en péril la croissance chinoise, une sortie du Royaume-Uni de l'Union Européenne sans accord au deuxième semestre 2019 pourrait par ailleurs représenter un risque économique supplémentaire.

Dans ce contexte, l'économie française devrait rester résiliente et pourrait croître à un rythme proche de 1,2 % en 2019, du fait d'une meilleure orientation de la consommation des ménages et d'un investissement des entreprises encore dynamique.

Informations sur le bilan consolidé
Bilan consolidé résumé

	30 juin 2019	31 décembre 2018
	€m	€m
Total de l'actif	235 725	180 946
Caisse, banques centrales et CCP	15 233	9 018
Portefeuille de transaction	20 818	16 966
Actifs financiers obligatoirement à la juste valeur par le compte de résultat	11 741	10 495
Instruments dérivés	51 747	31 777
Prêts et créances sur les établissements de crédit	7 457	6 197
Prêts et créances sur la clientèle	56 315	46 997
Opérations de prise en pension – hors-trading	34 441	32 835
Investissements financiers	17 313	16 502
Autres actifs	20 660	10 159
Total des dettes	227 581	174 362
Dettes envers les établissements de crédit	13 378	10 828
Comptes créditeurs de la clientèle	54 940	41 906
Opérations de mise en pension – hors-trading	19 297	18 921
Portefeuille de transaction	25 808	23 145
Passifs financiers sous option juste valeur	17 022	14 584
Instruments dérivés	50 373	31 298
Dettes représentées par un titre	3 550	2 472
Passifs des contrats d'assurance	23 009	21 335
Autres passifs	20 204	9 873
Total des fonds propres	8 144	6 584
Total des fonds propres – part du Groupe	8 115	6 555
Part des intérêts non contrôlant	29	29

Bilan par ligne de métier

	Banque de particuliers et de gestion de patrimoine	Banque d'entreprises	Banque de financement d'investissement et de marchés	Banque privée	Corporate Centre	Total
	€m	€m	€m	€m	€m	€m
Au 30 juin 2019	47 947	23 325	148 169	2 512	13 772	235 725
– dont :						
prêts et créances sur la clientèle	19 962	17 632	16 741	2 496	(516)	56 315
comptes créditeurs de la clientèle	18 231	19 991	15 046	1 008	664	54 940
Au 31 décembre 2018	45 916	15 060	105 352	2 339	12 279	180 946
– dont :						
prêts et créances sur la clientèle	19 477	13 137	12 608	2 325	(550)	46 997
comptes créditeurs de la clientèle	17 190	11 787	12 088	828	13	41 906

Le bilan consolidé de HSBC France présente un montant total d'actifs de 235,7 milliards EUR au 30 juin 2019, contre 180,9 milliards EUR au 31 décembre 2018. Cette hausse est principalement liée à la consolidation des succursales européennes et à une hausse sur les activités de marchés.

A l'actif

- les dépôts à la Banque centrale passent de 9 milliards EUR, à 15,2 milliards EUR, en lien avec l'augmentation des dépôts auprès de la Banque Centrale et l'intégration des succursales européennes ;
- les crédits à la clientèle sont en augmentation à 56,3 milliards EUR du fait de la consolidation des succursales européennes (pour 6,3 milliards EUR) et d'une bonne activité sur tous les métiers ;
- les instruments dérivés sont en hausse de 19,9 milliards EUR, le portefeuille de transaction affiche une augmentation de 3,8 milliards EUR et les autres actifs augmentent de 10,5 milliards EUR, notamment sur les comptes de compensation.

Au passif

- les comptes créditeurs de la clientèle passent de 41,9 milliards EUR à 54,9 milliards EUR sur le semestre, en augmentation du fait de la consolidation des succursales européennes (pour 12,8 milliards EUR) ;

- les instruments dérivés augmentent de 19,1 milliards EUR, le portefeuille de transaction est en augmentation de 2,7 milliards EUR et les autres passifs affichent une augmentation de 10,3 milliards EUR, notamment sur les comptes de compensation ;
- les fonds propres comptables part du groupe, à 8,1 milliards EUR, ont augmenté sur le semestre suite aux différentes augmentations de capital détaillées en amont.

Fonds propres

Au cours du premier semestre 2019, HSBC France a revu la structure de ses fonds propres et a réalisé plusieurs opérations décrites dans le chapitre Gestion du capital en page 31.

Au 30 juin 2019, le ratio de fonds propres CET1 plein ("fully loaded") s'établit à 13,4 % et le ratio de capital total plein ("fully loaded") est de 16,6 % le ratio de levier plein ("fully loaded") s'affiche à 3,7%.

Liquidité et financement

L'encours de financement à moyen et long terme et les principales opérations de financement de la banque au premier semestre 2019 sont présentées dans la section consacrée à la gestion de la liquidité et du financement en page 29.

Au 30 juin 2019, le ratio court terme : *Liquidity coverage ratio* ("LCR"), calculé selon les termes de l'Acte délégué de l'UE, s'élève à 123 % et le ratio long terme : *Net stable funding ratio* ("NSFR"), calculé selon le texte BCBS 295, s'élève à 111 %.

Nombre moyen d'employés du groupe HSBC France

	Renvois	Semestre se terminant au		
		30 juin 2019	30 juin 2018	31 décembre 2018
Banque de particuliers et de gestion de patrimoine		4 052	3 915	3 929
Banque d'entreprises		1 716	1 384	1 494
Banque de financement d'investissement et de marchés		1 105	650	682
Banque privée		121	112	113
Corporate Centre		15	10	12
Fonctions support et autres	1	2 980	2 857	2 960
Total	2	9 989	8 928	9 190

1 Y compris les personnes en CFCS (Congés de Fin de Carrière et de Solidarité) et les expatriés.

2 CDI et CDD ayant un contrat avec HSBC France (y compris les succursales européennes) et ses filiales.

Notations

HSBC France est noté par trois des plus importantes agences : Standard & Poor's, Moody's et Fitch Ratings.

	Standard & Poor's	Moody's	Fitch Ratings
Notations long terme Dette Senior non sécurisée	AA -	Aa3	AA -
Perspective	Stable	Stable	Neg Watch
Notations court terme	A-1+	P-1	F1+
Date de mise à jour	10 août 2018	27 Sep 2017	8 mars 2019

Pour les agences FitchRatings et Standard & Poor's, les notations de HSBC France sont alignées avec celles de HSBC Bank plc (Standard & Poor's) et HSBC Holdings plc (FitchRatings), en raison du caractère stratégique de HSBC France pour le Groupe HSBC.

Le 1er mars 2019, FitchRatings a placé les notations long-terme de 19 groupes bancaires britanniques sous surveillance en vue d'une baisse possible (*Rating Watch Negative* "RWN"). Le RWN reflète l'incertitude accrue concernant le résultat final de la sortie du

Royaume-Uni de l'Union Européenne et l'augmentation du risque d'une sortie du Royaume-Uni de l'Union Européenne sans accord, disruptif, pouvant résulter en une mise en perspective négative. Le 8 mars, Fitch a également placé HSBC France et HSBC Trinkaus and Burkhardt sous le même RWN. Les notations des autres agences sont restées inchangées durant le premier semestre 2019.

Risques

Facteurs de Risques

Nous avons établi une liste exhaustive de facteurs de risques qui couvrent l'ensemble des risques qui affectent notre entreprise. Un grand nombre de facteurs de risques peuvent affecter de façon significative notre entreprise, nos perspectives, notre situation financière, notre capital, notre réputation, les résultats des opérations et / ou des clients. Ces risques n'ont pas été nécessairement jugés comme étant des risques principaux ou émergents ; cependant ils sont pris en compte dans l'évaluation permanente des risques principaux ou émergents qui peuvent conduire à une révision de notre appétence au risque.

Risques macroéconomiques

Les conditions économiques et de marché actuelles peuvent affecter les résultats de HSBC France

Nos bénéfices sont affectés par la situation économique et les conditions de marché internationales, régionales et locales. Le doute et les situations de volatilité économique peuvent créer un environnement complexe pour les entreprises financières comme HSBC France. En particulier, nous pouvons nous trouver exposés aux défis suivants, du fait de ces facteurs, quant à nos opérations et notre modèle économique :

- les demandes de financement de clients solvables peuvent diminuer si l'activité économique ralentit ou reste faible ;
- si les flux de capitaux sont interrompus, certains marchés peuvent imposer des mesures protectionnistes qui peuvent affecter les institutions financières et leurs clients, et d'autres marchés peuvent être tentés de prendre le même chemin ;
- si les taux d'intérêts commencent à augmenter, les consommateurs et les entreprises peuvent avoir des difficultés avec l'accroissement de la charge d'endettement, qui pourrait entraîner une augmentation des impayés et des charges pour créances douteuses ;
- notre capacité à emprunter et d'autres institutions financières ou à nous engager dans des opérations de financement peut être affectée par les perturbations du marché ;
- les évolutions du marché peuvent affecter la confiance des consommateurs et des entreprises au-delà des prévisions. Si la croissance économique est faible, par exemple, les prix des actifs et les comportements de paiement sont négativement affectés, aboutissant à une augmentation des impayés, des taux de défaut et des dotations aux provisions pour dépréciation plus élevés que prévu. Cependant, si la croissance est trop rapide, une bulle de valorisation des actifs peut apparaître, particulièrement dans le secteur de l'immobilier, avec des conséquences potentielles négatives pour les banques ;
- une hausse du protectionnisme, que pourrait entraîner une tendance populiste et des changements structurels face au développement de l'économie, pourrait affaiblir les échanges internationaux, et affecter potentiellement les lignes de métier traditionnelles de HSBC France.

La survenance de ces événements ou de ces circonstances pourrait avoir un impact significatif sur nos perspectives d'activité, notre situation financière, nos clients et les résultats de nos opérations.

Risques géopolitiques

Le retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne pourrait affecter le modèle économique et les résultats financiers de HSBC France

Le vote de l'électorat britannique et l'accord de retrait de l'Union européenne pourraient avoir des conséquences significatives sur la situation macroéconomique générale du Royaume-Uni, de l'Union européenne et du monde. Les négociations portant sur l'accord de retrait du Royaume-Uni sont toujours en cours, et la

définition de sa future relation avec l'Union européenne et ses relations commerciales avec le reste du monde restent à clarifier d'ici le 31 octobre 2019, nouvelle date butoir pour la sortie du Royaume-Uni de l'Union Européenne.

La future relation du Royaume-Uni avec l'Union européenne aura des répercussions sur le modèle d'activité des opérations bancaires transfrontalières européennes du Groupe HSBC basées à Londres, qui reposait jusqu'ici sur un accès totalement libre au marché européen des services financiers (perte des droits liés au "passeport européen", interruption de la circulation libre des services et modifications significatives apportées à la politique migratoire britannique). Ainsi, pour répondre aux besoins des clients du Groupe HSBC après le départ envisagé du Royaume-Uni de l'Union européenne, le Groupe HSBC procède à des ajustements de son modèle bancaire transfrontalier, comprenant le transfert des activités de plusieurs entités basées dans l'Espace Economique Européen ("EEE") à de nouvelles succursales de HSBC France (achevé au premier semestre 2019) et la migration probable des activités et des clients affectés du Royaume-Uni vers les filiales de l'EEE de HSBC, en particulier HSBC France. HSBC France reste en mesure de supporter les migrations de ses clients et d'assurer leur continuité d'activité.

HSBC France doit faire face à de nombreux défis (juridiques, réglementaires, d'organisation, opérationnels, informatiques, humains, financiers) dans le cadre de son programme d'adaptation à un environnement *post* sortie du Royaume-Uni de l'Union Européenne.

Risques prudentiels, réglementaires et juridiques du modèle économique de HSBC

Risque d'infraction aux exigences réglementaires, et de sanction qui aurait un effet négatif significatif pour la conduite des activités et opérations de HSBC France

HSBC France mène des activités dans plusieurs pays et est soumis à un cadre exigeant de réglementation et de supervision. Les normes applicables aux banques visent principalement à limiter leur exposition aux risques, à préserver la stabilité financière et à protéger les clients, les emprunteurs et les investisseurs. Les règles régissant les services financiers permettent notamment d'encadrer la vente, le placement et le marketing d'instruments financiers, et la conduite de tous les acteurs sur les marchés. HSBC France doit également se conformer aux exigences de fonds propres et de liquidité, nécessitant d'importantes ressources. Toute infraction aux normes applicables pourrait entraîner des sanctions (y compris un retrait d'agrément ou la suspension de certaines activités), et porterait atteinte à la réputation de HSBC.

HSBC France est régi par un cadre législatif et réglementaire très fourni et en évolution rapide

HSBC France exerce des activités réglementées, comportant un risque de non-conformité élevé dans un contexte de réformes, de changements de politiques et d'approche des régulateurs en France, au Royaume-Uni, aux Etats-Unis, au sein de l'Union européenne, ainsi que dans tous les marchés où HSBC France exerce ses activités. Ce risque est particulièrement prégnant dans l'environnement actuel, avec une attention de l'Etat et des régulateurs envers le secteur bancaire appelée à rester élevée pour les années à venir. De plus, ces changements peuvent avoir une portée extraterritoriale, soit du fait des législateurs et régulateurs à l'origine de ces réformes, soit parce que les activités de HSBC justifient d'appliquer certaines règles locales de façon consolidée.

Les régulateurs et les gouvernements ont récemment porté leur préoccupation à la fois sur les exigences prudentielles du secteur financier, et sur la façon dont les établissements exercent leurs activités. Ces normes visent par exemple des exigences renforcées de fonds propres, de liquidité et de financement, la ségrégation de certaines activités au sein des banques, la réforme de certaines activités de marchés, la mise en place de taxes supplémentaires (taxe sur les transactions financières), l'encadrement des pratiques de rémunération et de nouvelles règles de bonne conduite. Ces nouvelles évolutions s'accompagnent de changements dans les méthodes de réglementation et de supervision, et pourraient

influer sur la façon dont HSBC exerce ses activités, mobilise ses fonds propres et organise sa gestion des risques, compte tenu de l'impact significatif de ces évolutions sur les activités, les clients, la situation financière, la réputation et les résultats du Groupe.

HSBC France pourrait se trouver en infraction par rapport aux règles qui lui sont applicables, ou ne pas s'adapter à leurs évolutions

Les pouvoirs publics ont compétence pour initier des recours administratifs ou judiciaires contre HSBC afin de sanctionner la banque, ces sanctions pouvant inclure des mesures disciplinaires, des peines civiles ou pénales, des amendes, des mesures de suspension d'activités ou de retraits d'agrément.

Parmi les sujets pouvant avoir un impact négatif sur nos activités, nos clients, notre situation financière, notre réputation et nos résultats figurent notamment :

- les réformes accompagnant les changements de gouvernement, de banque centrale, de politique en matière de concurrence ou de réglementation, ou les changements de régimes juridiques impactant les décisions des investisseurs, et notamment les marchés sur lesquels opérer ;
- la séparation structurelle de certaines activités bancaires en vigueur dans plusieurs pays ;
- la mise en œuvre de réformes d'effet extraterritorial, comme les initiatives de partage d'informations en matière fiscale ;
- la transposition en droit européen de l'accord international sur la réforme «*post-crise*» au sein du comité de Bâle, y compris sur la révision des paramètres d'évaluation des risques de marché pour les titres financiers du portefeuille de transaction («*Fundamental review of the trading book – FRTB*») conclu en janvier 2019 et les autres réformes, intervenu en décembre 2017 ;
- l'entrée en vigueur du nouveau «paquet bancaire» "*Capital Requirements Regulation*", "*Capital Requirements Directive*", "*Bank Recovery and Resolution Directive*" et "*Single Supervisory Mechanism Regulation*", qui a été officiellement publié en juin 2019. Celui-ci prévoit notamment des exigences minimales de ratio de levier, l'obligation d'établir une entité mère en Europe pour les groupes ayant leur siège en dehors de l'Union européenne et une limite plus stricte sur les plus grandes expositions des banques. La plupart des mesures entreront progressivement en vigueur à partir de 2021 ;
- la révision des exigences minimales en termes de fonds propres et de passifs éligibles en cas de résolution, incluant de nouvelles règles d'éligibilité des instruments ;
- la gouvernance d'entreprise, les règles de bonne conduite, les exigences en termes de fonds propres, de marge, de *reporting*, de compensation, d'exécution, ou encore les obligations pesant sur HSBC France dans son rôle de *Swap Dealer* ;
- l'importance croissante pour les régulateurs de la façon dont les établissements exercent leurs activités, surtout par la garantie de solutions équitables pour les clients, la garantie d'une conduite adéquate et transparente sur les marchés ne perturbant par leur stabilité, et par le maintien d'une concurrence saine et efficace dans l'intérêt des clients ;
- les restrictions sur la structure des rémunérations, et les exigences de plus en plus poussées concernant le détail des responsabilités au sein du Groupe (par exemple, la création du *Senior Manager and Certification Regime* au Royaume-Uni, ou d'autres régimes en cours de discussion ou de mise en œuvre) ;
- la mise en œuvre de normes de bonne conduite du fait de l'attention accrue des régulateurs à la culture d'entreprise, aux comportements individuels des collaborateurs et aux lanceurs d'alertes ;
- l'importance croissante du cyber-risque, des risques liés aux données (traitement de données, droits d'exploitation et de transfert) et aux technologies financières (*FinTech*) entraînant l'émergence de nouvelles normes en la matière ;

- les changements nationaux ou supranationaux quant aux possibilités d'externalisation (intra ou extra-groupe) de prestation de services, de transfert de personnes et de risques vers des établissements financiers opérant dans d'autres pays, affectant notre capacité à harmoniser et à rentabiliser nos modes de fonctionnement ; et
- des exigences supplémentaires en matière de *reporting* financier, de gouvernance d'entreprise et de rémunération des collaborateurs.

HSBC France peut ne pas être capable de gérer efficacement les risques associés au remplacement des indices de référence

Le remplacement attendu des indices de référence clés (LIBOR / EONIA / EURIBOR) par des indices de référence alternatifs induit des risques pour HSBC France, ses clients et l'industrie des services financiers de façon plus générale. Ceci comprend, de façon non limitative, les risques suivants :

- Risques juridiques, dus aux changements requis pour la documentation des transactions nouvelles et existantes ;
- Risques financiers, dus aux changements potentiels dans la valorisation des instruments financiers liés aux indices de référence ;
- Risques de niveaux de prix, dus aux changements des indices de référence qui pourraient affecter les mécanismes de valorisation sur certains instruments ;
- Risques opérationnels, dus aux besoins éventuels d'adaptation des systèmes informatiques, des infrastructures de déclaration des transactions et des processus opérationnels ;
- Risques de conduite liés aux communications à la clientèle, pouvant entraîner des conséquences sur les clients et les engagements durant la période de transition.

L'incertitude concernant les mécanismes de transition et les niveaux relatifs du remplacement des indices et des méthodologies subsiste. Par conséquent, il n'est actuellement pas possible de déterminer comment, ni jusqu'où, de tels changements pourraient affecter HSBC France. Néanmoins, la mise en œuvre d'indices alternatifs de référence pourrait avoir un effet défavorable important sur notre situation financière, nos clients et nos activités.

HSBC France est soumis au risque fiscal dans les pays dans lesquels il opère

HSBC France est imposé suivant les règles et interprétations fiscales locales dans les pays où la banque est implantée et y fait l'objet de contrôles fiscaux réguliers. Notre interprétation ou l'application de ces règles fiscales pourraient différer de celles appliquées par les autorités fiscales locales et créer un éventuel risque fiscal sur les montants dus. A ce titre, les montants effectivement payés aux autorités fiscales pourraient significativement différer des montants provisionnés dans les états financiers. L'évolution des lois fiscales, des taux d'imposition ou des pénalités pour non-respect des règles pourraient avoir un impact significatif sur nos activités, nos perspectives, notre situation financière et le résultat de nos opérations.

Risques liés à l'activité, aux opérations, à la gouvernance et au contrôle interne

La conduite de nos actions stratégiques est exposée à un risque d'exécution

Une gestion maîtrisée des projets mobilisant des ressources conséquentes dans un temps réduit est nécessaire pour assurer la mise en œuvre des priorités stratégiques de HSBC France. HSBC France continue à mettre en place ou à finaliser un grand nombre de programmes (Modernisation des systèmes informatiques, projets réglementaires, projet lié à la sortie du Royaume-Uni de l'Union Européenne, nouveau modèle de distribution RBWM), dont la dimension et la complexité entraînent un risque accru d'exécution. L'impact cumulé des initiatives en cours au sein de HSBC France est significatif et a des conséquences directes sur les ressources et sur les collaborateurs de HSBC France. De plus,

Risques

la mise en œuvre de ces actions stratégiques reste soumise à des incertitudes liées à l'environnement économique, de marché et réglementaire, pouvant engendrer de la volatilité dans les résultats financiers et nécessiter d'adapter la stratégie d'exécution au nouvel environnement.

Les risques liés à l'exécution de la politique Groupe en lien avec la sortie du Royaume-Uni de l'Union Européenne (défaillances réglementaires, accueil de collaborateurs clés et des clients, connexion aux systèmes et processus pendant la transformation de l'activité) persistent.

Echouer dans les actions clés stratégiques ou d'autres programmes réglementaires pourrait avoir un impact significatif sur la santé financière, la rentabilité, les perspectives et le prix des actions de HSBC France, ainsi que de plus amples conséquences réglementaires et réputationnelles.

HSBC France reste exposé à un large éventail de risques Cyber qui sont facilités par l'usage de la technologie

La menace *Cyber* reste un sujet d'attention pour notre organisation, et une défaillance de nos mesures de protection contre la criminalité sur Internet ou les *cyber*-attaques pourraient aboutir à des pertes financières, une interruption de nos activités et/ou la perte de données de nos clients ou d'autres informations sensibles qui pourraient atteindre notre réputation ou notre capacité à attirer ou conserver nos clients. Les « rançongiciels » et les attaques par déni de service ("DDoS") sont une menace prépondérante en pleine croissance au sein du secteur. Depuis 2018, la banque a été la cible d'un faible nombre d'attaques DDoS sur ses sites Internet et aucune attaque par rançongiciel n'a été recensée. Bien que les *cyber*-attaques aient eu un effet négligeable sur nos clients et nos services, et compte tenu de la sophistication grandissante des *cyber*-attaques, de futures attaques pourraient avoir des conséquences importantes sur nos activités, nos perspectives, notre assise financière, notre réputation et sur notre résultat opérationnel.

Il se peut que nous ne tirions pas les profits attendus de nos initiatives stratégiques

La stratégie du Groupe HSBC est fondée sur deux tendances : la croissance continue du commerce international et des flux de capitaux, et la création de richesse. Pour saisir les opportunités issues de ces tendances, la stratégie de HSBC France vise à développer un modèle bancaire universel modernisé et à profiter de sa position dans la banque de marché et d'investissement. Le déploiement et l'exécution de la stratégie de HSBC France nécessitent de prendre des mesures difficiles, subjectives et complexes, dont les hypothèses reposent sur des prévisions économiques en France mais aussi dans d'autres parties du monde. Il est possible que HSBC France échoue à identifier correctement les tendances et les facteurs importants motivant ses prises de décisions, notamment celles relatives au déploiement de capitaux et à la réduction des coûts.

Pour mener à bien la stratégie de croissance de HSBC France, il est nécessaire d'accroître le nombre de produits HSBC proposés et détenus par les clients de HSBC France, par synergie entre les lignes de métiers globales de HSBC France et entre les différentes entités du Groupe HSBC dans le monde. L'intérêt affiché par les concurrents de HSBC France dans ces domaines pourrait limiter sa capacité à vendre à ses clients plusieurs types de produits et services ("*cross selling*") et pourrait l'amener à abaisser ses tarifs, réduisant ses revenus nets d'intérêts et ses commissions.

La capacité de HSBC France à mener à bien sa stratégie pourrait être limitée par sa capacité opérationnelle et par la complexité de l'environnement réglementaire actuel. HSBC France poursuit ses initiatives en matière de gestion des coûts, bien qu'elles puissent être moins efficaces que prévues.

HSBC France opère sur des marchés très concurrentiels

HSBC France opère dans un secteur très concurrentiel qui continue de subir d'importants changements, conséquences de réformes réglementaires et d'une attention publique accrue résultant de la crise financière, ainsi que d'un environnement économique toujours difficile.

Dans ce contexte, HSBC France cible les clients patrimoniaux et internationaux ayant besoin de solutions internationales complexes, et rivalise avec ses concurrents sur la base de la variété et de la qualité des produits et services proposés à ses clients, de l'expertise de son service client, de la disponibilité très large de ses produits et services sur ses différents canaux de distribution.

Marché. La concurrence accrue, dans ces domaines, des acteurs déjà installés et des nouveaux entrants pourrait négativement affecter les parts de marché de HSBC France et / ou nécessiter des investissements de capitaux dans ses lignes de métiers pour rester compétitif.

Politique tarifaire. Il existe une véritable pression concurrentielle pour fournir des produits et services aux prix actuels ou à des prix inférieurs. L'environnement de taux bas continue à peser sur le résultat net des banques traditionnelles, et les clients se montrent de moins en moins enclins à payer pour de simples opérations bancaires. Cela pousse la majorité des banques traditionnelles à augmenter leurs tarifs sur d'autres produits et services, quand le succès des banques mobiles et des *Fintechs* repose sur une expérience client et des produits de pointe pour augmenter à la fois leur base clients et leurs revenus. Par conséquent, la capacité de HSBC France à se repositionner ou à proposer de nouveaux tarifs pour ses produits et services peut être limitée, et pourrait être influencée largement par les actions de ses concurrents. Cela pourrait mener à une perte de clients, de parts de marché ou de revenus.

Technologie. L'industrie bancaire commence à être confrontée, dans certaines de ses activités traditionnelles, à de nouveaux entrants tels que les banques mobiles, les GAFAs et les acteurs non bancaires (*Fintechs*, *Assuretechs*, spécialistes de la *Supply Chain*...) dotés d'une véritable expertise dans les technologies de l'information et du traitement de données. Ces concurrents potentiels sont en mesure de capter une part de la chaîne de valeur des services et produits offerts par les banques en proposant à leur clientèle des produits et services généralement moins coûteux, plus souples et réactifs grâce aux nouvelles technologies (par exemple évaluation automatique des risques client à l'aide d'algorithmes), et des services mieux adaptés à la banque à distance via des smartphones ou tablettes. Ces nouveaux entrants et nouvelles technologies pourraient nécessiter d'investir davantage afin de modifier ou d'adapter les produits afin d'attirer ou de retenir des clients.

Les mesures de gestion du risque chez HSBC France peuvent ne pas être assez efficaces

La gestion du risque fait partie intégrante de notre activité. Le risque correspond à notre exposition à l'incertitude et à la variabilité des profits qui en découle. Plus spécifiquement, le risque se définit comme l'impact négatif potentiel sur la rentabilité et la situation financière provenant d'incertitudes d'origines diverses, dont le risque de crédit des activités de banque d'entreprise et de banque de détail, le risque de marché, le risque opérationnel, le risque d'assurance, le risque de concentration, le risque de liquidité et d'investissement, le risque de litige, le risque de réputation, le risque stratégique, le risque sur les retraites et le risque réglementaire. Même si HSBC France utilise des techniques diverses et variées pour contrôler et atténuer le risque, ces méthodes et le jugement qui gouverne leur mise en œuvre ne peuvent pas prévenir tous les événements défavorables ni le détail ou le délai de survenance de leurs conséquences. Une mauvaise gestion du risque peut avoir un impact négatif sur notre activité, notre réputation, notre situation financière ou nos résultats d'exploitation.

Les risques opérationnels sous-jacents à notre activité

HSBC France est exposé à plusieurs types de risques opérationnels inhérents à la conduite d'opérations bancaires, notamment aux activités frauduleuses et criminelles (internes comme externes, y compris la cybercriminalité), à des faiblesses dans les processus et les procédures ainsi qu'à des défaillances ou une indisponibilité de nos systèmes. Ces risques existent également lorsque nous nous appuyons sur des fournisseurs

externes qui nous proposent des services pour nos activités et nos clients et lors de la mise en place d'évolutions réglementaires ou de projets impactant significativement la banque. Ces risques opérationnels peuvent également avoir des incidences défavorables sur nos activités, nos clients et nos prospects, notre situation financière et nos résultats.

Les activités d'HSBC France sont exposées à un risque de fraude

Les risques de fraude se sont accrus et complexifiés par les transformations digitales opérées au sein de HSBC, les fraudeurs pouvant s'attaquer à tout type de produits, services ou canaux (entrées en relation en ligne notamment) : activité de prêts, banque en ligne, ouverture de compte, cartes bancaires. Ceci peut entraîner des pertes financières, engendrer de l'insatisfaction chez la clientèle, des dommages en termes de réputation ou encore des impacts réglementaires sur nos activités.

Les activités de HSBC France sont exposées aux perturbations de l'environnement extérieur

Les activités de HSBC France sont parfois soumises à des événements indépendants de sa volonté. Ces événements peuvent être des cas de force majeure, tels que des catastrophes naturelles ou des épidémies, des risques géopolitiques, y compris des actes de terrorisme ou des troubles sociaux, ou encore des problèmes d'infrastructure, tels que des pannes de transport ou d'électricité. Ces événements peuvent entraîner une perturbation de nos services, des dommages physiques et / ou des pertes humaines, ce qui peut avoir une incidence défavorable importante sur nos activités, nos perspectives, notre situation financière et nos résultats d'exploitation.

Les activités de HSBC France s'appuient sur des fournisseurs externes et internes ainsi que sur des prestataires de services

HSBC s'appuie sur des tiers externes et internes pour fournir des biens et des services. Les régulateurs globaux ont renforcé leur surveillance de l'utilisation par les institutions financières de services fournis par des tiers, y compris ce qui a trait aux décisions d'externalisation et à la manière dont les relations clés sont gérées. Les risques provenant de tierces parties peuvent être moins transparents et par conséquent plus complexes à gérer. Une carence dans la gestion du risque de tiers pourrait affecter notre capacité à satisfaire nos attentes en termes de stratégie, réglementaire et de clientèle. Cela pourrait avoir des répercussions, y compris des sanctions réglementaires ou civiles, ou une atteinte à la fois à la valeur de l'action et à notre réputation, accompagnées potentiellement d'une atteinte défavorable significative à nos activités, nos clients, notre situation financière et nos résultats d'exploitation.

Les activités de HSBC France sont largement dépendantes de son système d'information

La fiabilité et la sécurité de notre infrastructure informatique et de nos bases de données clients sont cruciales pour maintenir la disponibilité de service de nos applications bancaires et de nos processus, et ainsi protéger la marque HSBC. Le bon fonctionnement de nos systèmes de paiement, de contrôle financier, de gestion du risque, d'analyse de crédit et de *reporting*, de comptabilité, de service client et autres systèmes informatiques, ainsi que les réseaux de télécommunication entre nos agences et les centres de traitements informatiques, sont critiques pour nos opérations. Une défaillance des systèmes essentiels, toute indisponibilité de service prolongée, ou toute brèche substantielle de sécurité de données, particulièrement dans le cas de données confidentielles de clients, pourrait provoquer de sérieux dommages dans notre faculté à servir nos clients ; contrevenir aux réglementations dans le cadre desquelles nous opérons ; et causer des dommages à long terme à nos activités et notre marque avec un effet défavorable significatif sur notre activité, nos clients, notre situation financière et nos résultats d'exploitation.

Les politiques de gestion des données et les processus peuvent ne pas être suffisamment robustes

Les processus métiers essentiels s'appuient sur de larges volumes de données provenant de multiples systèmes et sources. Si la gouvernance des données y compris la rétention et la destruction, les politiques de qualité des données et d'architecture de données et nos procédures ne sont pas suffisamment robustes, une intervention manuelle, des ajustements et des réconciliations peuvent être requis afin de réduire le risque d'erreur pour la communication à destination de la Direction et des Régulateurs. Des politiques et processus insuffisants peuvent également affecter notre capacité à utiliser les données au sein de HSBC France pour servir nos clients plus efficacement et / ou améliorer notre offre produits. Cela pourrait avoir un effet défavorable significatif sur notre activité, nos perspectives et nos clients, la situation financière et les résultats d'exploitation. De plus, les institutions financières échouant à se conformer aux principes d'agrégation des données sur les risques et à celui de production des rapports tels que décrits par le Comité de Bâle dans le délai requis, peuvent être soumises à des mesures de surveillance. En complément, le non-respect des nouvelles dispositions globales en matière de confidentialité des données ("RGPD") peut résulter en des sanctions réglementaires. L'une ou l'autre de ces défaillances pourrait avoir un effet défavorable significatif sur notre activité, nos clients, la situation financière et les résultats d'exploitation.

Le risque inhérent de réputation aux activités de HSBC France

Le risque de réputation est le risque de ne pas répondre aux attentes de nos interlocuteurs, et ce quelle qu'en soit la raison (comportement, action ou inaction, par HSBC, ses employés ou ceux agissant en son nom, etc.). Il s'agit de la diffusion d'une image négative affectant directement HSBC France, sur le plan financier ou non, et la confiance que lui portent ses partenaires et clients. Tout manquement significatif aux standards d'intégrité, de conformité, de services aux clients ou d'efficacité de nos activités pourrait générer un risque réputationnel.

Les nouvelles technologies, particulièrement les réseaux sociaux et les plateformes de communication facilitant la diffusion d'informations à un public étendu en un temps minimal et à faible coût, accélèrent et augmentent de façon importante les effets d'informations ou de propos préjudiciables à HSBC France. Une opinion publique défavorable peut également diminuer notre capacité à acquérir ou conserver des parts de marché (notamment les clients particuliers et professionnels), à attirer ou à motiver des collaborateurs, et peut affecter nos activités, nos clients, notre situation financière et les résultats du groupe.

HSBC France peut être affecté par des actions de ses employés non conformes à ses standards

Nos Métiers et Fonctions peuvent être exposés au risque de non-conformité à la politique de HSBC, sa culture et ses valeurs, ce qui peut se traduire par des actions inappropriées de collaborateurs, telles que la fraude, la corruption ou des négligences. Cela peut conduire à des sanctions réglementaires, une atteinte à la réputation ou des pertes financières pour HSBC. Malgré les précautions prises pour prévenir et détecter de telles actions, il n'est pas toujours possible de les empêcher et cela peut avoir un effet négatif sur notre activité, nos perspectives, notre réputation et nos résultats.

HSBC France s'appuie sur le recrutement, la rétention et le développement de personnes compétentes

Les exigences reposant sur le personnel de la banque restent d'un niveau très élevé. La charge de travail découlant des obligations réglementaires liées aux réformes expose les collaborateurs à des demandes complexes et qui peuvent être contradictoires. Dans le même temps, le marché de l'emploi est tendu, en particulier dans certains domaines d'expertise dans lesquels la main-d'œuvre est très mobile et rare. Le succès de HSBC dépend en partie de la rétention de personnes clés, que ce soit au niveau de son équipe de direction, du management ou des employés. La capacité à continuer à attirer, former, motiver et retenir des professionnels hautement qualifiés et des talents qui adhèrent aux principales

Risques

valeurs de HSBC est un élément essentiel de notre stratégie. Le succès de la mise en œuvre de notre stratégie de croissance dépend des compétences présentes dans les Métiers et les Fonctions, mais aussi de facteurs externes liés à l'économie, au marché et à la réglementation. Si les Métiers et Fonctions ne disposent pas des ressources adéquates, perdent les personnes ou des talents clés, échouent à les remplacer de façon satisfaisante dans des délais courts, échouent à mettre en œuvre les changements d'organisation accompagnant la stratégie, ou échouent à développer des valeurs partagées par tous, alors nos perspectives commerciales, notre situation financière et le résultat de nos activités, y compris la maîtrise des risques opérationnels pourraient en être fortement affectés.

Les états financiers de HSBC France se fondent sur des jugements, des estimations et des hypothèses qui sont potentiellement sujets à l'incertitude

La préparation des états financiers implique d'effectuer des jugements, des évaluations et des hypothèses ayant potentiellement des impacts sur les montants reportés au bilan (actifs, passifs) et en résultat (charges et produits). Du fait de l'existence de sources d'incertitudes tout particulièrement lors du recours à des modèles financiers complexes, les montants qui seront effectivement comptabilisés sur les périodes futures pourraient différer de ces estimations. Les estimations, jugements, hypothèses et modèles sont régulièrement évalués, et intègrent des données historiques ainsi que d'autres facteurs, qui incluent l'anticipation d'événements futurs considérés comme suffisamment raisonnables compte tenu des circonstances. Les révisions apportées aux estimations comptables sont reconnues sur la période au cours de laquelle l'estimation est corrigée et sur toutes les périodes futures impactées par cette révision. Les normes comptables considérées comme critiques pour nos états financiers et la situation financière, qui reposent sur la matérialité et des jugements et estimations essentielles, comprennent la dépréciation des prêts et créances, la dépréciation des écarts d'acquisition, l'évaluation des instruments financiers, l'impôt différé actif, des provisions et intérêts dans les entreprises associées. L'évaluation des instruments financiers à la juste valeur peut être subjective, en particulier si les modèles utilisés incluent des données non observables. Du fait de l'incertitude et de la subjectivité inhérente à la valorisation de tels instruments, les impacts financiers futurs pourraient différer substantiellement de ceux utilisés sur la base de l'information disponible à la date de clôture. L'impact de ces différences sur les résultats futurs des opérations et sur la situation financière future de HSBC France pourrait être potentiellement matériel. Si les jugements, estimations et hypothèses utilisés par HSBC France pour préparer ses états financiers consolidés s'avèrent être, par la suite, matériellement différents de ceux utilisés compte tenu de l'information disponible à la date de clôture, cela pourrait affecter notre activité, nos perspectives, notre position financière et le résultat de nos opérations.

Les changements des normes et principes comptables pourraient avoir un impact sur les états financiers publiés de HSBC France

HSBC France prépare ses états financiers consolidés conformément aux normes comptables internationales *International Financial Reporting Standards* ("IFRSs") telles que publiées par le normalisateur européen l'*International Accounting Standards Board* ("IASB"), y compris les interprétations ("IFRICs") émises par l'*IFRS Interpretations Committee*, et transposées par l'Union européenne. L'IASB ou l'*IFRS Interpretations Committee* peuvent également publier des nouvelles normes ou interprétations comptables qui pourraient avoir un impact matériel sur l'établissement des états financiers ainsi que sur le calcul de nos ratios en capital, y compris le ratio CET1.

HSBC France pourrait également être dans l'obligation d'appliquer une nouvelle norme ou des normes modifiées de manière rétroactive, ce qui aurait pour conséquence de retraiter les états financiers des exercices antérieurs avec des impacts significatifs.

HSBC France pourrait contracter des pertes ou se voir imposer de détenir du capital supplémentaire en raison de limites ou de faiblesses de ses modèles.

HSBC France utilise des modèles pour des objectifs différents afin de gérer l'activité, y compris pour le calcul des risques pondérés, les tests de stress, les autorisations de crédit, le calcul des charges de dépréciation des emprunts selon IFRS 9, la supervision des délits financiers et des risques de fraude et les rapports financiers. HSBC peut faire face à des conséquences négatives suite à des décisions faites sur la base de modèles mal développés, mal appliqués, à une mauvaise interprétation des résultats du modèle ou l'utilisation de ces résultats dans un autre but que celui attribué. La surveillance et la supervision des réglementations sur l'utilisation des modèles est considérable; particulièrement les modèles et les hypothèses internes utilisés par les banques dans le calcul des risques pondérés. Les risques émanant de l'utilisation de modèles peuvent avoir un impact négatif sur l'activité, les perspectives, les conditions financières, les résultats opérationnels, la réputation, et le capital minimum requis.

Les tiers introducteurs et autres tierces parties peuvent nous utiliser pour mener à notre insu des activités illégales

Nous devons nous conformer aux lois et à la réglementation applicables en matière de LCB-FT. Pour ce faire, nous avons adopté localement des politiques et procédures du Groupe HSBC reprenant les exigences réglementaires françaises, telles que les procédures "*Customer Due Diligence*", et mis en place un dispositif de contrôle interne et de gouvernance. Ce programme de conformité est destiné à empêcher l'utilisation de produits et de services du Groupe HSBC pour perpétrer ou dissimuler un crime financier.

Depuis ces dernières années, les autorités américaines et britanniques concentrent particulièrement leur politique à l'égard des établissements financiers sur la prévention et la détection du blanchiment de capitaux ainsi que sur le respect des sanctions économiques américaines et européennes au niveau du Groupe.

Cette tendance se traduit entre autres par les accords signés avec les autorités britanniques et américaines suite aux différentes investigations menées et aux insuffisances relevées en matière de LCB-FT et de respect des sanctions. Toutefois, la conclusion de ces accords n'exclut pas toute poursuite ultérieure par les autorités de régulation bancaire, les autorités publiques ou judiciaires, ou encore toute poursuite intentée par des particuliers. En parallèle, notre régulateur bancaire français continue de mettre l'accent sur la LCB-FT au sein de l'industrie bancaire française.

Pour renforcer la protection des entités du Groupe au regard de ces risques, plusieurs actions de remédiation ont été mises en place suite à la signature du "*Deferred Prosecution Agreement*" avec les autorités américaines. Comme nous nous sommes acquittés de nos obligations au titre du DPA, ce dernier a par conséquent pris fin à la fin de l'année 2017. Le Monitor, qui avait pour mission d'évaluer nos progrès dans le cadre du DPA, agissait également depuis juillet 2013 en tant qu'expert (*Skilled Person*) dans le cadre d'une Directive émise par le *UK Financial Conduct Authority* ("FCA") en 2012 et sa mission à ce titre se poursuivra pour une durée qu'il appartiendra à la FCA de fixer.

Nous avons observé, ces dernières années, un accroissement substantiel du volume de nouvelles réglementations affectant nos processus opérationnels, ainsi qu'une augmentation du risque de non-conformité, les régulateurs et autres autorités continuant de mener des revues et des contrôles sur place des activités de la banque. HSBC France a continué d'améliorer son dispositif de lutte contre la criminalité financière et de conformité réglementaire, en conformité avec les normes les plus exigeantes du Groupe.

En outre, dans certaines conditions encadrées par la réglementation, il est possible de s'appuyer sur certains tiers introducteurs ou autres tierces parties qui maintiennent et appliquent de manière appropriée leurs procédures de LCB-FT. Toutefois, bien qu'autorisée par la réglementation, la tierce introduction peut s'avérer inefficace pour prévenir la survenance

de faits de blanchiment de capitaux. Les tiers introducteurs/tierces parties peuvent nous utiliser pour mener, à notre insu, des activités illégales. Dès lors, toute participation ou condamnation pour des faits de complicité de blanchiment de capitaux peut nuire à notre réputation et donner lieu à des amendes, sanctions ou poursuites judiciaires. Ces dernières peuvent aussi avoir des incidences matérielles défavorables sur nos activités, nos perspectives, notre situation financière ou notre résultat d'exploitation.

Nous avons une exposition significative au risque de contrepartie

HSBC France est exposé à des contreparties qui interviennent dans pratiquement tous les grands secteurs et effectue régulièrement des transactions avec des contreparties dans les services financiers, notamment des contreparties centrales, des banques commerciales, des banques d'investissement, des fonds communs de placement et d'autres clients institutionnels. Nombre de ces transactions exposent HSBC France à un risque de crédit en cas de défaillance de sa contrepartie ou de son client. L'action ou le manque de solidité commerciale d'autres institutions de services financiers peut affecter de façon significative notre capacité à effectuer des opérations courantes pour financer nos opérations et gérer nos risques. Les institutions financières sont nécessairement interdépendantes en raison de relations de négociation, de compensation, de contrepartie ou autres. En conséquence, une défaillance ou une baisse de la confiance du marché dans certaines institutions ou une inquiétude vis-à-vis du secteur des services financiers en général peuvent entraîner de nouvelles difficultés individuelles et/ou systémiques, des défaillances et des pertes.

La compensation centrale obligatoire des dérivés de gré à gré, y compris dans le cadre du règlement européen sur les infrastructures de marché en Europe, pose des risques pour HSBC. En tant que membre compensateur, nous serons tenus de souscrire les pertes subies par une contrepartie centrale (la "CCP") par défaut des autres membres compensateurs et de leurs clients. Par conséquent, le recours croissant aux chambres de compensation apporte un élément supplémentaire d'interconnexion entre les membres de compensation et les clients qui, selon nous, pourrait augmenter plutôt que réduire notre exposition au risque systémique. Dans le même temps, notre capacité à gérer nous-mêmes un tel risque sera réduite car le contrôle a été en grande partie sous-traité aux contreparties centrales.

Lorsque le risque de contrepartie bilatéral a été atténué par la prise de garanties, le risque de crédit de HSBC France peut rester élevé si la garantie que nous détenons ne peut pas être réalisée ou doit être liquidée à des prix insuffisants pour recouvrer la totalité de notre exposition au crédit ou aux dérivés. Il existe un risque que la garantie ne puisse être réalisée, y compris dans les cas où cela résulte d'un changement de loi qui pourrait influencer sur notre capacité à exclure une garantie ou à faire valoir d'autres droits contractuels.

De tels ajustements ou modifications de la juste valeur pourraient avoir une incidence défavorable importante sur notre situation financière et nos résultats d'exploitation.

Les fluctuations du marché peuvent réduire nos revenus ou la valeur de nos portefeuilles

Nos activités sont intrinsèquement soumises aux risques inhérents aux marchés financiers et à l'ensemble de l'économie, notamment des modifications des taux d'intérêt, des taux d'inflation, des écarts de crédit, des taux de change, des matières premières, des actions, des prix des obligations et de l'immobilier, et le risque que nos clients agissent d'une manière incompatible avec nos hypothèses d'activité, de tarification et de couverture.

Les mouvements de marché continueront de nous affecter de manière significative dans plusieurs domaines clés. Par exemple, les activités bancaires et de négociation sont soumises au risque de taux d'intérêt, au risque de change, au risque d'inflation et risque de *spread* de crédit. Les variations du niveau des taux d'intérêt, des écarts interbancaires par rapport aux taux officiels,

des courbes de rendement et des *spreads* ont une incidence sur l'écart de taux d'intérêt entre les coûts d'emprunts et les revenus de prêts.

Les pressions concurrentielles sur les taux fixes ou les conditions des produits dans les prêts et dépôts existants limitent parfois notre capacité à modifier les taux d'intérêt applicables aux clients en réponse aux modifications de leur situation financière.

Nos activités d'assurance sont également exposées au risque que les fluctuations du marché entraînent des déséquilibres entre les passifs liés aux produits et les actifs de placement qui les sous-tendent. Il est difficile de prévoir avec précision le degré d'évolution de la conjoncture du marché, qui peut avoir une incidence défavorable importante sur nos activités, nos perspectives, notre situation financière et nos résultats d'exploitation.

La liquidité, ou l'accès au financement, est essentielle pour l'activité de la banque

La capacité de la banque à emprunter, sur une base sécurisée ou non, et le prix à payer pour le faire peuvent être affectés par l'augmentation des taux d'intérêt ou des *spreads* de crédit, l'abondance de liquidité, les obligations réglementaires en matière de liquidité ou encore la perception du risque relatif au Groupe HSBC dans son ensemble, HSBC France en particulier ou l'ensemble du secteur bancaire.

Les dépôts et comptes d'épargne à vue ou à court terme représentent une part importante du financement de la banque et HSBC France attache une importance particulière à maintenir leur stabilité. Pour les dépôts, la stabilité dépend de la capacité de la banque à maintenir la confiance des déposants dans sa solidité financière et sa liquidité ainsi que sur sa capacité à proposer une rémunération transparente et dans les règles du marché. Bien que les dépôts aient représenté historiquement une source de financement stable, cela pourrait ne pas continuer.

HSBC France accède également aux marchés de grande clientèle afin de fournir le financement nécessaire pour réduire les déséquilibres de maturité entre actifs et passifs par devise. En mai 2019, HSBC France a émis 1,0 milliard EUR d'obligations senior non sécurisées à 5 ans sur les marchés de capitaux.

Une conjoncture économique défavorable, des marchés perturbés ou des évolutions réglementaires pourraient alourdir le coût de financement ou rendre plus difficile l'accès de HSBC France aux marchés financiers dans le cadre de son développement ou de son expansion.

Si la banque se trouvait dans l'incapacité de se financer par les dépôts clientèle ou sur les marchés financiers, sa situation de liquidité pourrait être affectée négativement. Elle pourrait se trouver en difficulté pour honorer les demandes de retrait des dépôts des clients, pour rembourser ses emprunts à maturité, pour fournir le financement des lignes de crédit confirmées ou de contrats d'assurance ou pour financer de nouveaux prêts, investissements et activité clientèle. La banque pourrait devoir liquider certains actifs grevés afin de faire face à ses engagements. Dans un environnement de faible liquidité, certains actifs pourraient être difficilement cessibles, sinon à un prix réduit, ce qui pourrait affecter négativement notre activité, nos perspectives, nos conditions d'exploitation ou nos résultats. Il est difficile d'anticiper de manière fiable des changements dans les possibilités d'accès au financement et l'étendue de leurs conséquences possibles.

Une évolution négative des notations financières pourrait augmenter le coût et réduire la capacité de financement de la banque

L'évolution des notations de crédit affecte le coût et plus généralement les conditions dans lesquelles la banque se finance sur les marchés. Les agences de notation évaluent régulièrement HSBC France et ses titres émis sur les marchés. Leurs notations sont fondées sur certains facteurs parmi lesquels leur appréciation de la solidité financière de HSBC France, son caractère stratégique au sein du Groupe HSBC ainsi que les conditions générales d'exploitation des entreprises du secteur financier. Il n'y a aucune

Risques

assurance que les agences maintiennent leurs notations actuelles et perspectives. Toute dégradation est susceptible d'entraîner un renchérissement du financement, un accès plus restreint aux marchés financiers et requérir l'immobilisation de davantage de collatéral ; affectant négativement et significativement la marge d'intérêt et la position de liquidité. Conformément à ses engagements contractuels sur produits dérivés, HSBC France pourrait être amené à placer davantage de collatéral en cas de dégradation de ses notations financières. En tant que filiale stratégique du Groupe HSBC, les notations de HSBC France sont susceptibles d'être affectées par des changements de notation de HSBC Bank plc ou HSBC Holdings plc.

Les impacts sont fonction de l'ampleur des dégradations, de leur caractère plus ou moins généralisé à l'ensemble du secteur financier et de la perception de la banque au sein du secteur financier.

Les risques concernant la qualité des crédits des emprunteurs sont intrinsèques à notre activité

Les risques provenant des changements dans la qualité du crédit et du recouvrement des prêts et des sommes des emprunteurs sont intrinsèques à l'activité de HSBC France. Les changements négatifs dans la qualité de crédit des emprunteurs et des contreparties, provenant d'une détérioration générale des conditions économiques ou du risque systématique des systèmes financiers, peut réduire la recouvrabilité et la valeur de nos actifs et nécessite une augmentation des charges de dépréciation des emprunts. Le risque est d'établir une mauvaise estimation de l'impact des facteurs que nous avons identifiés, ou de ne pas réussir à identifier les facteurs pertinents. De plus, l'information que HSBC France utilise pour déterminer la solvabilité des contreparties peut être correcte ou incorrecte. Ne pas estimer correctement la capacité des contreparties à remplir leurs engagements peut avoir un impact négatif significatif sur les perspectives, la situation financière et le résultat d'exploitation de HSBC France. Le niveau de cet impact négatif va dépendre du nombre d'emprunteurs, de la taille de l'exposition et du niveau d'inexactitude de nos estimations.

Gestion des risques

Le profil de risque de HSBC France repose sur une volonté affirmée de maintenir une structure financière forte, une situation de liquidité robuste et de solides fonds propres. La banque a conservé un profil de risque prudent pendant le premier semestre 2019.

En tant que fournisseur de services bancaires et financiers, HSBC France fait face à des risques dans ses activités courantes. Alors que la stratégie du Groupe, son appétit au risque, ses plans d'activités et ses objectifs de rentabilité sont élaborés centralement, la gestion quotidienne des risques est assurée du haut en bas de l'organisation via une cascade de délégation des responsabilités individuelles ; le *reporting* et la remontée des problèmes sont facilités par la structure de gouvernance des risques. Les politiques et les procédures en matière de risque ainsi que les limites de risque sont déterminées de façon à respecter un niveau de risque jugé adéquat. L'identification des risques, leur mesure et leur surveillance ainsi que la production de rapports de risques détaillés sont des éléments essentiels pour alimenter de manière régulière les prises de décision stratégiques. Un dispositif de contrôle efficace permet d'assurer la conformité avec les règles en vigueur.

Le dispositif de gestion des risques promeut une solide culture des risques, elle-même renforcée par les programmes HSBC Values et Global Standards, de façon à garantir un profil de risque modéré chez HSBC France, conforme aux limites définies dans son appétence au risque. Des détails supplémentaires sur ces politiques sont disponibles aux pages 72 à 141 du *Document de référence 2018*.

Il n'y a pas eu de changements significatifs dans les politiques et les procédures de gestion du risque et de la gouvernance au cours du premier semestre 2019.

Risques principaux et émergents

Les risques principaux et émergents sont ceux qui peuvent avoir un impact sur la performance financière, la réputation ou le modèle opérationnel de la banque. Si ces risques devaient se matérialiser, ils auraient un impact sensible sur le groupe.

HSBC France veille en permanence à identifier et à suivre ses risques. Dans le cadre de ce processus, qui est alimenté par la liste des facteurs de risques et les résultats du programme de tests de sensibilité, les risques sont classés par grandes catégories. Les variations dans l'évaluation de ces risques sont prises en compte pour adapter si nécessaire la stratégie de la banque et éventuellement son appétence au risque.

De plus, HSBC France vise de façon prospective à identifier, à suivre et, dans la mesure du possible, à mesurer et atténuer les événements de grande ampleur et les situations qui auraient un impact significatif sur sa performance financière ou sa réputation et sur la viabilité à long terme de son modèle opérationnel. Ces événements, qui engendrent des risques bancaires supplémentaires comme expliqué plus haut, constituent ensemble les "risques principaux et émergents".

Ceux-ci ont fait l'objet d'une revue pendant le premier semestre 2019. De nouveaux risques principaux et émergents ont été créés pour le risque lié aux fournisseurs externes et internes et aux prestataires de services ainsi que le risque de remplacement des indices de référence. Les risques macroéconomique et géopolitique ont été scindés en deux risques distincts. Enfin, le risque « psycho-sociaux » a été supprimé en tant que risque principal et émergent.

Des détails supplémentaires sont disponibles dans le tableau de présentation des risques.

Risques	Atténuation
Orientés externe	
Risques macroéconomiques	▲ Au cours des derniers trimestres, l'activité économique mondiale a encore ralenti, notamment en Chine, aux Etats-Unis et en zone euro. Les tensions commerciales ont pesé sur la confiance des entreprises, tandis que le commerce extérieur a pâti d'économies moins dynamiques. Bien que les politiques monétaires demeurent accommodantes dans l'ensemble et puissent même devenir plus expansionnistes encore dans certaines régions, les risques économiques restent orientés à la baisse. Des marchés du travail mieux orientés et une inflation contenue devraient continuer à soutenir le pouvoir d'achat dans plusieurs économies avancées, mais les niveaux plus élevés de dette privée et les marges de manœuvre réduites en matière budgétaire sont des contraintes pour l'avenir.
Risques géopolitiques	▲ HSBC France évalue en permanence l'impact des événements géopolitiques sur ses activités et ses expositions et prend des mesures pour les atténuer, le cas échéant, afin de s'assurer de respecter son appétit au risque. HSBC France a également renforcé la sécurité physique dans ses locaux où le risque de terrorisme est accru.
Risque concurrentiel	► L'industrie bancaire commence à se trouver confrontée, sur certaines de ses activités traditionnelles, à l'arrivée de nouveaux entrants tels que les banques mobiles, les GAFA ou encore des acteurs non bancaires (" <i>Fintechs</i> ", " <i>Assurtechs</i> ", etc.), dotés d'une expertise supérieure notamment dans les technologies de l'information, et du traitement de données. Ce défi est accentué par les différentes évolutions réglementaires et de marché, à la fois dans le domaine des paiements (PSD2, <i>Instant Payment</i> , paiements mobiles, blockchain) et de la gestion des données (RGPD – Règlement Général sur la Protection des Données –, <i>Open Banking</i> , AI). Le Groupe HSBC est très au fait de ces évolutions technologiques et entretient d'étroites relations avec "l'écosystème" des " <i>Fintechs</i> ". Le projet PSD2 est en cours en France et en Europe afin d'assurer la conformité de la banque avec la nouvelle réglementation, ainsi que l'identification d'opportunités de marché potentielles. Par ailleurs, les dispositions du RGPD sont entrées en application à bonne date chez HSBC France. Les projets « <i>d'Open Banking</i> » initiés au Royaume-Uni peuvent également être exploités. En parallèle, la banque reste très attentive aux opportunités de partenariat stratégique avec des <i>Fintech</i> afin que ses différentes lignes de métier soient en mesure de tirer parti des opportunités sur leurs marchés respectifs. HSBC France mène des expériences via le GTRF Lab et l'iLab pour identifier et mettre en place des solutions et des technologies stratégiques pour accélérer son adaptation.
Risque de remplacement des indices de référence	▲ Les principaux indices de taux d'intérêt IBOR (taux interbancaires offerts), actuellement calculés via des mécanismes de type " <i>benchmark</i> " (contributions des banques), sont progressivement remplacés par de nouveaux indices de "taux sans risque". Ce changement génère des risques financiers, de conduite, opérationnels, juridiques, comptables et systémiques. Il est géré au niveau du Groupe par le programme "IBOR transition". A court terme, à compter du 2 octobre 2019, l'EONIA ne sera plus calculé comme un <i>benchmark</i> et publié à J 19h, mais deviendra un " <i>tracker</i> " du nouveau taux sans risque €TSR, calculé comme €STR + une marge fixe et publié à J+1 9h15. A noter que le taux EONIA cessera d'être publié à partir du 3 janvier 2022 et sera remplacé par l'€STR publié à J+1 8h00. Cela nécessite l'adaptation de tous les process utilisant l'EONIA et une communication à tous les clients concernés, dans des délais courts.
Risques de fraude, d'intrusion et de piratage informatique	► HSBC France participe activement au partage de renseignements et continue à améliorer sa gouvernance et son environnement de contrôle afin de protéger ses informations ainsi que ses infrastructures techniques contre des menaces qui deviennent de plus en plus sophistiquées, comme la compromission des systèmes de paiement ou encore les attaques " <i>Ransomware</i> ".
Risque de non-transparence fiscale	► HSBC France continue à mettre en place la transparence fiscale. La banque a mis en place l'échange automatisé d'information (CRS) avec les pays signataires et est en train de mettre en œuvre DAC (<i>Directive on Administrative Cooperation</i>) 6. La politique de prix de transfert est également en cours de révision pour inclure les successales.
Risques de non-conformité réglementaire, y compris aux règles de bonne conduite	► HSBC France continue de s'assurer de sa conformité à la réglementation dans le déploiement des projets d'envergure en cours. Cela vise notamment la mise en œuvre des évolutions réglementaires européennes, des changements structurels visant à anticiper les conséquences de la sortie du Royaume-Uni de l'Union Européenne (y compris les dispositifs d'externalisation), des normes françaises de protection des lanceurs d'alerte et de la clientèle, ainsi que le dispositif de détection d'abus de marché.
Risques de criminalité financière	► Au cours du premier semestre 2019, de nouvelles étapes ont été complétées pour le renforcement du dispositif de contrôle de la lutte contre la criminalité financière en lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, respect des sanctions internationales et lutte contre la corruption (recommandations AFA). Le dispositif de monitoring des transactions et la qualité des revues de profils clients restent une priorité.
Changement climatique	► HSBC développe des politiques et des procédures de gestion de ces risques en ligne avec l'appétit au risque du Groupe pour (1) protéger la Banque contre les risques climatiques et (2) faciliter le financement de la transition vers une économie bas carbone. Il développe un process pour mesurer et suivre son exposition (définie par la limite en Cat A / encours) (1) aux activités intensives en carbone et (2) aux activités bas carbone. Le risque de transition est évalué et suivi par les équipes commerciales et les équipes crédit et l'exposition au risque de transition est communiquée au Comité des Risques, en incluant une revue régulière des secteurs et clients sensibles. Ce processus permettra d'aligner le portefeuille de financements avec un scénario de décarbonation.

Risques	Atténuation
Orientés interne	
Risques des systèmes informatiques & résilience opérationnelle	▶ HSBC France a accéléré son programme de mise à jour ("evergreening"), y compris l'évolution de ses serveurs informatiques pour l'activité de grande clientèle et de marché. Par ailleurs, des programmes d'amélioration de la sécurité sont menés de façon permanente pour renforcer la protection de la banque contre les menaces en évolution constante de la cyber-criminalité.
Risques – fournisseurs externes et internes ainsi que sur des prestataires de services	▶ Nous continuons à renforcer notre gouvernance et nos procédures relatives à la gestion des risques de nos Tierces parties, ainsi que notre dispositif de contrôle.
Risques d'exécution	▶ HSBC France met en œuvre les moyens nécessaires à la conduite de ses différents projets, qu'ils soient techniques, financiers ou humains. Ceux-ci font l'objet d'un suivi régulier dans le cadre d'une gouvernance adaptée à leur nature et à leur niveau de complexité. Les principaux parmi eux sont suivis au plus haut niveau des instances de gouvernance. Ces projets sont revus avec la Direction Générale tous les trimestres dans le cadre du Comité de Suivi des Projets Significatifs.
Risques de modèle	▲ Le risque de modèle augmente du fait des normes réglementaires qui évoluent et se renforcent, ainsi que du fait de l'utilisation de nouveaux modèles internes, en particulier pour les besoins en capital réglementaire liés au risque de contrepartie des activités de marché (IMM). La Banque Centrale Européenne effectue régulièrement des revues portant sur la qualité et l'utilisation de différents modèles de HSBC France, et a déjà effectué un certain nombre de constats : HSBC France prend les mesures nécessaires pour résoudre les points relevés en améliorant les modèles existants, et en re-développant certains. La gouvernance spécifique de HSBC France sur les risques de modèle est en cours de renforcement. HSBC France continue par ailleurs à entretenir un dialogue régulier avec la BCE et de participer aux consultations et aux travaux de place sur les sujets réglementaires.
Risques liés à la gestion de données	▶ HSBC France continue de renforcer les contrôles des données pour s'assurer que les risques liés aux données sont correctement gérés. La stratégie de données de HSBC France est alignée sur celle du groupe HSBC et exploite les capacités de données du groupe. Les priorités consistent à élargir davantage le champ des données sous gouvernance d'ici à fin 2019, afin d'améliorer les contrôles opérationnels sur les exigences en matière de confidentialité et de protection des données. HSBC France adapte son organisation et sa gouvernance des données suite à l'intégration de nouvelles entités dans la structure HBFR. Les risques liés aux données restent stables aux mêmes niveaux qu'au 31 décembre 2018. La concentration des risques reste centrée sur la confidentialité des données pour laquelle des programmes financés sont en place pour traiter les risques identifiés.

- ▲ Le risque a augmenté au premier semestre 2019
- ▶ Le risque est resté stable au premier semestre 2019
- ▼ Le risque a baissé au premier semestre 2019

Points d'attention spécifiques

Processus de retrait du Royaume-Uni de l'Union Européenne

La période d'incertitude qui fait suite à la décision du Royaume-Uni de se retirer de l'Union européenne devrait se poursuivre jusqu'à ce que la future relation entre le Royaume-Uni et l'Union européenne se précise. Étant donnée la complexité des négociations, HSBC travaille avec ses clients afin qu'ils s'adaptent à ce nouvel environnement et anticipent au mieux la suite.

Atténuation

Pour continuer à servir ses clients, quelle que soit l'issue des négociations, le Groupe HSBC a mis en place les actions appropriées, reposant sur un scénario suivant lequel le Royaume-Uni sort définitivement de l'Union européenne sans conserver l'accès au marché unique, ni bénéficier d'une union douanière ou d'un arrangement transitoire, sous-jacents au commerce transnational.

Ce plan de contingence élaboré en 2017 a globalement été mené à bien. Il se focalise sur quatre aspects : la restructuration de l'entité légale, l'offre produits, les migrations clients et les employés comme décrit dans la section « Retrait du Royaume-Uni de l'Union Européenne ».

Développements clés et profil de risque

Profil de risque de crédit

Le risque de crédit se définit comme le risque de perte financière lié à un client ou une contrepartie qui n'est plus en mesure de s'acquitter d'une de ses obligations de paiement telle que définie par contrat. Ce risque découle essentiellement des activités de prêt de la banque, du financement du négoce, des activités de crédit-bail, mais aussi des engagements hors bilan comme les garanties et les dérivés de crédit, ainsi que la détention de titres de créance.

Il n'y a pas eu de changements significatifs dans les politiques et les procédures de gestion du risque de crédit au cours du premier semestre 2019.

Un résumé des politiques et procédures actuelles en matière de risque de crédit est présenté dans le *Document de référence 2018*.

Risque du crédit au premier semestre 2019

Le coût du risque de crédit a augmenté lors du premier semestre 2019 suite à l'augmentation du provisionnement dans Global Banking & Markets.

Synthèse du risque de crédit

Les tableaux suivants analysent les prêts par secteur industriel qui représentent la concentration des expositions dans lesquelles les risques de crédit sont gérés.

Estimation des pertes de crédit attendues

La mesure des pertes de crédit attendues ("PCA") est complexe et combine l'utilisation de jugements à dire d'experts et d'estimations chiffrées, y compris l'intégration dans les estimations de PCA de différents scénarios prospectifs relatifs aux environnements économiques futurs, et ce afin de respecter la norme IFRS 9.

Méthodologie

HSBC a opté pour une approche basée sur 3 scénarios représentatifs des prévisions de HSBC en termes d'environnements économiques, permettant une évaluation objective et fondée sur des pondérations probabilistes des PCA, et qui tient compte des conditions économiques anticipées. Ces scénarios couvrent le "résultat le plus probable" (scénario dit "central"), mais aussi deux autres cas considérés comme moins probables, dits "le plus favorable" et "le plus défavorable". A chacun de ces 2 scénarios est alloué un poids de 10 %, tandis que le scénario "central" pèse pour 80 % dans le calcul des pertes de crédit attendues. Ces pondérations sont un choix managérial de HSBC, considéré comme le plus pertinent pour garantir une évaluation objective des pertes de crédit attendues en fonction des conditions économiques. Les principales hypothèses utilisées pour construire les scénarios sont basées sur des consensus de prévisions économiques externes, ce qui renforce l'objectivité des scénarios IFRS 9 et maximise l'utilisation d'informations indépendantes.

En ce qui concerne le scénario "central", HSBC définit les principaux indicateurs tels que la croissance, l'inflation, le taux de chômage... en se basant sur des moyennes de prévisions économiques et sur des historiques de valeurs de marché. Les scénarios "favorable" et "défavorable" sont eux construits autour du scénario central, avec une convergence à 3 ans vers le scénario "central".

La démarche suivante est appliquée afin de définir les scénarios économiques :

- Estimation du Risque Economique : définition d'une liste des risques économiques et politiques pouvant affecter les principaux marchés de HSBC, à savoir le Royaume-Uni, la Zone euro, Hong Kong, la Chine et les Etats-Unis.
- Génération des Scénarios : élaboration d'un jeu de prévisions économiques pour le scénario "central", et génération des scénarios "favorable" et "défavorable" basés sur des jugements à dire d'expert et l'analyse de données historiques.
- Enrichissement des Variables : chaque scénario est développé en enrichissant les variables économiques prises en compte (cela couvre plus de 400 variables concernées par les activités de HSBC).

HSBC France contribue à chaque mise à jour des scénarios économiques afin de s'assurer de la prise en compte des spécificités locales dans les scénarios économiques. De plus, HSBC est conscient que cette approche basée sur des scénarios économiques pourrait être insuffisante dans certains cas. Par conséquent, une analyse complémentaire peut être demandée par le *Management* ; et l'application de mesures correctives peut être décidée par le *Management* si les estimations de PCA basées sur les scénarios économiques ne répondent pas pleinement aux critères IFRS 9.

Risques

Synthèse du risque de crédit présentant les pertes de crédit attendues par segment de clientèle (à l'exclusion des instruments de dettes à la juste valeur par autres éléments du résultat global)

	Au 30 juin 2019		31 décembre 2018	
	Encours bruts	Dépréciations / provisions ¹	Encours bruts	Dépréciations / provisions ¹
	€m	€m	€m	€m
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	57 030	(715)	47 591	(594)
– particuliers ²	21 074	(193)	20 594	(206)
– sociétés non financières	30 615	(495)	24 932	(387)
– établissements financiers non bancaires	5 341	(27)	2 065	(1)
Prêts et créances sur les établissements de crédit au coût amorti	7 457	–	6 197	–
Autres actifs financiers au coût amorti	67 723	–	49 961	(1)
– caisse, banques centrales et CCP	15 233	–	9 019	(1)
– comptes d'encaissement	995	–	437	–
– opérations de prises en pensions – hors-trading	34 441	–	32 835	–
– investissements financiers ³	6	–	6	–
– comptes de régularisation	17 048	–	7 664	–
Total bilan	132 210	(715)	103 749	(595)
Prêts et autres engagements liés à des opérations de crédit, endossements et effets acceptés⁴	113 962	(12)	85 838	(12)
– particuliers	1 411	(1)	1 180	–
– sociétés non financières	32 282	(9)	25 902	(12)
– sociétés financières	80 269	(2)	58 756	–
Garanties financières et contrats similaires⁵	1 129	(3)	1 086	(2)
– particuliers	33	–	36	–
– sociétés non financières	568	(3)	982	(2)
– sociétés financières	528	–	68	–
Total hors bilan⁶	115 091	(15)	86 924	(14)
Total bilan et hors bilan	247 301	(730)	190 673	(609)

	Juste valeur	Provision pour ECL	Juste valeur	Provision pour ECL
	€m	€m	€m	€m
Instruments de dettes évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	17 296	(6)	16 485	(6)

1 Le total de la perte de crédit attendue est comptabilisé dans la provision pour perte de l'actif financier sauf si le total de la perte de crédit attendue dépasse la valeur comptable brute de l'actif financier, auquel cas la perte de crédit attendue est comptabilisée en provision.

2 Dont 11 998 millions EUR garantis par Crédit Logement au 30 juin 2019 (31 décembre 2018 : 11 347 million EUR).

3 Comprend uniquement les investissements financiers évalués au coût amorti. Les investissements financiers tels que présentés dans le bilan consolidé à la page 42 comprennent les actifs financiers évalués au coût amorti ainsi que les instruments de dette et de capitaux propres évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global.

4 Exclut les prêts révocables et autres engagements pour lesquels la norme IFRS 9 n'est pas applicable.

5 Exclut la garantie sur les contrats sains pour laquelle la norme IFRS 9 n'est pas applicable.

6 Représente les montants d'exposition maximale au risque en cas de tirage complet des contrats et dans l'hypothèse d'une défaillance du client.

Synthèse du risque de crédit présentant les pertes de crédit attendues (à l'exclusion des instruments de dettes à la juste valeur par autres éléments résultat global) par segment de clientèle et par stage au 30 juin 2019

	Encours bruts ¹					Dépréciations / provisions					Couverture des pertes attendues sur crédit (%)				
	Stage 1	Stage 2	Stage 3	POCI ²	Total	Stage 1	Stage 2	Stage 3	POCI ²	Total	Stage 1	Stage 2	Stage 3	POCI ²	Total
	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	%	%	%	%	%
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	52 684	3 187	1 103	56	57 030	(45)	(48)	(581)	(41)	(715)	0,1	1,5	52,7	73,2	1,3
– particuliers ³	19 562	1 040	472	–	21 074	(4)	(23)	(166)	–	(193)	–	2,2	35,2	–	0,9
– sociétés non financières	27 965	1 987	607	56	30 615	(37)	(24)	(393)	(41)	(495)	0,1	1,2	64,7	73,2	1,6
– établissements financiers non bancaires	5 157	160	24	–	5 341	(4)	(1)	(22)	–	(27)	0,1	0,6	91,7	–	0,5
Prêts et créances sur les établissements de crédit au coût amorti	7 444	13	–	–	7 457	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Autres actifs financiers au coût amorti	67 714	6	2	1	67 723	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Prêts et autres engagements liés à des opérations de crédit, endossements et effets acceptés ⁴	112 327	1 463	172	–	113 962	(5)	(3)	(4)	–	(12)	–	0,2	2,3	–	–
– particuliers	1 367	42	2	–	1 411	–	(1)	–	–	(1)	–	2,4	–	–	0,1
– sociétés non financières	31 006	1 106	170	–	32 282	(4)	(1)	(4)	–	(9)	–	0,1	2,4	–	–
– sociétés financières	79 954	315	–	–	80 269	(1)	(1)	–	–	(2)	–	0,3	–	–	–
Garanties financières et contrats similaires ⁵	1 057	65	4	3	1 129	(2)	(1)	–	–	(3)	0,2	1,5	–	–	0,3
– particuliers	32	–	1	–	33	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
– sociétés non financières	497	65	3	3	568	(2)	(1)	–	–	(3)	0,4	1,5	–	–	0,5
– sociétés financières	528	–	–	–	528	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Au 30 juin 2019	241 226	4 734	1 281	60	247 301	(52)	(52)	(585)	(41)	(730)	–	1,1	45,7	68,3	0,3

1 Représente les montants d'exposition maximale au risque en cas de tirage complet des contrats et dans l'hypothèse d'une défaillance du client.

2 POCI "Purchased or originated credit-impaired": Dépréciation de crédit acheté ou cédé.

3 Dont 11 998 millions EUR garantis par Crédit Logement au 30 juin 2019.

4 Exclut les prêts révocables et autres engagements pour lesquelles la norme IFRS 9 n'est pas applicable.

5 Exclut la garantie sur les contrats sains pour laquelle la norme IFRS 9 n'est pas applicable.

Analyse des encours de crédit en stage 2 par jour de retard au 30 juin 2019

	Encours bruts			Dépréciations / provisions			Couverture des pertes attendues sur crédit (%)		
	Stage 2	Dont : 1 à 29 jours de retard ¹	Dont : 30 et plus jours de retard ¹	Stage 2	Dont : 1 à 29 jours de retard ¹	Dont : 30 et plus jours de retard ¹	Stage 2	Dont : 1 à 29 jours de retard ¹	Dont : 30 et plus jours de retard ¹
	€m	€m	€m	€m	€m	€m	%	%	%
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	3 187	98	85	(48)	(1)	(2)	1,5	1,0	2,4
– particuliers	1 040	61	47	(23)	(1)	(1)	2,2	1,6	2,1
– sociétés non financières	1 987	37	38	(24)	–	(1)	1,2	–	2,6
– établissements financiers non bancaires	160	–	–	(1)	–	–	0,6	–	–
Prêts et créances sur les établissements de crédit au coût amorti	13	4	–	–	–	–	–	–	–
Autres actifs financiers au coût amorti	6	1	1	–	–	–	–	–	–

1 Les comptes à vue en stage 2 ne sont pas présentés dans ce tableau.

Risques

Synthèse du risque de crédit présentant les pertes de crédit attendues (à l'exclusion des instruments de dettes à la juste valeur par autres éléments du résultat global) par segment de clientèle et par stage au 31 décembre 2018

	Encours bruts ¹				Total	Dépréciations / provisions					Couverture des pertes attendues sur crédit (%)				
	Stage 1	Stage 2	Stage 3	POCI ²		Stage 1	Stage 2	Stage 3	POCI ²	Total	Stage 1	Stage 2	Stage 3	POCI ²	Total
	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	%	%	%	%	%
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	43 629	2 972	975	15	47 591	(28)	(44)	(519)	(3)	(594)	0,1	1,5	53,2	20,0	1,2
– particuliers ³	18 960	1 156	478	–	20 594	(5)	(24)	(177)	–	(206)	–	2,1	37,0	–	1,0
– sociétés non financières	22 604	1 816	497	15	24 932	(22)	(20)	(342)	(3)	(387)	0,1	1,1	68,8	20,0	1,6
– établissements financiers non bancaires	2 065	–	–	–	2 065	(1)	–	–	–	(1)	–	–	–	–	–
Prêts et créances sur les établissements de crédit au coût amorti	6 190	7	–	–	6 197	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Autres actifs financiers au coût amorti	49 931	5	1	–	49 937	(1)	–	–	–	(1)	–	–	–	–	–
Prêts et autres engagements liés à des opérations de crédit, endossements et effets acceptés ⁴	84 581	1 216	41	–	85 838	(2)	(2)	(8)	–	(12)	–	0,2	19,5	–	–
– particuliers	1 143	34	3	–	1 180	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
– sociétés non financières	24 708	1 156	38	–	25 902	(2)	(2)	(8)	–	(12)	–	0,2	21,1	–	–
– sociétés financières	58 730	26	–	–	58 756	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Garanties financières et contrats similaires ⁵	1 007	74	2	3	1 086	(1)	(1)	–	–	(2)	0,1	1,4	–	–	0,2
– particuliers	35	–	1	–	36	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
– sociétés non financières	904	74	1	3	982	(1)	(1)	–	–	(2)	0,1	1,4	–	–	0,2
– sociétés financières	68	–	–	–	68	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Au 31 décembre 2018	185 338	4 274	1 019	18	190 649	(32)	(47)	(527)	(3)	(609)	–	1,1	51,7	16,7	0,3

1 Représente les montants d'exposition maximale au risque en cas de tirage complet des contrats et dans l'hypothèse d'une défaillance du client.

2 POCI "Purchased or originated credit-impaired" : Dépréciation de crédit acheté ou créé.

3 Dont 11 347 millions EUR garantis par Crédit Logement au 31 décembre 2018.

4 Exclut les prêts révocables et autres engagements pour lesquels la norme IFRS 9 n'est pas applicable.

5 Exclut la garantie sur les contrats sains pour laquelle la norme IFRS 9 n'est pas applicable.

A moins qu'ils n'aient été transférés préalablement pour un autre motif, tous les actifs financiers sont considérés comme ayant subi une hausse significative du risque de crédit lorsqu'ils présentent un arriéré de paiement de plus de 30 jours, et sont alors transférés de « Stage 1 » à « Stage 2 ». Le tableau ci-dessous indique la ventilation des encours en « Stage 2 » entre ceux transférés préalablement, et ceux à moins et plus de 30 jours d'arriéré. Les instruments financiers en arriéré de paiement sont les prêts pour lesquels les clients n'ont pas effectué leurs paiements conformément aux conditions contractuelles de leurs contrats.

Analyse des encours de crédit en stage 2 par jour de retard au 31 décembre 2018

	Encours bruts			Dépréciations / provisions			Couverture des pertes attendues sur crédit (%)		
	Stage 2	Dont : 1 à 29 jours de retard ¹	Dont : 30 et plus jours de retard ¹	Stage 2	Dont : 1 à 29 jours de retard ¹	Dont : 30 et plus jours de retard ¹	Stage 2	Dont : 1 à 29 jours de retard ¹	Dont : 30 et plus jours de retard ¹
	€m	€m	€m	€m	€m	€m	%	%	%
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	2 972	97	121	(44)	(2)	(4)	1,5	2,1	3,3
– particuliers	1 156	67	46	(24)	(2)	(2)	2,1	3,0	4,3
– sociétés non financières	1 816	30	75	(20)	–	(2)	1,1	–	2,7
– établissements financiers non bancaires	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Prêts et créances sur les établissements de crédit au coût amorti	7	–	–	–	–	–	–	–	–
Autres actifs financiers au coût amorti	5	–	–	–	–	–	–	–	–

1 Les comptes à vue en stage 2 ne sont pas présentés dans ce tableau.

Réconciliation des variations de l'encours brut et des provisions pour pertes de crédit, pour les prêts et avances sur la clientèle et les établissements de crédit y compris les engagements de prêts et les garanties financières¹

	Crédits non dépréciés				Crédits dépréciés				Total	
	Stage 1		Stage 2		Stage 3		POCI			
	Encours bruts €m	Provisions pour pertes de crédit attendues €m	Encours bruts €m	Provisions pour pertes de crédit attendues €m	Encours bruts €m	Provisions pour pertes de crédit attendues €m	Encours bruts €m	Provisions pour pertes de crédit attendues €m	Encours bruts €m	Provisions pour pertes de crédit attendues €m
Au 1er janvier 2019	80 597	(31)	4 270	(47)	1 016	(527)	19	(3)	85 902	(608)
Transferts d'instruments financiers	(32)	(14)	(76)	16	108	(2)	–	–	–	–
– transferts du Stage 1 au Stage 2	(2 151)	2	2 151	(2)	–	–	–	–	–	–
– transferts du Stage 2 au Stage 1	2 119	(16)	(2 119)	16	–	–	–	–	–	–
– transferts au Stage 3	–	–	(111)	3	111	(3)	–	–	–	–
– transferts du Stage 3	–	–	3	(1)	(3)	1	–	–	–	–
Réévaluation nette des pertes de crédit attendues résultant du transfert de stage	–	10	–	(5)	–	–	–	–	–	5
Modifications liées au crédit non décomptabilisé	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Modification des paramètres de risque (données du modèle)	(2 538)	7	(387)	(4)	154	(99)	(26)	–	(2 797)	(96)
Changement de méthode de calcul de la perte de crédit attendue	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Nouveaux et autres prêts net / (remboursements)	11 110	(9)	(404)	3	(97)	42	1	(1)	10 610	35
Actifs passés en perte	–	–	–	–	(48)	48	(47)	47	(95)	95
Modifications liées au crédit décomptabilisé	–	–	–	–	(4)	2	–	–	(4)	2
Change	30	–	4	–	–	–	–	–	34	–
Autres	5 486	(4)	503	(2)	12	(1)	(1)	(2)	6 000	(9)
Transferts ²	7 555	(11)	818	(13)	138	(48)	113	(82)	8 624	(154)
Au 30 juin 2019	102 208	(52)	4 728	(52)	1 279	(585)	59	(41)	108 274	(730)
Résultat (Charge ou produit) des pertes de crédit attendues pour la période	–	8	–	(6)	–	(57)	–	(1)	–	(56)
Récupérations (sur créances amorties)	–	–	–	–	–	2	–	–	–	2
Gains ou pertes liées aux modifications contractuelles des flux de trésorerie n'étant pas le résultat d'une décomptabilisation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Autres	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total de charge liée à la perte de crédit attendue pour la période	–	8	–	(6)	–	(55)	–	(1)	–	(54)

	Au 30 juin 2019		
	Montant brut	Provision pour perte de crédit attendues	Charge pour pertes de crédit attendues
	€m	€m	€m
Comme ci-dessus	108 274	(730)	(54)
Autres actifs financiers au coût amorti	67 723	–	–
Engagements relatifs aux opérations de prise en pension – hors-trading	71 304	–	–
Synthèse du risque de crédit (à l'exclusion des instruments de dettes à la juste valeur par autres éléments du résultat global) / Compte de résultat consolidé	247 301	(730)	(54)
Instruments de dettes évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	17 296	(6)	–
Total provision pour perte de crédit / Résultat (Charge ou produit) des pertes de crédit attendues pour la période	264 597	(736)	(54)

1 Exclut la garantie sur les contrats sains, les prêts révocables et autres engagements pour lesquels la norme IFRS 9 n'est pas applicable.

2 Inclut les soldes liés à l'acquisition des 7 branches : Madrid, Milan, Irlande, Pays-Bas, Belgique, Prague à compter du 1er février 2019 et Luxembourg à compter du 1er mars 2019.

Risques

Réconciliation des variations de l'encours brut et des provisions pour pertes de crédit, pour les prêts et avances sur la clientèle et les établissements de crédit y compris les engagements de prêts et les garanties financières¹

	Crédits non dépréciés				Crédits dépréciés				Total	
	Stage 1		Stage 2		Stage 3		POCI			
	Encours bruts	Provisions pour pertes de crédit attendues	Encours bruts	Provisions pour pertes de crédit attendues	Encours bruts	Provisions pour pertes de crédit attendues	Encours bruts	Provisions pour pertes de crédit attendues	Encours bruts	Provisions pour pertes de crédit attendues
	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m
Au 1er janvier 2018	73 626	(38)	3 376	(46)	1 071	(504)	—	—	78 073	(588)
Transferts d'instruments financiers	(457)	(34)	271	40	186	(6)	—	—	—	—
– transferts du stage 1 au stage 2	(3 973)	5	3 973	(5)	—	—	—	—	—	—
– transferts du stage 2 au stage 1	3 514	(39)	(3 514)	39	—	—	—	—	—	—
– transferts au Stage 3	—	—	(193)	7	193	(7)	—	—	—	—
– transferts du Stage 3	2	—	5	(1)	(7)	1	—	—	—	—
Réévaluation nette des pertes de crédit attendues résultant du transfert de stage	—	26	—	(15)	—	(1)	—	—	—	10
Modifications liées au crédit non décomptabilisé	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Modification des paramètres de risque (données du modèle)	(6 699)	(9)	661	(22)	(23)	(60)	(3)	16	(6 064)	(75)
Changement de méthode de calcul de la perte de crédit attendue	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Nouveaux et autres prêts net / (remboursements)	13 864	(14)	(1 524)	34	(186)	53	(19)	1	12 135	74
Actifs passés en perte	—	—	—	—	(87)	87	—	—	(87)	87
Modifications liées au crédit décomptabilisé	—	—	—	—	(11)	3	—	—	(11)	3
Change	20	—	—	—	—	—	—	—	20	—
Autres	(1 503)	44	1 110	(28)	(95)	(3)	29	(19)	(459)	(6)
Transferts ²	1 746	(6)	376	(10)	161	(96)	12	(1)	2 295	(113)
Au 31 décembre 2018	80 597	(31)	4 270	(47)	1 016	(527)	19	(3)	85 902	(608)
Résultat (Charge ou produit) des pertes de crédit attendues pour la période	—	3	—	(3)	—	(5)	—	17	—	12
Récupérations (sur créances amorties)	—	—	—	—	—	3	—	—	—	3
Gains ou pertes liées aux modifications contractuelles des flux de trésorerie n'étant pas le résultat d'une décomptabilisation	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Autres	—	(7)	—	—	—	2	—	—	—	(5)
Total de charge liée à la perte de crédit attendue pour la période	—	(4)	—	(3)	—	—	—	17	—	10

	Au 31 décembre 2018		
	Montant brut	Provision pour perte de crédit attendues	Charge pour pertes de crédit attendues
	€m	€m	€m
Comme ci-dessus	85 902	(608)	10
Autres actifs financiers au coût amorti	49 961	(1)	—
Engagements relatifs aux opérations de prise en pension – hors-trading	54 810	—	—
Synthèse du risque de crédit (à l'exclusion des instruments de dettes à la juste valeur par autres éléments du résultat global) / Compte de résultat consolidé	190 673	(609)	10
Instruments de dettes évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	16 485	(6)	—
Total provision pour perte de crédit / Résultat (Charge ou produit) des pertes de crédit attendues pour la période	207 158	(615)	10

¹ Exclut la garantie sur les contrats sains, les prêts révocables et autres engagements pour lesquels la norme IFRS 9 n'est pas applicable.

² Inclut les soldes liés à l'acquisition des activités du Groupe HSBC en Grèce par la succursale grecque de HSBC France le 1er janvier 2018 et aux acquisitions des 2 filiales en Irlande et en Pologne à compter du 1er août 2018.

Risques de liquidité et financement

Le risque de liquidité consiste, pour la banque, à ne pas disposer d'un montant suffisant de ressources financières lui permettant de faire face à ses engagements lorsqu'ils deviennent exigibles ou à ne pouvoir le faire qu'à un coût excessif. Le risque se matérialise lorsque les flux de trésorerie sont désynchronisés.

Le risque de financement est le risque qu'une source de financement considérée comme durable (et utilisée pour financer des actifs) se révèle non durable dans le temps. Le risque se matérialise lorsque le financement pour des actifs illiquides ne peut pas être obtenu au coût ou au moment escomptés.

Ratio de liquidité court terme (Liquidity Coverage Ratio – “LCR”)

Le ratio LCR a été développé pour démontrer la résilience à court terme du profil de liquidité de la banque. Le ratio vise à s’assurer que la banque possède un stock suffisant d’actifs liquides de haute qualité (“HQLA”) non grevés, sous la forme de liquidités ou d’actifs susceptibles d’être convertis en liquidités sans coûts ou avec un coût faible lors de leur cession sur le marché, afin de couvrir les besoins de liquidité pour une période d’observation de stress de 30 jours.

Le ratio LCR pour HSBC France calculé selon les termes de l’Acte délégué de l’UE au 30 juin 2019 est de 123 %.

Ratio de financement (Net Stable Funding Ratio – “NSFR”)

Le ratio NSFR impose aux institutions de disposer d’un niveau minimum de financement stable par rapport aux besoins de financement stable requis. Le ratio a été développé afin de suivre le profil de financement de la banque au-delà d’un an. Il est utilisé en complément du ratio LCR.

Compte tenu des incertitudes quant aux textes définitifs, le Groupe HSBC a choisi de calculer le ratio selon le texte BCBS 295 du Comité de Bâle ; ainsi, les résultats peuvent ne pas être comparables à ceux d’autres banques.

Au 30 juin 2019, le ratio NSFR de HSBC France s’élève à 111 %.

Risques de marché

Risques de marché au premier semestre 2019

Les rendements obligataires en Zone Euro ont continué à décroître au cours du premier semestre 2019, l’OAT française de maturité 10 ans atteignant des niveaux négatifs.

Les tensions commerciales entre les Etats-Unis et la Chine ainsi qu’un ralentissement progressif de la croissance mondiale a incité

la Banque Fédérale Américaine et la Banque Centrale Européenne (“BCE”) à adopter un ton plus accommodant.

Aux Etats-Unis, le *Federal Open Market Committee* (“FOMC”) devrait diminuer ses taux directeurs d’ici la fin de l’année tandis que la BCE s’est déclarée ouverte à un nouveau stimulus monétaire.

La sortie du Royaume-Uni de l’Union Européenne a été reportée à minima fin octobre 2019 et la démission de Theresa May a encore renforcé l’incertitude sur ce sujet.

La dette italienne est restée volatile avec des taux relativement élevés comparés aux autres pays de la zone euro alors que les tensions avec la Commission européenne sont restées vives.

Les marchés actions ont globalement progressé sur le semestre, aidés par les anticipations sur la politique monétaire.

Les expositions de marché d’HSBC France sont restées en ligne avec l’appétit au risque de la banque.

Value at Risk (VaR)

La Banque Centrale Européenne a autorisé HSBC France à déployer de nouveaux modèles internes pour le calcul des fonds propres, facilitant le déploiement d’activités sur la classe d’actif « crédit ».

La VaR crédit a ainsi été intégrée à la VaR réglementaire.

Portefeuilles de trading

Value at Risk du portefeuille de Trading

La VaR de *Trading* vient principalement de l’activité *Global Markets* d’HSBC France. Son niveau est assez stable au cours de l’année avec quelques fluctuations liées aux activités de tenue de marché. Les chiffres moyens et maximum ont diminué, comparés à l’année précédente, cela fait suite à l’introduction du nouveau modèle de la VaR Crédit en mai 2018.

VaR Trading des opérations de marché par type de risque

	Change €m	Taux d’intérêt €m	Actions €m	Spread de crédit €m	Diversification €m	Total €m
Au 30 juin 2019	0,26	4,13	–	1,03	(1,00)	4,42
Moyenne	0,28	5,47	–	1,28	(1,52)	5,51
Maximum	0,38	8,28	–	1,74	(2,30)	8,42
Au 30 juin 2018	0,09	6,20	–	1,21	(1,59)	5,91
Moyenne	0,11	5,97	–	6,00	(4,17)	7,92
Maximum	0,64	10,16	–	15,69	(10,25)	14,81

Portefeuilles de Banking

Value at Risk du portefeuille de Banking

La VaR du portefeuille *Banking* est également stable, son évolution au cours de l’année est due à la gestion du *Buffer* de liquidité de

BSM (*Balance Sheet Management*). Comme pour le périmètre *Trading*, les chiffres moyens et maximum ont diminué, comparés à l’année précédente, cela fait suite à l’introduction du nouveau modèle de la VaR Crédit en mai 2018.

VaR Accrual des opérations de marché par type de risque

	Change €m	Taux d’intérêt €m	Actions €m	Spread de crédit €m	Diversification €m	Total €m
Au 30 juin 2019	–	2,85	–	2,89	(1,91)	3,84
Moyenne	–	2,92	–	2,32	(1,62)	3,62
Maximum	–	4,88	–	3,14	(2,64)	5,49
Au 30 juin 2018	–	2,35	–	2,57	(1,33)	3,59
Moyenne	–	2,48	–	7,85	(1,49)	8,85
Maximum	–	3,92	–	23,45	(4,33)	24,60

Risques de taux structurel

Présentation

Le risque de taux structurel est le risque que les résultats de la banque varient en fonction de la désynchronisation de taux d'intérêt, maturités et nature de produits entre actifs et passifs du portefeuille bancaire. Ce risque est relatif aux activités hors activités de négociation.

Gouvernance

Chez HSBC France, le département ALCM (*Asset, Liability and Capital Management*) suit et contrôle le risque de taux d'intérêt structurel de la banque. Il a également pour rôle d'analyser et de challenger l'implémentation de nouveaux produits proposés par les métiers, ainsi que de proposer les règles de comportementalisations utilisées pour la détermination du besoin de couverture du risque de taux de la Banque. L'ALCM est également responsable d'assurer et d'actualiser le cadre relatif aux prix de transferts, d'informer l'ALCO (*Asset and Liability Committee*) de l'exposition globale au risque de taux d'intérêt structurel, ainsi que de gérer les positions du bilan, en lien avec la fonction BSM.

BSM gère les positions de risque de taux structurel qui lui sont transférées en respectant les limites de risque de marché. Seuls les actifs et passifs non liés aux activités de négociation sont transférés à BSM, à condition que celui-ci puisse couvrir économiquement le risque reçu. La couverture du risque est le plus souvent gérée à travers des dérivés de couverture vanille. Tout risque de taux d'intérêt que BSM ne pourrait pas gérer économiquement ne doit pas faire l'objet d'un transfert et doit rester dans des centres d'enregistrement dédiés (*ALCO books*) au sein de la ligne de métier *Corporate Centre*.

Mesure du risque de taux d'intérêt

L'ALCM utilise les indicateurs suivants pour suivre et contrôler le risque de taux d'intérêt : le Gap de taux, en nominal, la sensibilité de la marge d'intérêt ("NIIS") et la sensibilité de la valeur économique de la banque ("EVE"). La méthodologie de calcul de la valeur économique de la banque ("EVE") a été mise à jour au cours du premier semestre 2019 afin de tenir compte des exigences réglementaires de l'EBA.

Les indicateurs de mesure du risque de taux structurel sont présentés de façon constante au Comité de gestion de bilan ("ALCO") et forment la base des décisions de gestion opérationnelles.

Capital

Aperçu

La gestion du capital de HSBC France vise à maintenir un niveau suffisant de fonds propres en vue de soutenir la stratégie commerciale de la banque, et de respecter ses obligations y compris dans les exercices de *stress-test*.

Au cours du premier semestre 2019, HSBC France a respecté ses obligations réglementaires en termes de fonds propres établies par la BCE.

L'approche d'HSBC France dans la gestion de son niveau de fonds propres est d'assurer en tout temps que celui-ci reste supérieur aux exigences réglementaires, et suffisant au regard des évolutions réglementaires attendues en la matière.

Au cours du premier semestre 2019, conformément à l'exécution de son plan de capital, HSBC France a réalisé les augmentations de fonds propres de catégorie 1 ("CET1") suivantes : en janvier, 949,6 millions EUR, en février, 336,3 millions EUR, en mai, 3,6 millions EUR et en juin, 299,4 millions EUR. HSBC France a également réalisé des émissions de fonds propres de catégorie 2 ("Tier2") sous forme d'opérations *intra-groupe* avec HSBC Bank plc : en janvier, 400 millions EUR et en juin,

100 millions EUR. Ces opérations visent à atteindre une structure de capital cible, permettant à la banque de diversifier ses sources de capital réglementaire, et de favoriser son retour sur capital investi.

Un résumé des politiques et pratiques d'HSBC France en termes de gestion et mesure et d'allocation du capital est disponible en page 142 du *Document de référence 2018*.

Evolutions réglementaires

Comité de Bâle ("Bâle")

Bâle a publié en décembre 2017 les réformes Bâle III de l'après-crise. Le paquet final comprend :

- de larges modifications des pondérations de la méthode standard du risque de crédit ;
- des limitations du périmètre d'application de l'approche fondée sur les notations internes ("IRB") ainsi que des modifications de la méthode IRB ;
- le remplacement des approches sur le risque opérationnel par une méthode unique ;
- une modification des règles du cadre du risque d'ajustement de l'évaluation de crédit ("CVA") ;
- un plancher sur les actifs pondérés en fonction des risques ("*output floor*") garantissant que les exigences de fonds propres des banques ne sont pas inférieures à 72,5 % des fonds propres calculés selon les approches standard ; et
- des modifications de la mesure de l'exposition totale pour le ratio de levier.

Bâle a publié en janvier 2019, après re-calibration, la version finale des modifications du cadre des exigences de fonds propres liées aux risques de marché, la « *Fundamental Review of the Trading Book* » ("FRTB"). Le nouveau régime contient une définition plus précise de la frontière du portefeuille de négociation (*trading book*), introduit une approche sur les modèles internes fondée sur des modèles d'« *expected shortfall* », des exigences de fonds propres pour les facteurs de risques qui ne peuvent être modélisés, et une approche standard plus sensible au risque servant de repli aux méthodes sur les modèles internes.

Le comité de Bâle a publié en juin 2019 une révision du traitement en ratio de levier des dérivés compensés pour le compte de clients. Les marges initiales et les appels de marge en espèces et titres pourront réduire l'exposition des dérivés dans le ratio de levier. Dans le même temps, Bâle a publié une mise à jour des exigences de publications associées au ratio de levier exigeant des établissements une publication de leurs ratios de levier sur la base de valeurs relatives aux opérations de cession temporaires de titres basées sur la position fin de trimestre d'une part, et sur la moyenne des positions quotidiennes du trimestre d'autre part.

Bâle a annoncé que le paquet sera mis en oeuvre au 1er janvier 2022, avec une période de transition de 5 ans pour le plancher sur les actifs pondérés, qui démarre à 50 %. Les standards définitifs devront être transposés dans les lois locales en vigueur avant de pouvoir prendre effet. Le paquet contenant un nombre important de points laissés à la discrétion des Etats membres, le résultat final est incertain sur le contenu comme le calendrier.

Amendements au règlement sur les exigences de fonds propres

L'Union Européenne ("UE") a publié en juin 2019 les règles finales de révision du règlement sur les exigences de fonds propres, appelées CRR2. Il s'agit de la première vague permettant de refléter dans la réglementation européenne les réformes Bâle III, qui inclut les futures règles du risque de marché sous FRTB (exigences de publication à ce stade), la nouvelle approche standard de mesure du risque de contrepartie ("SA-CCR") et les nouvelles règles du ratio de levier.

CRR2 est mis en oeuvre progressivement, des volets importants entrant en vigueur en 2021, pour certains en avance par rapport au calendrier de Bâle. Le calendrier de l'UE pour FRTB sera finalisé

après l'adoption en droit européen des modifications de Bâle de janvier 2019.

CRR2 permet également la mise en oeuvre dans l'UE des exigences en matière d'absorption des pertes en cas de résolution ("TLAC") du Conseil de Stabilité Financière ("FSB"), connu en Europe comme les exigences minimales concernant les fonds propres et les engagements éligibles ("MREL"). CRR2 contient également des modifications du régime des fonds propres qui sont déjà applicables.

Le Conseil de Résolution Unique ("SRB") a publié en janvier 2019 une mise à jour de sa politique MREL définissant ses attentes en termes de MREL au niveau individuel pour les banques. Le SRB va commencer à communiquer des cibles de MREL au niveau individuel en temps voulu. La politique du SRB a été de nouveau mise à jour en juin afin de renseigner les banques sur les exigences de TLAC contenus dans CRR2. Une autre mise à jour est attendue d'ici la fin d'année ou début d'année prochaine avant l'entrée en vigueur de l'évolution de la directive sur le rétablissement et la résolution bancaire ("BRRD2").

La poursuite de la mise en oeuvre européenne des réformes Bâle III

L'Autorité Bancaire Européenne ("ABE") a publié en juillet 2019 son rapport sur la mise en oeuvre de la deuxième vague de modifications de la réglementation européenne permettant d'intégrer le reste des réformes Bâle III ("CRR3"). Ce rapport comprend des recommandations sur le risque de crédit, le risque opérationnel et le plancher sur les actifs pondérés ("output floor"). Un deuxième rapport contenant les recommandations relatives au cadre CVA et FRTB est attendu plus tard dans l'année.

Le rapport de l'ABE est la première étape du processus de mise en oeuvre au sein de l'UE. La Commission Européenne consultera en temps voulu afin de produire un projet de transposition courant 2020. Le paquet sera ensuite négocié en trilogue avec le Conseil et le Parlement de l'UE. Par conséquent, les règles dans leur forme finale restent incertaines.

Sortie du Royaume-Uni de l'UE

La date limite de sortie du Royaume-Uni de l'UE a été repoussée au 31 octobre 2019. Si le Royaume-Uni quitte l'UE sans accord, il sera considéré comme un pays tiers hors de l'UE et ne sera plus contraint par les lois européennes. La reconnaissance par l'UE du Royaume-Uni comme une juridiction appliquant des exigences réglementaires équivalentes est encore incertaine.

Afin de limiter les risques de perturbation liés à une sortie du Royaume-Uni de l'UE sans accord, l'autorité européenne des marchés financiers ("ESMA") a publié une déclaration publique en

mars 2019 confirmant que les principales agences de notations ont pris des dispositions afin d'assurer une reconnaissance de leurs notations de crédit à la fois au Royaume-Uni et dans l'UE en cas de sortie du Royaume-Uni de l'UE sans accord. L'ESMA a également émis des nouvelles décisions de reconnaissance en avril 2019 pour garantir que trois contreparties centrales ("CCPs") établies au Royaume-Uni (LCH Limited, ICE Clear Europe Limited et LME Clear Limited) seront reconnues en cas de sortie du Royaume-Uni de l'UE sans accord.

Autres évolutions

Le nouveau règlement européen introduisant un filet de sécurité de type prudentiel ("*prudential backstop*") pour les expositions non performantes ("NPLs") est applicable depuis avril 2019. Il se traduit par une déduction des fonds propres de base de catégorie 1 ("CET1") lorsque les NPLs ne sont pas suffisamment couverts par des provisions ou d'autres ajustements. Le règlement ne s'applique qu'aux seuls prêts émis après la date de mise en oeuvre. Les banques sous supervision de la Banque Centrale Européenne ("BCE") doivent aussi prendre en considération l'addendum existant des lignes directrices de la BCE sur les NPLs présentant les attentes de la BCE sur le provisionnement des NPLs classés en tant que tel à partir du 1er avril 2018, ainsi que les exigences spécifiques de la BCE sur le stock de NPLs au 31 mars 2018.

L'ABE a publié en juillet 2019 un rapport indiquant la fin de son travail de revue "*IRB Repair*", à l'exception des orientations sur l'atténuation du risque de crédit ("CRM") qui restent à finaliser. Cela suit la publication en mars 2019 des orientations finales sur les estimations de pertes en cas de défaut ("LGD") en cas de ralentissement économique. Ces orientations sur la LGD complètent le projet final de standard technique publié en novembre 2018 qui précise la nature, sévérité et durée d'un ralentissement économique. Le rapport indique les prochaines étapes de mise en oeuvre et confirme que les orientations sur la LGD seront applicables au plus tard fin 2023.

Suite à la fin de la consultation publique en novembre 2018, La BCE a publié en juillet 2019 la version finale de son guide sur les modèles internes sur le risque de crédit, marché et contrepartie. Cela vient compléter le guide BCE général (donc pas spécifique à un type de risque) relatifs aux modèles internes publié en novembre 2018.

Le Haut Conseil pour la Stabilité Financière ("HCSF") a fixé un taux de coussin de fonds propres contra-cycliques de 0,25 % applicable aux expositions françaises à partir de juillet 2019. En avril 2019, le HCSF a décidé d'une hausse à 0,50 % applicable à partir d'avril 2020.

Indicateurs clés – Fonds propres

	Au	
	30 juin 2019 €m	31 décembre 2018 €m
Fonds propres disponibles		
Fonds propres de base de catégorie 1	6 364	4 747
Fonds propres de catégorie 1	6 864	5 247
Fonds propres totaux	7 870	5 708
Actifs pondérés du risque		
Risque de crédit	35 145	25 972
Risque de contrepartie	3 776	3 627
Risque de marché	5 367	3 455
Risque opérationnel	3 194	3 194
Total actifs pondérés	47 482	36 248
Ratios de fonds propres transitionnels (%)		
Fonds propres de base de catégorie 1	N/A	N/A
Fonds propres de catégorie 1	N/A	N/A
Fonds propres totaux	N/A	N/A
Ratios de fonds propres pleins (%)		
Fonds propres de base de catégorie 1	13,4%	13,1%
Fonds propres de catégorie 1	14,5%	14,5%
Fonds propres totaux	16,6%	15,7%

Bilan réglementaire

Base d'établissement

Le périmètre de consolidation dans le respect des normes comptables IFRS, détaillé dans la Note 1 des Etats Financiers Consolidés, diffère du champ d'application du périmètre prudentiel. Le tableau ci-dessous détaille donc le passage de passage entre les états financiers consolidés et le périmètre

réglementaire consolidé.

Conformément à la réglementation, un périmètre prudentiel est défini par HSBC France pour l'exercice de la surveillance sur base consolidée des ratios de fonds propres : les entités d'activité d'assurance consolidées selon la méthode de l'intégration globale dans le périmètre comptable sont déconsolidées dans le périmètre prudentiel.

Réconciliation du bilan – Passage du bilan comptable au bilan prudentiel

	Bilan consolidé publié	Dé-consolidation de l'assurance / autres entités	Bilan prudentiel consolidé
	€m	€m	€m
Actif			
Caisse, banques centrales et CCP	15 233	–	15 233
Comptes d'encaissement	995	–	995
Portefeuille de transaction	20 818	–	20 818
Actifs financiers obligatoirement à la juste valeur par le compte de résultat	11 741	(10 731)	1 010
Actifs financiers sous option juste valeur	–	–	–
Instruments dérivés	51 747	(42)	51 705
Prêts et créances sur les établissements de crédit	7 457	(63)	7 394
Prêts et créances sur la clientèle	56 315	–	56 315
– dont :			
<i>provisions Approche IRB</i>	(497)	–	(497)
<i>provisions Approche Standard</i>	(201)	–	(201)
Opérations de prise en pension – hors-trading	34 441	–	34 441
Investissements financiers	17 313	(12 015)	5 298
Actifs disponibles à la vente	3	–	3
Fonds propres investis dans l'assurance et autres entités	–	–	–
Comptes de régularisation, immobilisations corporelles et autres actifs	18 313	(576)	17 737
– dont : <i>provision pour retraites (actifs)</i>	–	–	–
Impôt courant	133	(13)	120
Participations dans les entreprises liées mises en équivalence et sous contrôle conjoint	2	–	2
Ecart d'acquisition et immobilisations incorporelles	1 035	(554)	481
Actifs d'impôt différé	179	–	179
Total de l'actif au Au 30 juin 2019	235 725	(23 994)	211 731
Passif			
Dettes envers les établissements de crédit	13 378	(3)	13 375
Comptes créditeurs de la clientèle	54 940	–	54 940
Opérations de mise en pension – hors-trading	19 297	–	19 297
Comptes d'encaissement	737	–	737
Portefeuille de transaction	25 808	–	25 808
Passifs financiers sous option juste valeur	17 022	893	17 915
Instruments dérivés	50 373	(6)	50 367
Dettes représentées par un titre	3 550	–	3 550
Comptes de régularisation, provisions pour retraites et autres passifs	17 725	(1 051)	16 674
– dont : <i>provisions pour retraites</i>	189	(2)	187
Impôt courant	98	(14)	84
Passifs des contrats d'assurance	23 009	(23 009)	–
Provisions pour risques et charges	98	(1)	97
– dont :			
<i>provisions relatives aux crédits sur le portefeuille IRB</i>	(46)	–	(46)
<i>provisions relatives aux crédits sur le portefeuille standard</i>	(17)	–	(17)
Passifs d'impôt différé	170	(163)	7
Dettes subordonnées	1 376	–	1 376
– dont :			
<i>titres préférentiels inclus dans les fonds propres de catégorie 1</i>	–	–	–
<i>titres subordonnés à durée indéterminée inclus dans les fonds propres de catégorie 2</i>	16	–	16
<i>titres participatifs inclus dans les fonds propres de catégorie 2</i>	1 360	–	1 360
Total des dettes au 30 juin 2019	227 581	(23 354)	204 227
Capital social appelé	475	–	475
Primes d'émission	1 955	–	1 955
Autres fonds propres	500	–	500
Autres réserves	1 650	(36)	1 614
Report à nouveau et résultat de la période	3 535	(604)	2 931
Total des fonds propres – part du groupe	8 115	(640)	7 475
Part des intérêts non contrôlant	29	–	29
– dont : <i>actions préférentielles non-cumulatives émises par les filiales incluses dans les fonds propres de catégorie 1</i>	–	–	–
Total des fonds propres au 30 juin 2019	8 144	(640)	7 504
Total du passif au 30 juin 2019	235 725	(23 994)	211 731

Réconciliation du bilan – Passage du bilan comptable au bilan prudentiel (suite)

	Bilan consolidé publié	Dé-consolidation de l'assurance / autres entités	Bilan prudentiel consolidé
	€m	€m	€m
Actif			
Caisse, banques centrales et CCP	9 018	—	9 018
Comptes d'encaissement	437	—	437
Portefeuille de transaction	16 966	—	16 966
Actifs financiers obligatoirement à la juste valeur par le compte de résultat	10 495	(9 717)	778
Actifs financiers sous option juste valeur	—	—	—
Instruments dérivés	31 777	(68)	31 709
Prêts et créances sur les établissements de crédit	6 197	(210)	5 987
Prêts et créances sur la clientèle	46 997	—	46 997
– dont :			
<i>provisions Approche IRB</i>	(461)	—	(461)
<i>provisions Approche Standard</i>	(126)	—	(126)
Opérations de prise en pension – hors-trading	32 835	—	32 835
Investissements financiers	16 502	(11 287)	5 215
Actifs disponibles à la vente	—	—	—
Fonds propres investis dans l'assurance et autres entités	30	—	30
Comptes de régularisation, immobilisations corporelles et autres actifs	8 460	(258)	8 202
– dont : <i>provision pour retraites (actifs)</i>	—	—	—
Impôt courant	154	(37)	117
Participations dans les entreprises liées mises en équivalence et sous contrôle conjoint	2	—	2
Ecarts d'acquisition et immobilisations incorporelles	920	(501)	419
Actifs d'impôt différé	156	—	156
Total de l'actif au 31 décembre 2018	180 946	(22 078)	158 868
Passif			
Dettes envers les établissements de crédit	10 828	—	10 828
Comptes créditeurs de la clientèle	41 906	—	41 906
Opérations de mise en pension – hors-trading	18 921	—	18 921
Comptes d'encaissement	269	—	269
Portefeuille de transaction	23 145	—	23 145
Passifs financiers sous option juste valeur	14 584	827	15 411
Instruments dérivés	31 298	(4)	31 294
Dettes représentées par un titre	2 472	—	2 472
Comptes de régularisation, provisions pour retraites et autres passifs	8 437	(871)	7 566
– dont : <i>provisions pour retraites</i>	165	(2)	163
Impôt courant	61	(2)	59
Passifs des contrats d'assurance	21 335	(21 335)	—
Provisions pour risques et charges	75	(1)	74
– dont :			
<i>provisions relatives aux crédits sur le portefeuille IRB</i>	(32)	—	(32)
<i>provisions relatives aux crédits sur le portefeuille standard</i>	—	—	—
Passifs d'impôt différé	155	(150)	5
Dettes subordonnées	876	—	876
– dont :			
<i>titres préférentiels inclus dans les fonds propres de catégorie 1</i>	—	—	—
<i>titres subordonnés à durée indéterminée inclus dans les fonds propres de catégorie 2</i>	16	—	16
<i>titres participatifs inclus dans les fonds propres de catégorie 2</i>	860	—	860
Total des dettes au 31 décembre 2018	174 362	(21 536)	152 826
Capital social appelé	367	—	367
Primes d'émission	475	—	475
Autres fonds propres	500	—	500
Autres réserves	1 566	(22)	1 544
Report à nouveau et résultat de la période	3 647	(520)	3 127
Total des fonds propres – part du groupe	6 555	(542)	6 013
Part des intérêts non contrôlant	29	—	29
– dont : <i>actions préférentielles non-cumulatives émises par les filiales incluses dans les fonds propres de catégorie 1</i>	—	—	—
Total des fonds propres au 31 décembre 2018	6 584	(542)	6 042
Total du passif au 31 décembre 2018	180 946	(22 078)	158 868

Fonds propres (non revu)

Ref*		Au 30 juin 2019 €m	Au 31 décembre 2018 €m
	Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) : instruments et réserves		
1	Instruments de fonds propres et comptes des primes d'émission y afférents	2 430	842
	– prime d'émission	1 956	475
2	Bénéfices non distribués	3 543	3 627
3	Autres éléments du résultat global accumulés (et autres réserves)	1 565	1 596
5	Ajustements transitoires découlant d'intérêts minoritaires supplémentaires	–	–
5a	Bénéfices intermédiaires, nets de toute charge et de tout dividende prévisible, ayant fait l'objet d'un contrôle indépendant	37	(32)
6	Fonds propres de base de catégorie 1 avant les filtres prudentiels	7 575	6 032
	Fonds propres de base de catégorie 1 : filtres prudentiels		
7	Correction de valeurs supplémentaires	(192)	(173)
8	Ecart d'acquisition et autres immobilisations incorporelles	(481)	(420)
11	Réserves en juste valeur relatives aux pertes et aux gains générés par la couverture des flux de trésorerie	(35)	23
12	Montants négatifs résultant du calcul des montants des pertes anticipées	(112)	(107)
14	Pertes ou gains sur passifs évalués à la juste valeur et qui sont liés à l'évolution de la qualité de crédit de l'établissement	61	(57)
19	Instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important	(452)	(553)
22	Montant dépassant le seuil de 15 %	–	–
28	Total des ajustements des CET1 découlant de filtres prudentiels	(1 211)	(1 286)
29	Fonds propres de base de catégorie 1	6 364	4 747
	Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) : instruments		
30	Instruments de capital éligibles en tant que fonds propres AT1	500	500
36	Fonds propres additionnels de catégorie 1 avant les filtres prudentiels	500	500
	Fonds propres additionnels de catégorie 1 : filtres prudentiels		
41b	Montants résiduels déduits des fonds propres additionnels de catégorie 1 eu égard à la déduction des fonds propres de catégorie 2 au cours de la période de transition conformément à l'article 475 du règlement (UE) n°575 / 2013	–	–
43	Total des ajustements des AT1 découlant de filtres prudentiels	–	–
44	Fonds propres additionnels de catégorie 1	500	500
45	Fonds propres de Catégorie 1 (T1 = CET1 + AT1)	6 864	5 247
	Fonds propres de catégorie 2 (T2)		
46	Instruments de capital et emprunts subordonnés éligibles en tant que fonds propres T2	1 376	876
51	Fonds propres de catégorie 2 avant les filtres prudentiels	1 376	876
	Fonds propres de catégorie 2 : filtres prudentiels		
55	Détentions directes et indirectes d'instruments et emprunts subordonnés T2 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important (net des positions courtes éligibles)	(370)	(415)
57	Total des ajustements des T2 découlant de filtres prudentiels	(370)	(415)
58	Fonds propres de catégorie 2 (T2)	1 006	461
59	Total Fonds propres (TC = T1 + T2)	7 870	5 708
60	Total Actifs pondérés du risque	47 482	36 248
	Ratios de fonds propres et coussins		
61	Fonds propres de Base de Catégorie 1	13,4%	13,1%
62	Fonds propres de Catégorie 1	14,5%	14,5%
63	Fonds propres totaux	16,6%	15,7%
64	Exigence de coussin spécifique pour l'institution ¹	2,55%	1,89%
65	– exigence de coussin de conservation des fonds propres	2,50%	1,88%
66	– exigence de coussin de conservation des fonds propres	0,05%	0,01%
68	Fonds propres de base de catégorie 1 disponible pour répondre aux coussins	8,9%	8,6%
	Montants inférieurs aux seuils pour déduction (avant pondération)		
72	Détentions directes et indirectes de fonds propres d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important (montant au-dessous du seuil de 10 %, net des positions courtes éligibles)	155	8
73	Détentions directes et indirectes d'instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important (montant au-dessous du seuil de 10 %, net des positions courtes éligibles)	666	529
75	Actifs d'impôt différé résultant de différences temporelles (montant en dessous du seuil de 10 %, net des passifs d'impôt associés)	179	156

* Les références correspondent aux lignes des tableaux EBA lorsque applicable.

1 Les exigences de coussin ont été modifiées sur Q4 2018 (elles incluaient à tort l'exigence minimale de CET1 de 4.5 %)

Ratio de levier

Le ratio de levier a été défini dans le cadre de Bâle III comme une mesure non-ajustée du risque. Elle vient en complément des ratios de capital ajustés du risque existants.

Le but de ce ratio est de limiter les effets de leviers excessifs dans le secteur bancaire, par l'introduction de nouvelles sécurités face aux risques de modèle et d'erreurs de mesure.

Le ratio de levier tel que défini par Bâle III est une mesure basée sur les fonds propres de catégorie 1 rapportés aux volumes d'exposition au bilan et au hors-bilan.

Sous le régime actuel, les institutions sont uniquement tenues à une exigence de publication et de communication financière, mais ne sont pas soumises à une exigence minimum sur le ratio lui-même.

Le nouveau paquet bancaire publié en juin 2019 ("CRR2") introduit une exigence minimum de ratio de levier de 3 % applicable au 28 juin 2021.

Néanmoins, le risque de levier excessif est géré chez HSBC France par le biais du suivi du ratio de levier dans les états d'appétence au risque. Ces états fixent les niveaux et le suivi des différents types de risque considérés comme acceptables par HSBC France au regard de son activité, et dans le but d'atteindre ses objectifs stratégiques.

L'appétence au risque est suivie via le rapport d'appétence au risque qui contient des comparaisons entre la performance réalisée et les seuils ou plafonds d'appétence et de tolérance au risque affectés à chaque indicateur. Cette mécanique garantit la bonne identification, la bonne quantification et la mise en place d'actions d'atténuation pour chaque type de risque jugé excessif. Le rapport d'appétence au risque est présenté mensuellement au *Risk Management Meeting* ("RMM").

Pour HSBC France, les mesures d'exposition au levier sont par ailleurs calculées et présentées à l'*Asset and Liability Management Committee* mensuellement.

Rapprochement entre actifs comptables et exposition aux fins du ratio de levier

Ref*		Au	
		30 juin 2019 €m	31 décembre 2018 €m
1	Total de l'actif publié	235 725	180 946
	Ajusté pour :		
2	- entités consolidés mais hors périmètre de consolidation réglementaire	(23 994)	(22 078)
4	- instrument de dérivés	(42 146)	(24 085)
5	- opération de financement sur titres (opérations de pension et de prêts/emprunts de titres)	(3 575)	(5 940)
6	- éléments de hors-bilan	22 541	16 235
7	- autres ajustements	(1 148)	(890)
8	Total de l'exposition au ratio de levier	187 402	144 188

Détail du ratio de levier

Ref*		Au	
		30 juin 2019 €m	31 décembre 2018 €m
	Exposition du bilan (hors dérivés et opérations de financement sur titres)		
1	Eléments de bilan (hors dérivés, opérations sur titres et les actifs fiduciaires mais sûretés incluses)	125 585	94 667
2	(Montant des actifs déduit - fonds propres de catégorie 1)	(1 148)	(1 233)
3	Total de l'exposition du bilan (hors dérivés et opérations de financement sur titres)	124 437	93 434
	Exposition sur dérivés		
4	Coût de remplacement (net de marge de variation en espèces éligibles)	2 172	1 040
5	Montant supplémentaire lors de l'utilisation de méthode de l'évaluation au prix de marché	14 366	11 293
6	Sûretés fournies pour des dérivés	-	-
7	(Déduction des créances comptabilisées en tant qu'actifs pour la marge de variation en espèces fournie dans le cadre de transactions sur dérivés)	(7 341)	(4 803)
8	(Jambe contrepartie centrale "CCP" exemptée des expositions pour transactions compensées par le client)	-	-
9	Valeur notionnelle effective ajustée des dérivés de crédit vendus	1 947	94
10	(Différences notionnelles effectives ajustées et déductions des majorations pour les dérivés de crédit vendus)	(1 585)	-
11	Total de l'exposition sur dérivés	9 558	7 624
	Exposition sur opérations de financement sur titres		
12	Actifs des opérations de financement sur titres (sans prise en compte de la compensation), après ajustement pour les transactions comptabilisées en tant que ventes)	108 652	87 797
13	Valeur nette des montants en espèces à payer et à recevoir sur les actifs bruts des opérations de financement sur titres	(78 494)	(61 733)
14	Exposition au risque de crédit de la contrepartie pour les opérations de financement sur titres	708	831
16	Total de l'exposition pour les opérations de financement sur titres	30 866	26 895
	Exposition hors bilan		
17	Exposition des éléments hors bilan	22 541	16 235
18	(Ajustements pour conversion en montants de crédit équivalents)	-	-
19	Total de l'exposition hors bilan	22 541	16 235
	Fonds propres et total de l'exposition		
20	Fonds propres de catégorie 1	6 864	5 247
21	Total de l'exposition du ratio de levier	187 402	144 188
22	Ratio de levier % - transitionnel	N/A	N/A
22b	Ratio de levier % - plein	3,7%	3,6%

* Les références correspondent aux lignes des tableaux EBA lorsque applicable.

Actifs Pondérés du Risque

Actifs pondérés du risque par type de risque

	Renvois	Au	
		30 juin 2019 €m	31 décembre 2018 €m
Risque de crédit	1	35 145	25 972
Risque de contrepartie		3 776	3 627
Risque de marché		5 367	3 455
Risque opérationnel		3 194	3 194
Total		47 482	36 248

1 "Risque de crédit", ici et dans tous les tableaux où le terme est utilisé exclut le risque de contrepartie.

Risque de crédit – Ventilation par classe d'exposition et par approche

	Renvois	Valeur exposée au risque	Moyenne d'exposition	Actifs pondérés du risque	Exigence en fonds propres
		€m	€m	€m	€m
Approche IRB Avancée		59 173	56 866	19 368	1 550
– administrations centrales ou banques centrales		861	917	140	11
– établissements		1 409	1 223	478	38
– entreprises	1	34 432	32 525	15 883	1 272
– clientèle de détail		22 471	22 201	2 867	229
– dont :		–	–	–	–
garanties par bien immobilier – PME		519	539	327	26
garanties par bien immobilier – Non PME		2 949	3 007	574	46
expositions renouvelables éligibles		–	–	–	–
autre clientèle de détail – PME		1 561	1 663	506	40
autre clientèle de détail – Non PME		17 442	16 992	1 460	117
Expositions titrisation		3 418	3 034	354	28
IRB Actions		730	613	1 714	137
Approche IRB Fondation		2 458	1 370	1 891	151
– administrations centrales ou banques centrales		10	7	5	–
– établissements		330	166	256	20
– entreprises		2 118	1 197	1 630	130
Approche Standard		40 259	34 451	11 818	946
– administrations centrales ou banques centrales		22 388	20 502	–	–
– administrations régionales ou locales		81	75	–	–
– entités du secteur public		1 116	1 560	5	–
– organisations internationales		956	988	–	–
– établissements		3 393	2 128	833	67
– entreprises		8 237	5 758	6 947	556
– clientèle de détail		206	211	126	10
– expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier		933	790	365	29
– expositions en défaut		192	152	213	17
– éléments présentant un risque particulièrement élevé		147	68	221	18
– organisme de placement collectif ("OPC")		–	–	–	–
– expositions sur actions		–	–	–	–
– autres expositions		2 610	2 219	3 108	249
Au 30 juin 2019		106 038	96 334	35 145	2 812

1 "Entreprises" inclus les expositions de financements spécialisés.

L'augmentation sur la période s'explique par l'acquisition d'activités de succursales européennes (voir Note 1 "Base d'établissement et principes comptables" – (h) Evènements significatifs de la période).

Risque de crédit – Ventilation par classe d'exposition et par approche (suite)

	Valeur exposée au risque	Average exposure value	Actifs pondérés du risque	Exigence en fonds propres
<i>Renvois</i>	€m	€m	€m	€m
Approche IRB Avancée	55 168	53 946	18 014	1 441
– administrations centrales ou banques centrales	816	1 040	95	8
– établissements	1 046	1 115	310	25
– entreprises ¹	31 291	29 760	14 608	1 168
– clientèle de détail	22 015	22 031	3 001	240
– dont :	–	–	–	–
<i>garanties par bien immobilier – PME</i>	549	529	344	28
<i>garanties par bien immobilier – Non PME</i>	3 029	3 056	627	50
<i>expositions renouvelables éligibles</i>	1	1	–	–
<i>autre clientèle de détail – PME</i>	1 584	1 869	559	45
<i>autre clientèle de détail – Non PME</i>	16 852	16 576	1 471	117
Expositions titrisation	3 300	2 359	308	25
IRB Actions	585	509	1 335	107
Approche IRB Fondation	374	–	368	29
– administrations centrales ou banques centrales	–	–	–	–
– établissements	–	–	–	–
– entreprises	374	349	368	29
Approche Standard	26 550	26 586	5 947	476
– administrations centrales ou banques centrales	15 261	16 598	–	–
– administrations régionales ou locales	75	70	–	–
– entités du secteur public	1 468	1 360	1	–
– organisations internationales	990	1 226	–	–
– établissements	2 318	1 325	587	47
– entreprises	3 545	3 148	2 607	208
– clientèle de détail	216	199	133	11
– expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier	671	661	234	19
– expositions en défaut	93	96	110	9
– éléments présentant un risque particulièrement élevé	–	–	–	–
– organisme de placement collectif (“OPC”)	–	–	–	–
– expositions sur actions	–	–	–	–
– autres expositions	1 913	1 903	2 275	182
Au 31 décembre 2018	85 977	83 400	25 972	2 078

Risque de contrepartie¹ – Ventilation par classe d'exposition et par produit

	Au 30 juin 2019		Au 31 décembre 2018	
	Actifs pondérés du risque	Exigence en fonds propres	Actifs pondérés du risque	Exigence en fonds propres
	€m	€m	€m	€m
Par classe d'exposition				
Approche IRB Avancée	804	64	1 383	111
– administrations et banques centrales	–	–	–	–
– établissements	804	64	1 383	111
– entreprises	–	–	–	–
Approche IRB Fondation	1 347	108	859	69
– établissements	273	22	–	–
– entreprises	1 074	86	859	69
Approche Standard	540	43	505	40
– administrations et banques centrales	4	–	1	–
– administrations régionales ou locales	8	1	5	–
– établissements	439	35	489	39
– entreprises	89	7	10	1
Ajustement de l'évaluation de crédit – Approche Avancée	598	48	–	–
Ajustement de l'évaluation de crédit – Approche Standard	304	24	683	55
Chambres de compensation – Approche Standard	184	15	197	16
Par produit				
Dérivés	2 062	165	2 040	163
Opérations de prêts ou d'emprunt de titres	754	60	887	71
Autres	1	–	–	–
Ajustement de l'évaluation de crédit – Approche Avancée	598	48	–	–
Ajustement de l'évaluation de crédit – Approche Standard	304	24	683	55
Contribution au fond de défaut des chambres de compensation	57	5	17	1
Total	3 776	302	3 627	290

¹ Le risque de contrepartie inclus le risque de règlement.

Mise en oeuvre du nouveau modèle pour le risque de contrepartie.

Risque de marché selon la méthode standard

	Au 30 juin 2019		Au 31 décembre 2018	
	Actifs Pondérés du Risque	Exigence en fonds propres	Actifs Pondérés du Risque	Exigence en fonds propres
	€m	€m	€m	€m
Types de risque				
1 Risque de taux (général et spécifique)	125	10	403	32
2 Risque lié aux actions (général et spécifique)	—	—	—	—
3 Risque de change	48	4	142	11
4 Risque sur les matières premières	—	—	—	—
Options				
5 Approche simplifiée	85	7	44	4
6 Méthode Delta-plus	—	—	—	—
7 Approche par scénario	—	—	—	—
8 Titrisation	—	—	—	—
9 Total	258	21	589	47

Risque de marché selon la méthode fondée sur les modèles internes

	Au 30 juin 2019		Au 31 décembre 2018	
	Actifs Pondérés du Risque	Exigence en fonds propres	Actifs Pondérés du Risque	Exigence en fonds propres
	€m	€m	€m	€m
1 VaR (valeur la plus haute entre a et b)	953	76	1 104	88
(a) VaR de la veille	236	19	299	24
(b) Moyenne VaR	953	76	1 104	88
2 Stressed VaR (valeur la plus haute entre a et b)	2 654	213	1 762	141
(a) Dernière SVaR disponible	313	25	407	33
(b) Moyenne SVaR	2 654	213	1 762	141
3 Risque supplémentaire de défaut et de migration – IRC (valeur la plus haute entre a et b)	1 502	120	—	—
(a) IRC – Valeur la plus récente	1 294	104	—	—
(b) Moyenne IRC	1 502	120	—	—
5 Autres	—	—	—	—
6 Total	5 109	409	2 866	229

Mise en oeuvre de l'IRC suite à l'introduction du nouveau modèle de Var de Crédit (Section "Risques de marchés")

Risque opérationnel

	Au 30 juin 2019		Au 31 décembre 2018	
	Actifs pondérés du risque	Exigences en fonds propres	Actifs pondérés du risque	Exigences en fonds propres
	€m	€m	€m	€m
Exigences de fonds propres au titre du risque opérationnel	3 194	256	3 194	256

Etats financiers semestriels consolidés résumés

	Page
Compte de résultat consolidé	40
Etat consolidé du résultat global	41
Bilan consolidé	42
Tableau des flux de trésorerie consolidés	43
Tableau de variation des capitaux propres consolidés	44

Compte de résultat consolidé

	Notes	Semestre se terminant au		
		30 juin 2019 €m	30 juin 2018 €m	31 décembre 2018 €m
Marge nette d'intérêt		545	500	511
- intérêts et produits assimilés		959	769	853
- intérêts et charges assimilées		(414)	(269)	(342)
Commissions nettes	4	394	286	307
- commissions (produits)		555	427	439
- commissions (charges)		(161)	(141)	(132)
Résultat net des instruments financiers détenus à des fins de transaction ou gérés à la juste valeur		13	59	(35)
Résultat net des actifs et des passifs des entreprises d'assurance, y compris les dérivés évalués à la juste valeur par le compte de résultat		792	(110)	(528)
Variation de juste valeur de la dette à long terme et des dérivés incorporés		-	(3)	1
Variation de juste valeur des actifs financiers obligatoirement à la juste valeur par le compte de résultat		94	39	74
Résultat net de cession des investissements financiers		11	11	3
Primes d'assurance nettes		1 252	1 081	945
Autres produits d'exploitation		91	52	18
Total du produit net bancaire		3 192	1 915	1 296
Engagements nets des sinistres, prestations versées et variation des dettes aux assurés		(2 061)	(1 012)	(463)
Produit net bancaire avant variations relatives aux dépréciations pour pertes attendues et autres pertes enregistrées au titre du risque de crédit		1 131	903	833
Variations relatives aux dépréciations pour pertes attendues et autres pertes enregistrées au titre du risque de crédit		(54)	(15)	25
Produit net bancaire		1 077	888	858
- Frais de personnel		(520)	(458)	(441)
- Frais généraux et administratifs		(443)	(398)	(357)
- Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et du droit d'utilisation ¹		(52)	(19)	(21)
- Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles		(11)	(3)	(4)
Total des charges d'exploitation		(1 026)	(878)	(823)
Résultat d'exploitation		51	10	35
Quote-part dans le résultat d'entreprises mises en équivalence		-	-	-
Résultat avant impôt		51	10	35
Impôt sur les bénéfices		1	10	(73)
Résultat net		52	20	(38)
Attribuable à :				
- résultat net part du Groupe		52	20	(37)
- part des intérêts non contrôlant		-	-	(1)

¹ 2018 n'inclut pas l'impact des actifs liés au droit d'utilisation comptabilisé selon la norme IFRS 16, entrée en vigueur le 1er janvier 2019.

Etat consolidé du résultat global

	Semestre se terminant au		
	30 juin 2019 €m	30 juin 2018 €m	31 décembre 2018 €m
Résultat net	52	20	(38)
Autres éléments du résultat global			
Eléments pouvant être reclassés par la suite en compte de résultat sous certaines conditions :			
Instruments de dettes évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	24	(15)	(9)
- profits / (pertes)	45	(12)	(9)
- plus / (moins)-values de cession transférées dans le compte de résultat	(11)	(12)	(2)
- pertes de valeur comptabilisées en compte de résultat	-	1	(1)
- impôt différé	(10)	8	3
Couvertures de flux de trésorerie :	58	24	23
- profits / pertes	69	9	11
- pertes / (profits) reclassés dans le compte de résultat	17	29	25
- impôt différé	(28)	(14)	(13)
Différence de change nette d'impôt différé	2	-	-
Eléments ne pouvant pas être reclassés par la suite en compte de résultat :			
Gains (pertes) actuariels sur régime de retraite à prestations définies:	(15)	5	(1)
- avant impôt différé	(20)	7	1
- impôt différé	5	(2)	(2)
Variation de la juste valeur des passifs financiers évalués à la juste valeur liée aux variations du risque de crédit propre	(104)	58	100
- avant impôt différé	(155)	90	151
- impôt différé	51	(32)	(51)
Actions évaluées à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	-	-	-
- profits / (pertes)	-	-	-
- impôt différé	-	-	-
Total des autres éléments du résultat global	(35)	72	113
Total du résultat global	17	92	75
Total des produits et charges :			
- part du Groupe	17	92	76
- part des intérêts non contrôlants	-	-	(1)

Bilan consolidé

	<i>Notes</i>	30 juin 2019 €m	31 décembre 2018 €m
Actifs			
Caisse, banques centrales et CCP		15 233	9 018
Comptes d'encaissement		995	437
Portefeuille de transaction		20 818	16 966
Actifs financiers obligatoirement à la juste valeur par le compte de résultat		11 741	10 495
Instruments dérivés		51 747	31 777
Prêts et créances sur les établissements de crédit		7 457	6 197
Prêts et créances sur la clientèle		56 315	46 997
Opérations de prise en pension – hors-trading		34 441	32 835
Investissements financiers		17 313	16 502
Actifs destinés à la vente		3	30
Comptes de régularisation et autres actifs		18 313	8 460
Impôt courant		133	154
Participations dans les entreprises liées mises en équivalence et sous contrôle conjoint		2	2
Ecarts d'acquisition et immobilisations incorporelles	<i>5, 8</i>	1 035	920
Actifs d'impôt différé		179	156
Total des actifs		235 725	180 946
Passifs			
Dettes envers les établissements de crédit		13 378	10 828
Comptes créditeurs de la clientèle		54 940	41 906
Opérations de mise en pension – hors-trading		19 297	18 921
Comptes d'encaissement		737	269
Portefeuille de transaction		25 808	23 145
Passifs financiers sous option juste valeur		17 022	14 584
Instruments dérivés		50 373	31 298
Dettes représentées par un titre		3 550	2 472
Comptes de régularisation et autres passifs		17 725	8 437
Impôt courant		98	61
Passifs des contrats d'assurance		23 009	21 335
Provisions	<i>9</i>	98	75
Passifs d'impôt différé		170	155
Dettes subordonnées		1 376	876
Total des dettes		227 581	174 362
Fonds propres			
Capital social appelé		475	367
Primes d'émission		1 955	475
Autres fonds propres	<i>3</i>	500	500
Autres réserves		1 650	1 566
Report à nouveau et résultat de la période		3 535	3 647
Total des fonds propres – part du Groupe		8 115	6 555
Part des intérêts non contrôlants		29	29
Total des fonds propres		8 144	6 584
Total des passifs		235 725	180 946

Tableau des flux de trésorerie consolidés

	Semestre se terminant au		
	30 juin	30 juin	31 décembre
	2019	2018	2018
Notes	€m	€m	€m
Résultat avant impôt	51	10	35
Retraitement des éléments non monétaires	114	60	(4)
– amortissements, dépréciations et provisions	63	22	25
– flux nets de trésorerie provenant des activités d'investissement	(20)	(6)	(10)
– part des résultats des sociétés mises en équivalence et sous contrôle conjoint	–	–	–
– pertes attendues sur portefeuille de crédit et dépréciations pour risque de crédit	59	16	(25)
– provisions (y compris provision pour retraites)	18	10	8
– paiement à base d'actions	8	6	6
– autres éléments non monétaires inclus dans le résultat avant impôts	(26)	11	(6)
– élimination des écarts de conversion	12	1	(2)
Variation des actifs et passifs d'exploitation	8 305	(5 139)	9 288
– variation nette sur titres de transaction et dérivés	(2 150)	(8 801)	5 929
– variation des prêts et créances sur établissements de crédit et à la clientèle ⁴	3 538	4 388	(2 378)
– variation sur opérations de prise en pension – hors-trading	(1 091)	(3 968)	(4 795)
– variation des actifs financiers sous option juste valeur	(1 240)	(268)	949
– variation des autres actifs ⁴	(7 751)	(5 452)	6 475
– variation des comptes créditeurs de la clientèle et des établissements de crédit	2 692	(3 572)	2 129
– variation des opérations de mise en pension – hors-trading	376	5 441	6 894
– variation des dettes représentées par un titre	1 078	(913)	(1 774)
– variation des passifs financiers sous option juste valeur	2 282	2 499	2 030
– variation des autres passifs	10 513	5 497	(6 093)
– impôts payés	58	10	(78)
Flux nets de trésorerie provenant des activités d'exploitation⁴	8 470	(5 069)	9 319
Acquisition d'investissements financiers	(4 937)	(2 180)	(3 047)
Flux nets sur investissements financiers	2 479	3 502	2 932
Flux nets de trésorerie sur acquisition d'actifs corporels	1	(5)	(6)
Flux nets de trésorerie sur cession de portefeuilles de prêts et comptes de la clientèle	–	–	–
Flux nets sur cession/acquisition de <i>Goodwill</i> et actifs incorporels	(63)	(30)	(85)
Flux nets de trésorerie sur cession/acquisition de filiales, entités mises en équivalence et opérations conjointes ¹	(10)	32	(45)
Flux nets de trésorerie provenant des activités d'investissement	(2 530)	1 319	(251)
Emissions d'actions et autres instruments de capitaux propres ²	1 250	300	488
Passifs subordonnés émis ³	500	300	–
Dividendes versés	(11)	(51)	(11)
Flux nets de trésorerie sur évolution de la participation dans les filiales	–	–	–
Dividendes versés aux intérêts non contrôlants	(1)	–	–
Flux nets de trésorerie provenant des activités de financements	1 738	549	477
Variation nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie⁴	7 678	(3 201)	9 545
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture⁴	31 031	24 683	21 483
Effet de change sur la trésorerie	(12)	1	3
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture⁴	38 697	21 483	31 031
Trésorerie et équivalents de trésorerie :			
– caisse, banques centrales et CCP	15 233	8 155	9 018
– comptes d'encaissement	995	424	437
– prêts et créances sur les établissements de crédit inférieurs à un mois ⁴	7 241	5 067	5 651
– opérations de prise en pension avec les établissements de crédit de maturité inférieure ou égale à un mois	15 652	7 656	15 717
– effets publics et valeurs assimilées de moins de 3 mois ⁴	313	616	477
– déduction des comptes d'encaissement	(737)	(435)	(269)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture⁴	38 697	21 483	31 031

- 1 Ce flux correspond au montant versé pour l'acquisition de certains actifs et passifs des succursales européennes de HSBC Bank plc auquel s'additionne le montant du poste "Caisse, banques centrales et CCP" des succursales de HSBC France acquises le 1er février 2019 (cf. note 2 "Regroupement d'entreprises et cession de filiales").
- 2 Les émissions d'actions sont détaillées dans la note 1h "Evénements significatifs de la période" – "Augmentations de capital".
- 3 Les émissions de dette subordonnée de catégorie 2 (Tier 2) sont détaillées dans la note 1h "Evénements significatifs de la période" – "Emissions de dettes subordonnées de catégorie 2 (Tier2)".
- 4 Au 30 juin 2019, HSBC France a modifié sa pratique comptable pour inclure les comptes de règlement avec des contreparties bancaires dont la maturité est inférieure ou égale à un mois sur une base nette. Les données comparatives ont été modifiées et incluent également d'autres éléments équivalents de trésorerie qui n'étaient pas présentés en 2018 sur le poste trésorerie et équivalents de trésorerie. L'impact sur base nette de ces modifications se traduit par une augmentation du poste trésorerie et équivalents de trésorerie de 6,3 milliards EUR au 30 juin 2019 (4,6 milliards EUR au 30 juin 2018 et 3,6 milliards EUR au 31 décembre 2018).

Les activités d'exploitation sont représentatives des activités génératrices de produits du groupe HSBC France.

Les activités d'investissement représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, et des immobilisations corporelles et incorporelles.

Les activités de financement résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

Tableau de variation des capitaux propres consolidés

	Autres réserves									
	Capital social appelé et primes d'émission	Autres fonds propres	Report à nouveau et résultat de l'exercice	Actifs financiers à la juste valeur par le résultat global	Couverture de flux de trésorerie	Écarts de conversion	Réserve de fusion	Capitaux propres part du Groupe	Intérêts non contrôlant	Total des capitaux propres
	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m
Au 1er janvier 2019	842	500	3 647	29	(23)	(27)	1 587	6 555	29	6 584
Résultat net	–	–	52	–	–	–	–	52	–	52
Autres éléments du résultat global	–	–	(119)	24	58	2	–	(35)	–	(35)
– instruments de dettes à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	–	–	–	24	–	–	–	24	–	24
– actions à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
– couvertures de flux de trésorerie	–	–	–	–	58	–	–	58	–	58
– gains (pertes) actuariels sur régime de retraite à prestations définies	–	–	(15)	–	–	–	–	(15)	–	(15)
– variation du risque de crédit propre des passifs financiers évalués à la juste valeur sur option ¹	–	–	(104)	–	–	–	–	(104)	–	(104)
– écart de change	–	–	–	–	–	2	–	2	–	2
Total du résultat global	–	–	(67)	24	58	2	–	17	–	17
– fonds propres additionnels ²	1 588	–	–	–	–	–	–	1 588	–	1 588
– dividendes ³	–	–	(11)	–	–	–	–	(11)	–	(11)
– impact net des paiements et coûts des accords de paiement à base d'actions	–	–	4	–	–	–	–	4	–	4
– impact des regroupements d'entreprises et autres mouvements ⁴	–	–	(38)	–	–	–	–	(38)	–	(38)
Total autres	1 588	–	(45)	–	–	–	–	1 543	–	1 543
Au 30 juin 2019	2 430	500	3 535	53	35	(25)	1 587	8 115	29	8 144

Les renvois suivants se rapportent au tableau de variations des capitaux propres consolidés du premier semestre 2019 :

- 1 Au 30 juin 2019, le montant cumulé de la variation de juste valeur attribuable aux variations de risque de crédit propre des passifs financiers sous option juste valeur s'élève à (48) millions EUR.
- 2 Les fonds propres additionnels de la période sont présentés dans la note 1h "Evènements significatifs de la période – Augmentations de capital".
- 3 Le montant des dividendes correspond au coupon versé au titre des autres instruments de capitaux propres de catégorie 1 pour un montant de 11 millions EUR.
- 4 Les réserves de fusion du poste "Impact des regroupements d'entreprises et autres mouvements" comprend (36) millions EUR relatif à l'acquisition par HSBC France des activités en Italie, Espagne, Belgique, Pays-bas, Irlande et République tchèque auprès de HSBC Bank plc au 1er février 2019 et l'acquisition par HSBC France des activités au Luxembourg auprès de HSBC Bank plc au 1er mars 2019, partiellement compensés par le reclassement de l'écart d'acquisition positif de 38 millions EUR de "Report à nouveau" vers "Réserve de fusion", suite à la fusion des deux filiales HSBC Bank Polska S.A. et HSBC Institutional Trust Services (Ireland) DAC au sein des succursales de HSBC France le 1er avril 2019.

Au 31 décembre 2017	353	200	3 523	110	(70)	(27)	1 587	5 676	30	5 706
Impacts liés à la transition à IFRS 9 ⁵	–	–	28	(59)	–	–	–	(31)	–	(31)
1er janvier 2018 ^{5,6}	353	200	3 551	51	(70)	(27)	1 587	5 645	30	5 675
Résultat net	–	–	20	–	–	–	–	20	–	20
Autres éléments du résultat global	–	–	63	(15)	24	–	–	72	–	72
– instruments de dettes à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	–	–	–	(15)	–	–	–	(15)	–	(15)
– actions à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
– couvertures de flux de trésorerie	–	–	–	–	24	–	–	24	–	24
– gains (pertes) actuariels sur régime de retraite à prestations définies	–	–	5	–	–	–	–	5	–	5
– variation du risque de crédit propre des passifs financiers évalués à la juste valeur sur option ¹	–	–	58	–	–	–	–	58	–	58
– écart de change	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total du résultat global	–	–	83	(15)	24	–	–	92	–	92
– fonds propres additionnels ²	–	300	–	–	–	–	–	300	–	300
– dividendes ³	–	–	(51)	–	–	–	–	(51)	–	(51)
– impact net des paiements et coûts des accords de paiement à base d'actions	–	–	3	–	–	–	–	3	–	3
– impact des regroupements d'entreprises et autres mouvements ⁴	–	–	(26)	3	–	–	–	(23)	–	(23)
Total autres	–	300	(74)	3	–	–	–	229	–	229
Au 30 juin 2018	353	500	3 560	39	(46)	(27)	1 587	5 966	30	5 996

Les renvois suivants se rapportent au tableau de variations des capitaux propres consolidés du premier semestre 2018 :

- 1 Au 30 juin 2018, le montant cumulé de la variation de juste valeur attribuable aux variations de risque de crédit propre des passifs financiers sous option juste valeur s'élève à (44) millions EUR.
- 2 HSBC France a émis au mois de mars 2018 des fonds propres complémentaires de Catégorie 1 (Additional Tier 1 – AT1) sous la forme d'un emprunt souscrit par HSBC Bank plc pour un montant de 300 millions EUR.
- 3 Le montant des dividendes inclut le coupon versé au titre des autres instruments de capitaux propres de catégorie 1 (5 millions EUR).
- 4 Au 30 juin 2018, les autres mouvements comprennent (21) millions EUR liés au transfert des activités du Groupe HSBC en Grèce vers la succursale grecque de HSBC France le 1er janvier 2018.
- 5 L'impact sur les capitaux propres de la Transition IFRS 9 est de (31) millions EUR et le solde d'ouverture au 1er janvier 2018 a été ajusté en conséquence.
- 6 La borne d'ouverture au 1er janvier 2018 présente les montants avant l'acquisition des activités du Groupe HSBC en Grèce par la succursale grecque de HSBC France, dont les impacts sont présentés dans les mouvements de l'exercice.

Tableau de variation des capitaux propres consolidés (suite)

	Autres réserves									
	Capital social appelé et primes d'émission	Autres fonds propres	Report à nouveau et résultat de l'exercice	Actifs financiers à la juste valeur par le résultat global	Couverture de flux de trésorerie	Ecarts de conversion	Réserve de fusion	Capitaux propres part du groupe	Intérêts non contrôlant	Total des capitaux propres
	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m
Au 1er juillet 2018	353	500	3 560	39	(46)	(27)	1 587	5 966	30	5 996
Résultat net	—	—	(37)	—	—	—	—	(37)	(1)	(38)
Autres éléments du résultat global	—	—	99	(9)	23	—	—	113	—	113
- instruments de dettes à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	—	—	—	(9)	—	—	—	(9)	—	(9)
- actions à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
- couvertures de flux de trésorerie	—	—	—	—	23	—	—	23	—	23
- gains (pertes) actuariels sur régime de retraite à prestations définies	—	—	(1)	—	—	—	—	(1)	—	(1)
- variation du risque de crédit propre des passifs financiers évalués à la juste valeur sur option ¹	—	—	100	—	—	—	—	100	—	100
- écart de change	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Total du résultat global	—	—	62	(9)	23	—	—	76	(1)	75
- fonds propres additionnels ²	489	—	—	—	—	—	—	489	—	489
- dividendes ³	—	—	(11)	—	—	—	—	(11)	—	(11)
- impact net des paiements et coûts des accords de paiement à base d'actions	—	—	3	—	—	—	—	3	—	3
- impact des regroupements d'entreprises et autres mouvements ⁴	—	—	33	(1)	—	—	—	32	—	32
Total autres	489	—	25	(1)	—	—	—	513	—	513
Au 31 décembre 2018	842	500	3 647	29	(23)	(27)	1 587	6 555	29	6 584

Les renvois suivants se rapportent au tableau de variations des capitaux propres consolidés du deuxième semestre 2018 :

- 1 Le montant cumulé de la variation de juste valeur attribuable aux variations de risque de crédit propre des passifs financiers sous option juste valeur s'élève à 100 millions EUR.
- 2 HSBC France a réalisé deux augmentations de capital : 100 millions EUR en mai 2018 et 388 millions EUR en juin 2018.
- 3 Le montant des dividendes correspond au coupon versé au titre des autres instruments de capitaux propres de 11 millions EUR.
- 4 Au 31 décembre 2018, les autres mouvements comprennent 38 millions EUR liés à l'acquisition des deux filiales HSBC Institutional Securities Services (Ireland) DAC et HSBC Bank Polska S.A. le 1er août 2018.

Notes annexes aux comptes consolidés résumés

	Page		Page		
1	Base d'établissement et principes comptables	46	12	Transactions avec des parties liées	61
2	Regroupement d'entreprises et cession de filiales	48	13	Changements intervenus dans le périmètre de consolidation au cours du premier semestre 2019	61
3	Dividendes	49	14	Événements postérieurs à la date de clôture	61
4	Commissions nettes	50	Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle		62
5	PVIF	50	Personne responsable du document d'enregistrement universel		63
6	Juste valeur des instruments financiers	52	Responsables du contrôle des comptes		64
7	Instruments financiers non évalués à la juste valeur	58	Table de concordance et de référence		65
8	Écarts d'acquisition	58			
9	Provisions	59			
10	Engagements de financement et de garantie	59			
11	Procédures judiciaires et affaires réglementaires relatives aux entités de l'ensemble du groupe HSBC	60			

1 Base d'établissement et principes comptables

(a) Conformité avec les normes comptables internationales IFRS (International Financial Reporting Standards)

HSBC France est une société domiciliée en France. Les états financiers consolidés de HSBC France pour le semestre clos au 30 juin 2019 se composent des états financiers de HSBC France et de ses filiales, ainsi que des participations du groupe HSBC France dans des entreprises liées mises en équivalence et sous contrôle conjoint.

Les états financiers semestriels consolidés de HSBC France ont été établis conformément à la norme IAS 34 "Information financière intermédiaire", telle que publiée par l'*International Accounting Standards Board* ("IASB") et adoptée par l'Union Européenne ("UE"). Ils ne comprennent pas l'ensemble des informations publiées dans les états financiers annuels et doivent être consultés en lien avec les états financiers consolidés de HSBC France de l'exercice clos au 31 décembre 2018.

Au 30 juin 2019, toutes les normes applicables aux états financiers consolidés de la période clôturée à cette date ont été adoptées par l'UE et il n'existe aucune différence concernant HSBC France entre les normes IFRS adoptées par l'UE et les normes IFRS publiées par l'IASB.

Les états financiers consolidés de HSBC France de l'exercice clos au 31 décembre 2018 sont disponibles sur demande auprès du siège de HSBC France, 103 avenue des Champs Elysées – 75419 Paris Cedex 08 ou sur le site Internet www.hsbc.fr.

Les présents états financiers semestriels consolidés résumés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 2 août 2019.

(b) Normes appliquées au 1er semestre 2019

IFRS 16 'Contrats de locations'

Au 1er janvier 2019, HSBC France a adopté la norme IFRS 16 rétrospectivement. L'effet cumulé au titre de la Première application de la norme a été imputé sur les capitaux d'ouverture sans retraitements d'états comparatifs. L'adoption de la norme au 1er janvier 2019 a augmenté le montant de l'actif de 219 millions EUR et le montant du passif financier du même montant sans impact sur l'actif net ou les capitaux propres. Au 30 juin 2019, l'impact de la norme IFRS 16 se traduit par une hausse symétrique de 253 millions EUR de l'actif et du passif financier, principalement expliquée par l'acquisition des activités de sept succursales européennes de HSBC Bank plc en février et mars 2019 (cf. paragraphe (h), "Événements significatifs de la période").

Avec l'adoption de la norme IFRS 16, HSBC France comptabilise au passif une dette de loyer liée aux contrats de location qui étaient précédemment qualifiés de «contrats de location simple» par application d'IAS 17 « Contrats de location ». Cette dette, comptabilisée en « autres passifs » est évaluée à un montant correspondant aux loyers restant dûs, actualisée d'un taux marginal d'endettement du preneur. Le droit d'utilisation correspondant, comptabilisé en « autres actifs », comprend la dette de loyer inscrite au passif, ajustée des coûts directs initiaux encourus par le preneur, les coûts à supporter par le preneur ainsi que les provisions pour des locations déficitaires constatées au bilan au 31 décembre 2018. Les mesures de simplification suivantes permises par la norme ont été appliquées :

- Non remise en cause des analyses conduites précédemment en matière de qualification du caractère déficitaire ou non des baux précédemment comptabilisés.
- Les contrats de location simple dont la durée résiduelle est inférieure à 12 mois au 1er janvier 2019 ont été traités comme des contrats de location à court terme.
- Les coûts directs initiaux n'étaient pas inclus dans l'évaluation du droit d'utilisation à l'actif pour les contrats de location précédemment comptabilisés en tant que contrats de location simple.

Notes annexes aux comptes consolidés résumés

Les différences entre IAS 17 et IFRS 16 sont résumées dans le tableau ci-dessous :

IAS 17	IFRS 16
Les contrats de location étaient classés en tant que contrats de location-financement ou contrats de location simple. Les paiements au titre de contrats de location simple étaient enregistrés dans le compte de résultat sur une base linéaire sur la durée du contrat de location.	Les contrats de location sont comptabilisés à l'actif en tant que droit d'utilisation et au passif en tant que dette de loyer à partir de la date à laquelle l'actif loué est mis à disposition pour être utilisé. Les paiements locatifs sont alloués entre le passif et la charge d'intérêt. La charge financière liée à la dette de loyer est amortie de manière à produire un taux d'intérêt constant sur la durée du contrat de location. Le droit d'utilisation à l'actif est amorti linéairement selon la durée la plus courte entre sa durée de vie économique utile et la durée du contrat de location. Pour déterminer la durée du contrat de location, HSBC France prend en considération toutes les précisions indiquées dans les contrats de location et qui permettent d'exercer une option de prolongation ou ne pas exercer une option de résiliation sur un période de cinq ans. En règle générale, il n'est pas prévu que le taux d'actualisation implicite dans le contrat de location soit disponible, c'est pour cela qu'à défaut de connaître le taux implicite, le taux marginal d'endettement est appliqué. Ce dernier correspond au taux que le preneur supporterait s'il devait emprunter les fonds nécessaires à l'obtention d'un actif de même valeur que l'actif loué, dans un environnement économique similaire, assorti de termes et de conditions similaires. Les taux sont déterminés pour chaque environnement économique dans lequel HSBC France exerce ses activités en ajustant les taux de swap avec un coût de refinancement implicite et, le cas échéant, sur plusieurs devises.

Amendement à IAS 12 "Impôts sur le résultat"

Un amendement à IAS 12 a été publié en décembre 2017 dans le cadre de la revue annuelle. L'amendement précise qu'une entité doit comptabiliser les incidences fiscales de la distribution de dividendes au même endroit que celui ayant servi de support à l'enregistrement de la transaction d'origine. Cet amendement a pris effet à compter du 1er janvier 2019 et n'a pas eu d'impact matériel sur les comptes clos au 30 juin 2019. Les périodes antérieures n'ont pas fait l'objet de retraitement.

(c) Utilisation d'estimations et d'hypothèses

La préparation des informations financières nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses relatives aux conditions futures. Outre les informations disponibles, l'établissement d'estimations comporte nécessairement une certaine part d'appréciation, de sorte que les résultats futurs définitifs des opérations concernées pourront être différents de ces estimations.

La Direction estime que tous les ajustements récurrents et normaux, indispensables à une présentation fidèle du résultat net de la situation financière et des flux de trésorerie de HSBC France au titre de la période présentée ont été pris en compte.

Les jugements significatifs apportés par la Direction lors de l'application des principes comptables du groupe et les principales sources d'incertitudes dans les estimations sont les mêmes que ceux relatifs aux états financiers clos au 31 décembre 2018.

(d) Composition du groupe HSBC France

Les changements intervenus lors du premier semestre 2019 sont décrits en Note 2 et Note 13 du présent document.

(e) Principes comptables

Les principes comptables appliqués par HSBC France pour l'établissement de son rapport semestriel sont conformes à ceux décrits en Note 1 des annexes des états financiers du *Document de référence 2018*.

(f) Évolutions comptables futures

La norme IFRS 17 « Contrats d'assurance » a été publiée en mai 2017 mais n'est pas encore d'application au sein de l'Union Européenne. Cette norme traite des dispositions comptables applicables en matière de contrats d'assurance émis et de contrats de réassurance détenus. La norme IFRS 17 entrera en vigueur le 1er janvier 2021. Toutefois, une consultation à l'initiative de l'*International Accounting Standards Board* ("IASB") est en cours et vise le report éventuel d'un an de l'entrée en vigueur de la norme ainsi que des modifications complémentaires.

La mise en place de la norme IFRS 17 par le Groupe est en cours. Les pratiques de place et l'interprétation de la norme sont toujours en cours de développement et peuvent être à l'origine d'évolutions des modalités d'application rendant incertaine l'analyse d'impact.

(g) Principe de continuité d'exploitation

Les états financiers ont été établis selon le principe de continuité d'exploitation, la Direction considérant que le groupe et la maison mère disposent des ressources nécessaires aux besoins de l'activité dans le futur. Ce principe de continuité d'exploitation s'appuie sur un large éventail d'informations ayant trait aux conditions économiques actuelles et futures, incluant les projections de rentabilité, de flux de trésorerie et de ressources en capital.

(h) Evènements significatifs de la période

Acquisition d'activités de succursales européennes

Dans le cadre des changements structurels visant à anticiper les conséquences de la sortie future du Royaume-Uni de l'Union européenne et dans l'objectif de simplifier l'organisation des activités en Europe continentale, HSBC France a acquis certains actifs et passifs de six succursales européennes de HSBC Bank plc (en Belgique, en République tchèque, en Irlande, en Italie, aux Pays-Bas et en Espagne). L'acquisition des actifs et passifs de ces succursales est effective depuis le 1er février 2019 et a été réalisée par voie d'apports en nature de HSBC Bank plc à HSBC France.

Par ailleurs, le 1er mars 2019, HSBC France a acquis certains actifs et passifs de la succursale au Luxembourg de HSBC Bank plc, réglé en numéraire.

Augmentations de capital

Dans le cadre du développement de ses activités et notamment des acquisitions d'activités de succursales européennes décrites ci-après, HSBC France a réalisé quatre augmentations de capital au cours du premier semestre 2019 : le 14 janvier 2019, une augmentation de 949,6 millions EUR (dont 61,8 millions EUR de capital social), le 1er février 2019, une augmentation de 336,3 millions EUR (dont 21,9 millions EUR de capital social), le 24 mai 2019, une augmentation de 3,6 millions EUR (dont 0,2 millions EUR de capital social) et

le 27 juin 2019, une augmentation de 299,4 millions EUR (dont 24,5 millions EUR de capital social). Suite à la réalisation de ces quatre opérations, le capital social de HSBC France a été porté de 367 millions EUR à 475 millions EUR.

Emission de dettes subordonnées de catégorie 2 (Tier 2)

HSBC France a émis le 29 janvier 2019 une dette subordonnée *Tier 2* souscrite par HSBC Bank plc pour un montant de 400 millions EUR. Cette nouvelle émission correspond à un emprunt subordonné à taux variable, avec une maturité à 10 ans.

HSBC France a aussi émis le 27 juin 2019 une dette subordonnée *Tier 2* souscrite par HSBC Bank plc pour un montant de 100 millions EUR. Cette nouvelle émission correspond à un emprunt subordonné à taux variable, avec une maturité à 10 ans.

Emission significative de HSBC France

HSBC France a émis le 10 mai 2019 une dette senior non sécurisée préférée à taux fixe avec un nominal de 1 milliard EUR et une maturité de 5 ans.

Fusion de deux filiales européennes au sein de HSBC France

Le 1er avril 2019, HSBC France a fusionné ses filiales, HSBC Bank Polska S.A. et HSBC Institutional Trust Services (Ireland) DAC, respectivement au sein de sa succursale polonaise pour la première et au sein de sa succursale irlandaise pour la seconde.

Création de succursale

HSBC France a ouvert le 9 mai 2019 une succursale en Suède. Le démarrage de l'activité étant prévu au second semestre 2019, cette ouverture sera sans impact sur les états financiers semestriels.

Fonds de Résolution Unique ("FRU")

La contribution de HSBC France au FRU pour l'année 2019 s'élève à 66,7 millions EUR dont 10 millions EUR ont été réglés sous forme d'engagements de paiement. Le montant total des engagements de paiement au FRU garantis par un dépôt espèces équivalent enregistré au bilan de la banque s'élève à 45,3 millions EUR.

Accord tripartite sur le partage des commissions concernant les contrats en Unités de Compte

Lors du premier semestre 2019, un nouvel accord tripartite a été signé entre HSBC Global Asset Management (France), HSBC France et HSBC Assurances Vie (France) sur le partage des commissions des contrats en unité de comptes de la société d'assurance. Cet accord s'est traduit par un gain de 78 millions EUR de la PVIF correspondant à la projection des commissions d'assurance-vie à recevoir sur la durée de vie des contrats (voir Note 5).

(i) Présentation de l'information

Les informations relatives aux résultats par ligne de métier (IFRS 8) sont publiées dans le rapport de gestion en pages 7 à 14.

Les sections ci-après sont présentées dans les parties « Risques » et « Fonds Propres » :

- Risques de crédit : page 23 et suivantes
- Risque de marché : page 30
- Risque de liquidité : pages 29 à 30
- Gestion et allocation du capital : page 31 et suivantes.

2 Regroupement d'entreprises et cession de filiales

Dans le cadre de la sortie future du Royaume-Uni de l'Union européenne et dans l'objectif de simplifier l'organisation des activités en Europe Continentale, HSBC France a acquis le 1er février 2019 certains actifs et passifs des succursales européennes de HSBC Bank plc pour les prix d'acquisition suivants :

- 109,7 millions EUR pour l'activité en République tchèque
- 95,3 millions EUR pour l'activité en Italie
- 93,2 millions EUR pour l'activité aux Pays-Bas
- 19,2 millions EUR pour l'activité en Irlande
- 12,0 millions EUR pour l'activité en Belgique
- 7,0 millions EUR pour l'activité en Espagne

Le 1er mars 2019, HSBC France a acquis certains actifs et passifs de la succursale de HSBC Bank plc au Luxembourg pour 33,9 millions EUR.

Au niveau de HSBC Bank plc, ces transactions sont analysées comme des Opérations sous Contrôle Commun (*Business Combinations under Common Control*). Elles ne relèvent donc pas de la norme IFRS 3 "Regroupement d'entreprises". Au niveau de HSBC France, les actifs et passifs transférés sont comptabilisés à la valeur comptable.

Notes annexes aux comptes consolidés résumés

A la date d'acquisition, les actifs et passifs acquis s'établissaient comme suit :

	Au 1er février 2019							Au 1er mars 2019
	HSBC France Netherlands Branch	HSBC France Spain Branch	HSBC France Ireland branch	HSBC France Prague branch	HSBC France Milan Branch	HSBC France Belgium Branch	HSBC France Luxembourg branch	
	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	
Actifs								
Caisse, banques centrales et CCP	–	3	–	18	–	–	–	
Opérations de prise en pension	–	–	–	580	–	–	–	
Instruments dérivés	–	119	–	10	–	–	–	
Prêts et créances sur les établissements de crédit	2 624	1 000	1 868	160	348	233	1 599	
Prêts et créances sur la clientèle	1 057	1 462	136	1 111	840	200	–	
Investissements financiers	–	–	–	–	–	–	–	
Autres actifs	12	47	33	14	26	5	99	
Total actifs	3 693	2 631	2 037	1 893	1 214	438	1 698	
Passifs								
Dettes envers les établissements de crédit	642	1 562	10	851	856	159	12	
Comptes créditeurs de la clientèle	2 971	865	1 981	896	250	263	1 575	
Instruments dérivés	–	127	–	10	–	–	–	
Autres passifs	13	27	37	21	40	5	95	
Total passifs	3 626	2 581	2 028	1 778	1 146	427	1 682	
Total des fonds propres	67	50	9	115	68	11	16	
Total passifs et fonds propres	3 693	2 631	2 037	1 893	1 214	438	1 698	

3 Dividendes

(a) Dividendes au titre de l'exercice 2019

Il n'y a pas eu de distribution d'acompte sur dividendes au titre de l'exercice 2019 au cours du premier semestre 2019.

(b) Dividendes au titre de l'exercice 2018

L'Assemblée Générale Ordinaire du 15 mars 2019 a approuvé la proposition du Conseil d'Administration du 19 février 2019 de ne pas distribuer de dividende au titre de l'exercice 2018.

(c) Dividende et bénéfice par action

	Semestre se terminant au		
	30 juin 2019	30 juin 2018	31 décembre 2018
	€ par action	€ par action	€ par action
Bénéfice par action	0,59	0,30	(0,54)
Bénéfice par action après dilution	0,59	0,30	(0,54)
Dividende par action	–	–	–

Le bénéfice par action est calculé en divisant le résultat net part du groupe de 52 millions EUR par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, à l'exclusion des actions détenues par la Société, soit 88 530 930 actions (au 30 juin 2018, le bénéfice était de 20 millions EUR et le nombre moyen pondéré d'actions de 67 437 827 ; au 31 décembre 2018, le résultat semestriel était de (37) millions EUR et le nombre moyen pondéré d'actions de 69 531 366).

Le bénéfice par action après dilution est calculé en divisant le résultat, sans ajustement au titre de l'effet dilutif des actions ordinaires potentielles (y compris des options de souscription d'actions en circulation non encore exercées), par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation à l'exclusion des actions détenues par la Société, majoré du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires qui seraient émises en cas de conversion de la totalité des actions ordinaires potentielles à effet dilutif, soit 88 530 930 actions (au 30 juin 2018, 67 437 827 actions ; au 31 décembre 2018, 69 531 366 actions).

Au 30 juin 2019, aucune action ordinaire potentielle à effet dilutif n'a été émise.

(d) Autres fonds propres

Total des coupons versés au titre des instruments de capitaux propres classés dans les autres fonds propres

	Première date de remboursement optionnel	Semestre se terminant au		
		30 juin 2019	30 juin 2018	31 décembre 2018
		€m	€m	€m
Emprunt perpétuel				
– 200 millions EUR émis à un taux de 4,56 %	Mai 2022	5	5	4
– 300 millions EUR émis à un taux de 4 %	Mars 2023	6	–	6
Total		11	5	10

4 Commissions nettes

Commissions nettes par ligne de métiers

	Semestre se terminant au		
	30 juin 2019 €m	30 juin 2018 €m	31 décembre 2018 €m
Service de tenue de compte	64	59	58
Gestion sous mandat	89	93	90
Cartes de paiement	23	25	24
Facilités de crédit	73	58	59
Commissions de courtage	4	4	2
Fonds d'investissement	3	3	2
Commissions <i>imports / exports</i>	8	4	6
Remises	19	13	12
Souscriptions/prises fermes	70	30	24
Droits de garde	12	4	7
Commissions de courtage d'assurance	10	10	10
Autres ¹	180	124	145
Commissions (produits)	555	427	439
Moins : commissions (charges)	(161)	(141)	(132)
Commissions nettes	394	286	307
Métiers			
Banque de particuliers et de gestion de patrimoine	131	137	132
Banque d'entreprises	119	93	88
Banque de financement, d'investissement	133	45	77
Banque privée	10	11	10
Corporate Centre	1	—	—

1 La ligne "Autres" comprend notamment des ré-allocations analytiques entre les lignes de métiers, les commissions avec d'autres entités du Groupe HSBC ainsi que certaines commissions inter-bancaires et d'autres commissions diverses.

5 Present value of in-force insurance business ("PVIF")

Au sein de HSBC France, l'activité d'assurance-vie est comptabilisée selon la méthode de l'*embedded value* laquelle fournit notamment un cadre complet d'appréciation du risque et de la valorisation. La *Present Value of In-Force ("PVIF") insurance business* correspond à la valeur actualisée des marges futures liées aux contrats d'assurance existants.

Le calcul de la PVIF se fonde sur des hypothèses qui tiennent compte des risques et incertitudes de l'activité. Pour procéder à cette projection de flux de trésorerie, une série d'hypothèses concernant l'expérience future est formulée par la filiale d'assurances HSBC Assurance Vie, qui prend en compte les conditions locales de marché et le jugement de la Direction sur les tendances locales futures.

Variations de la PVIF

	Mouvements du 1er semestre 2019 €m	Mouvements de l'année 2018 €m
Au 1er janvier	500	457
Variations de la PVIF des activités d'assurances long-terme	54	43
– vieillissement du portefeuille	(29)	(54)
– valeur de la production	17	25
– changements d'hypothèses et autres variations	83	69
– impact des marchés	(27)	(19)
– écarts d'expérience	10	22
A la fin de la période	554	500

La PVIF passe de 500 millions EUR au 31 décembre 2018 à 554 millions EUR au 30 juin 2019. Au-delà des effets récurrents liés à l'activité, cette variation positive de 54 millions EUR intègre les effets suivants :

- un effet positif du *new business* de l'année (+17 millions EUR) ;
- un effet du vieillissement du portefeuille (-29 millions EUR) ;
- un effet positif des changements d'hypothèses et de modèles de 83 millions EUR principalement lié à l'impact du nouvel accord tripartite entre HSBC Global Asset Management (France), HSBC France et HSBC Assurances Vie (France) sur les commissions des contrats en unité de comptes. Cet accord a généré un gain de 78 millions EUR sur la valeur de la PVIF, ce qui représente l'augmentation projetée des commissions à recevoir sur la durée de vie des contrats. Cet impact n'étant pas éliminé au titre des opérations intra-groupe afin de refléter dans la PVIF la valorisation de l'ensemble des actifs de la société d'assurance et de respecter le principe de la permanence des méthodes ;
- un impact négatif (-17 millions EUR) de la somme des effets de marchés et des écarts d'expérience.

(a) Evolution des hypothèses clés

Les hypothèses économiques sont établies de manière à correspondre aux valeurs de marché observables. La valorisation de la PVIF est sensible aux mouvements de marché observés et l'impact de ces changements est inclus dans les sensibilités présentées ci-dessous :

Impact sur la PVIF de modifications raisonnables des hypothèses clés¹

	Au	
	30 juin 2019 %	31 décembre 2018 %
Taux moyen pondéré sans risque	1,11	1,52
Taux moyen pondéré d'actualisation des profits futurs	2,00	2,35
Hypothèse d'inflation des frais	1,70	1,70

Les marges de risque au-delà du taux d'actualisation des profits sont² :

	Au	
	30 juin 2019 €m	31 décembre 2018 €m
Risque opérationnel	16	16
Risque de modèle	15	15
Risque de volatilité	87	64

1 Pour 2019, le taux d'actualisation des profits futurs en valeur de marché utilisé dans la PVIF est de 2.00 % auquel s'ajoute une marge de risque de 117.9 millions EUR. En 2018, le taux d'actualisation des profits futurs en valeur de marché est de 2.35 %, auquel s'ajoute une marge de risque de 94.8 millions EUR.

2 Les marges de risque (risque de modèle, risque opérationnel et volatilité) sont explicitées séparément.

(b) Sensibilité de la PVIF à l'évolution des hypothèses économiques

Le tableau suivant montre les effets des mouvements du taux sans risque et du taux d'actualisation sur la valeur de PVIF pour HSBC Assurances Vie :

	Au	
	30 juin 2019 €m	31 décembre 2018 €m
+ 100 points de bases du taux sans risque	41	34
- 100 points de bases du taux sans risque	(62)	(43)
+ 100 points de bases du taux d'actualisation	(19)	(23)
- 100 points de bases du taux d'actualisation	22	24

En raison de certaines caractéristiques des contrats, les sensibilités ne sont pas linéaires et ne peuvent donc pas être extrapolées à des niveaux supérieurs de stress. L'analyse du scénario de baisse du taux sans risque montre qu'il entraîne une baisse significative sur le rendement prospectif des investissements, et donc sur le taux de rendement des contrats d'épargne. Les sensibilités obtenues s'entendent avant toute décision de gestion qui pourrait atténuer les impacts et avant tout changement dans le comportement des assurés.

(c) Sensibilité de la PVIF à l'évolution des hypothèses non-économiques

Les engagements vis-à-vis des assurés et la PVIF pour les assureurs vie sont calculés sur la base d'hypothèses non économiques dont la mortalité et/ou la morbidité, les taux de rachat et les taux de chargement. Le tableau ci-dessous présente la sensibilité des bénéficiaires et du total des capitaux propres, au 30 juin 2019, à des modifications raisonnables de ces hypothèses non économiques à cette date.

Le risque de mortalité et de morbidité est en général associé aux contrats d'assurance-vie. L'impact de l'accroissement de la mortalité ou de la morbidité sur le bénéfice dépend du type de risque souscrit.

La sensibilité aux taux de rachat dépend du type de contrat souscrit. Concernant les contrats d'assurance, le coût des sinistres est financé par les primes perçues tandis que les produits générés par le portefeuille de placement viennent soutenir les passifs. Concernant le portefeuille de produits d'assurance temporaire-décès, un accroissement des taux de rachat a en général un effet négatif sur le bénéfice en raison du manque à gagner sur les primes émises futures liées à ces renoncements.

Le risque de taux de chargement est l'exposition à une variation des taux de chargement. Dans la mesure où une hausse des frais ne peut être répercutée sur les assurés, tout accroissement des taux de chargement aura un impact négatif sur les bénéficiaires.

Le tableau ci-dessous présente la sensibilité de la PVIF après impôt (en millions d'euros) :

Impacts sur les gains / pertes

	Impacts sur les gains / pertes au 30 juin 2019 ¹	Impacts sur les gains / pertes au 31 décembre 2018 ¹
	€m	€m
Hausse de 10% du taux de mortalité / morbidité	(13)	(13)
Baisse de 10% du taux de mortalité / morbidité	14	14
Hausse de 10% des taux de rachat	(27)	(26)
Baisse de 10% des taux de rachat	30	29
Hausse de 10% des niveaux de frais	(31)	(30)
Baisse de 10% des niveaux de frais	31	30

¹ Les impacts sur les bénéfices sont présentés après impôt en 2019 et 2018.

La variation des niveaux de frais est entièrement répercutée sur le bénéfice de l'assureur. Ainsi, une hausse des frais constitue une charge pour le résultat de l'assureur impactant négativement ses bénéfices.

L'impact des variations des taux de rachats est essentiellement expliqué par l'activité d'épargne. Pour illustration, une hausse des rachats provoque une diminution du portefeuille de contrats sous gestion et donc un effet négatif sur les bénéfices de l'assureur.

6 Juste valeur des instruments financiers

Les méthodes comptables, le cadre de contrôle et la hiérarchie utilisés pour déterminer les justes valeurs sont cohérents avec ceux appliqués dans le *Document de référence et Rapport financier annuel 2018*.

Ventilation des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par niveau de juste valeur

Juste valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur et bases d'évaluation

	Techniques d'évaluation			Contreparties HSBC			Total
	Level 1 – Cotation de marché	Level 2 – Utilisation de données de marché observables	Level 3 – Utilisation de données de marché non observables	Total contre-parties externes	Montants avec entités du Groupe HSBC	Dont Level 3	
	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m
Au 30 juin 2019							
Actifs							
Portefeuille de transaction	20 010	806	2	20 818	–	–	20 818
Actifs financiers sous option de juste valeur et obligatoirement évalués à la juste valeur	10 148	401	706	11 255	486	86	11 741
Instruments dérivés	15	29 483	384	29 882	21 865	280	51 747
Investissements financiers	16 798	46	13	16 857	450	–	17 307
Passifs							
Portefeuille de transaction	25 804	4	–	25 808	–	–	25 808
Passifs financiers sous option juste valeur	6 709	10 018	295	17 022	–	–	17 022
Instruments dérivés	6	27 653	105	27 764	22 609	418	50 373
Au 31 décembre 2018							
Actifs							
Portefeuille de transaction	16 831	133	2	16 966	–	–	16 966
Actifs financiers sous option de juste valeur et obligatoirement évalués à la juste valeur	9 117	163	593	9 873	622	184	10 495
Instruments dérivés	25	16 796	335	17 156	14 621	280	31 777
Investissements financiers	16 070	–	13	16 083	413	–	16 496
Passifs							
Portefeuille de transaction	23 125	–	–	23 125	20	–	23 145
Passifs financiers sous option juste valeur	5 287	9 005	292	14 584	–	–	14 584
Instruments dérivés	4	17 252	67	17 323	13 975	368	31 298

Il n'y a pas eu de transfert significatif de juste valeur entre le *Level 1* et le *Level 2*.

Level 3 détaillé

Instruments financiers valorisés à la juste valeur avec utilisation de données non observables significatives – Level 3

	Actifs				Passifs				
	Investissements financiers	Portefeuille de transaction	Actifs financiers sous option de juste valeur et obligatoirement évalués à la juste valeur	Dérivés	Total des actifs	Portefeuille de transaction	Instruments financiers sous option juste valeur	Dérivés	Total des passifs
	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m
Au 30 juin 2019									
Investissements en <i>private equity</i> y compris investissements stratégiques	10	–	422	–	432	–	–	–	–
Titres adossés à des actifs (ABS)	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Titres structurés	–	2	–	–	2	–	295	–	295
Dérivés	–	–	–	384	384	–	–	105	105
Autres	3	–	284	–	287	–	–	–	–
Filiales du Groupe HSBC	–	–	86	280	366	–	–	418	418
Total	13	2	792	664	1 471	–	295	523	818
Au 31 décembre 2018									
Investissements en <i>private equity</i> y compris investissements stratégiques	10	–	355	–	365	–	–	–	–
Titres adossés à des actifs (ABS)	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Titres structurés	–	2	–	–	2	–	292	–	292
Dérivés	–	–	–	335	335	–	–	67	67
Autres	3	–	238	–	241	–	–	–	–
Filiales du Groupe HSBC	–	–	184	280	464	–	–	368	368
Total	13	2	777	615	1 407	–	292	435	727

Variation de la juste valeur des instruments classés en Level 3

	Actifs				Passifs			
	Investissements financiers	Portefeuille de transaction	Actifs financiers sous option de juste valeur et obligatoirement évalués à la juste valeur	Dérivés	Portefeuille de transaction	Instruments financiers sous option juste valeur	Dérivés	Dérivés
	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m
Au 1er janvier 2019	13	2	777	615	–	292	–	435
Profits / (pertes) comptabilisés en compte de résultat	–	(2)	12	88	–	18	–	66
– résultat net des instruments financiers détenus à des fins de transaction ou gérés à la juste valeur	–	(2)	–	88	–	18	–	66
– résultat net des actifs et des passifs des sociétés d'assurance, y compris les dérivés évalués à la juste valeur par le compte de résultat	–	–	–	–	–	–	–	–
– variation de juste valeur des actifs financiers obligatoirement à la juste valeur par le compte de résultat	–	–	22	–	–	–	–	–
– résultat net de cession des investissements financiers à la juste valeur par résultat global	–	–	–	–	–	–	–	–
– pertes de crédit attendues et autres dépréciations et provisions pour risque de crédit	–	–	–	–	–	–	–	–
– cessions comptabilisées en compte de résultat	–	–	–	–	–	–	–	–
– différences de conversion	–	–	(10)	–	–	–	–	–
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de transaction hors marge nette d'intérêt	–	–	–	–	–	–	–	–
– profits / (pertes) sur couvertures de flux de trésorerie	–	–	–	–	–	–	–	–
– profits / (pertes) de cession transférés au compte de résultat	–	–	–	–	–	–	–	–
– différences de conversion	–	–	–	–	–	–	–	–
Achats	–	2	178	1	–	104	–	45
Emissions	–	–	–	–	–	41	–	–
Ventes	–	–	(8)	–	–	(158)	–	–
Arrivées à échéance	–	–	(167)	(26)	–	(1)	–	(29)
Sortie	–	–	–	(22)	–	(3)	–	–
Entrées	–	–	–	8	–	2	–	6
Au 30 juin 2019	13	2	792	664	–	295	–	523

Variation de la juste valeur des instruments classés en Level 3 (suite)

	Actifs				Passifs			
	Investissements financiers	Portefeuille de transaction	Actifs financiers sous option de juste valeur et obligatoirement évalués à la juste valeur	Dérivés	Portefeuille de transaction	Instruments financiers sous option juste valeur	Dérivés	
	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	
Profits / (pertes) non réalisés, comptabilisés en compte de résultat au 30 Juin 2019	-	-	-	88	-	22	66	
- résultat net des instruments financiers détenus à des fins de transaction ou gérés à la juste valeur	-	-	-	88	-	22	66	
- résultat net des actifs et des passifs des sociétés d'assurance, y compris les dérivés évalués à la juste valeur par le compte de résultat	-	-	-	-	-	-	-	
- variations de juste valeur des autres instruments financiers évalués obligatoirement à la juste valeur	-	-	12	-	-	-	-	
- dépréciations pour risque de crédit	-	-	-	-	-	-	-	
Au 1er janvier 2018¹	10	2	955	679	-	268	497	
Profits / (pertes) comptabilisés en compte de résultat	-	-	(40)	(44)	-	(12)	(37)	
- résultat net des instruments financiers détenus à des fins de transaction ou gérés à la juste valeur	-	-	-	(44)	-	(12)	(37)	
- résultat net des actifs et des passifs des sociétés d'assurance, y compris les dérivés évalués à la juste valeur par le compte de résultat	-	-	-	-	-	-	-	
- variation de juste valeur des actifs financiers obligatoirement à la juste valeur par le compte de résultat	-	-	12	-	-	-	-	
- résultat net de cession des investissements financiers à la juste valeur par résultat global	-	-	-	-	-	-	-	
- pertes de crédit attendues et autres dépréciations et provisions pour risque de crédit	-	-	-	-	-	-	-	
- cessions comptabilisées en compte de résultat	-	-	-	-	-	-	-	
- différences de change	-	-	(52)	-	-	-	-	
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de transaction hors marge nette d'intérêt	-	-	-	-	-	-	-	
- investissements financiers : gains / (pertes) liés à la variation de juste valeur	-	-	-	-	-	-	-	
- couverture des flux de trésorerie : gains / (pertes) liés à la variation de juste valeur	-	-	-	-	-	-	-	
- gains liés à la variation de juste valeur transférés au compte de résultat à la cession	-	-	-	-	-	-	-	
- différences de change	-	-	-	-	-	-	-	
Achats	-	-	50	4	-	37	1	
Emissions	-	-	-	-	-	-	-	
Ventes	-	-	(14)	-	-	-	-	
Arrivées à échéance	-	-	(119)	(19)	-	(5)	(7)	
Sorties	-	-	-	(13)	-	(11)	(58)	
Entrées	-	-	-	-	-	-	-	
Au 30 juin 2018	10	2	832	607	-	277	396	
Profits / (pertes) non réalisés, comptabilisés en compte de résultat au 30 Juin 2019	-	-	-	(44)	-	(11)	(34)	
- résultat net des instruments financiers détenus à des fins de transaction ou gérés à la juste valeur	-	-	-	(44)	-	(11)	(34)	
- résultat net des actifs et des passifs des sociétés d'assurance, y compris les dérivés évalués à la juste valeur par le compte de résultat	-	-	-	-	-	-	-	
- variations de juste valeur des autres instruments financiers évalués obligatoirement à la juste valeur	-	-	-	-	-	-	-	
- dépréciations pour risque de crédit	-	-	-	-	-	-	-	

Notes annexes aux comptes consolidés résumés

Variation de la juste valeur des instruments classés en Level 3 (suite)

	Actifs				Passifs			
	Actifs financiers	Transaction	Option juste valeur	Dérivés	Transaction	Titres sous option juste valeur	Dérivés	
	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	
Au 1er juillet 2018	10	2	832	607	—	277	396	
Profits / (pertes) comptabilisés en compte de résultat	—	—	27	(4)	—	(15)	4	
– résultat net des instruments financiers détenus à des fins de transaction ou gérés à la juste valeur	—	—	—	(4)	—	(15)	4	
– résultat net des actifs et des passifs des sociétés d'assurance, y compris les dérivés évalués à la juste valeur par le compte de résultat	—	—	—	—	—	—	—	
– variation de juste valeur des actifs financiers obligatoirement à la juste valeur par le compte de résultat	—	—	43	—	—	—	—	
– résultat net de cession des investissements financiers à la juste valeur par résultat global	—	—	—	—	—	—	—	
– pertes de crédit attendues et autres dépréciations et provisions pour risque de crédit	—	—	—	—	—	—	—	
– cessions comptabilisées en compte de résultat	—	—	—	—	—	—	—	
– différences de conversion	—	—	(16)	—	—	—	—	
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de transaction hors marge nette d'intérêt	1	—	—	—	—	—	—	
– investissements financiers : gains / (pertes) liés à la variation de juste valeur	1	—	—	—	—	—	—	
– couverture des flux de trésorerie : gains / (pertes) liés à la variation de juste valeur	—	—	—	—	—	—	—	
– gains liés à la variation de juste valeur transférés au compte de résultat à la cession	—	—	—	—	—	—	—	
– différences de change	—	—	—	—	—	—	—	
Achats	2	—	130	12	—	27	5	
Emissions	—	—	—	—	—	15	—	
Ventes	—	—	(11)	—	—	—	—	
Arrivées à échéance	—	—	(201)	6	—	(12)	8	
Sorties	—	—	—	(7)	—	—	—	
Entrées	—	—	—	1	—	—	22	
Au 31 décembre 2018	13	2	777	615	—	292	435	
Profits / (pertes) non réalisés, comptabilisés en compte de résultat au 31 décembre	1	—	—	(3)	—	(13)	4	
– gains ou pertes sur opérations de portefeuilles de transaction hors marge nette d'intérêt	1	—	—	(3)	—	(13)	4	
– résultat net des autres instruments financiers à la juste valeur sous option	—	—	—	—	—	—	—	
– pertes attendues et autres pertes enregistrées au titre du risque de crédit	—	—	—	—	—	—	—	

1 La balance d'ouverture exclue la succursale grecque.

Effets des modifications des hypothèses significatives non observables sur des hypothèses alternatives raisonnablement possibles

Impact des modifications des hypothèses significatives non observables – Par catégorie comptable Level 3

	Au 30 juin 2019				Au 31 décembre 2018			
	Comptabilisés en perte ou profit		Comptabilisés dans les autres éléments du résultat global		Comptabilisés en perte ou profit		Comptabilisés dans les autres éléments du résultat global	
	Variations favorables	Variations défavorables	Variations favorables	Variations défavorables	Variations favorables	Variations défavorables	Variations favorables	Variations défavorables
	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m
Dérivés / portefeuille de transaction (d'actifs ou de passifs) ¹	9	(9)	—	—	6	(6)	—	—
Actifs financiers sous option de juste valeur et obligatoirement évalués à la juste valeur	45	(31)	—	—	38	(31)	—	—
Investissements financiers	—	—	1	(4)	—	—	1	(4)
Filiales du Groupe HSBC	19	(19)	—	—	12	(12)	—	—
Total	73	(59)	1	(4)	56	(49)	1	(4)

1 Les Dérivés et portefeuille de transaction sont représentés en une seule catégorie afin de refléter la manière dont le risque inhérent à ces instruments financiers est géré.

Impact des modifications des hypothèses significatives non observables – Par type d'instrument Level 3

	Comptabilisés en perte ou profit		Comptabilisés dans les autres éléments du résultat global	
	Variations favorables €m	Variations défavorables €m	Variations favorables €m	Variations défavorables €m
Au 30 juin 2019				
Investissements en <i>private equity</i> y compris investissements stratégiques	42	(26)	1	(1)
Titres adossés à des actifs (ABS)	–	–	–	–
Titres structurés	1	(1)	–	–
Dérivés	9	(9)	–	–
Autres portefeuilles	2	(4)	–	(3)
Filiales du Groupe HSBC	19	(19)	–	–
Total	73	(59)	1	(4)
Au 31 décembre 2018				
Investissements en <i>private equity</i> y compris investissements stratégiques	35	(26)	1	(1)
Titres adossés à des actifs (ABS)	–	–	–	–
Titres structurés	1	(1)	–	–
Dérivés	6	(6)	–	–
Autres portefeuilles	2	(4)	–	(3)
Filiales du Groupe HSBC	12	(12)	–	–
Total	56	(49)	1	(4)

Lorsque la juste valeur d'un instrument financier est fonction de plusieurs hypothèses non observables, le tableau ci-dessus indique la variation la plus favorable ou la plus défavorable obtenue en faisant varier les hypothèses individuellement.

Information quantitative sur les données d'entrée non observables significatives de Level 3

Le tableau ci-après énumère les principales données d'entrée non observables pour les instruments financiers de *level 3* et donne la liste de ces données au 30 juin 2019. Les catégories des données d'entrée non observables sont décrites plus en détail dans la Note 13 – Juste valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur du *Document de référence 2018*.

	Juste valeur ¹		Méthode d'évaluation	Principales données non observables	Gamme complète des données		Cœur des données	
	Actifs €m	Passifs €m			Basse %	Haute %	Basse %	Haute %
Au 30 juin 2019								
<i>Private equity</i> y compris les investissements stratégiques	432	–	Voir notes ci-dessous ⁴	Voir notes ci-dessous ⁴	n/a	n/a	n/a	n/a
Titres adossés à des actifs ("ABSs")	–	–						
– CLO / CDÔ ²	–	–	Données de marché	Cotations à l'achat	n/a	n/a	n/a	n/a
– autres ABSs	–	–						
Prêts détenus à des fins de titrisation	–	–						
Produits structurés	2	295						
– obligations indexées sur des actions	–	236	Modèle de valorisation	Volatilité des actions	–	–	–	–
– titres indexés sur des fonds	–	–	Modèle de valorisation	Volatilité des fonds	–	–	–	–
– titres indexés sur du changes	–	–	Modèle de valorisation	Volatilité des change	–	–	–	–
– autres	2	59						
Dérivés	664	523						
Dérivés de taux	651	520						
– swaps de titrisation	138	1	Modèle DCF ³	Taux de remboursement	50	50	50	50
– options sur swaps longue durée	432	371	Modèle de valorisation	Volatilité du taux	16	36	18	31
– autres	81	148						
Dérivés de change	–	–						
– options	–	–	Modèle de valorisation	Volatilité de change	9	11	9	11
Dérivés actions	13	3						
– options longue durée	–	–	Modèle de valorisation	Volatilité des actions				
– autres	13	3						
Dérivés de crédit	–	–						
– autres	–	–						
Autres portefeuilles	373	–						
Total Level 3	1 471	818						
Au 31 décembre 2018								
<i>Private equity</i> y compris les investissements stratégiques	365	–	Voir notes ci-dessous ⁴	Voir notes ci-dessous ⁴	n/a	n/a	n/a	n/a
Titres adossés à des actifs ("ABSs")	–	–						
– CLO / CDÔ ²	–	–	Données de marché	Cotations à l'achat	n/a	n/a	n/a	n/a
– autres ABSs	–	–						
Produits structurés	2	292						
– obligations indexées sur des actions	–	277	Modèle de valorisation	Volatilité des actions	–	–	–	–
– titres indexés sur des fonds	–	–	Modèle de valorisation	Volatilité des fonds	–	–	–	–
– titres indexés sur du changes	–	–	Modèle de valorisation	Volatilité de change	–	–	–	–
– autres	2	15						
Dérivés	615	435						
Dérivés de taux	590	406						
– swaps de titrisation	129	4	Modèle DCF ³	Taux de remboursement anticipé	50	50	50	50
– options sur swaps longue durée	383	325	Modèle de valorisation	Volatilité du taux d'intérêt	16	33	18	30
– autres	78	77						
Dérivés de change	16	16						
– options	16	16	Modèle de valorisation	Volatilité de change	8	14	9	14
Dérivés actions	9	13						
– options longue durée	–	–	Modèle de valorisation	Volatilité de actions	–	–	–	–
– autres	9	13						
Dérivés de crédit	–	–						
– autres	–	–						
Autres portefeuilles	425	–						
Total Level 3	1 407	727						

1 Y compris les montants Level 3 avec des entités du Groupe HSBC.

2 Collateralised Loan Obligation / Collateralised Debt Obligation.

3 Discounted Cash Flow (actualisation des flux de trésorerie).

4 Voir les descriptions en page 187 du Document de référence 2018.

7 Instruments financiers non évalués à la juste valeur

La base d'évaluation de la juste valeur des prêts et créances sur les établissements de crédit et la clientèle, des investissements financiers, des dettes envers les établissements de crédit, des comptes créditeurs de la clientèle, des dettes représentées par un titre et des dettes subordonnées est conforme à celle détaillée dans le *Document de référence et Rapport annuel 2018*.

	Juste valeur				Total €m
	Valeur comptable €m	Level 1 – Cotation de marché €m	Level 2 – Utilisation de données de marché observables €m	Level 3 – Utilisation de données de marché non observables €m	
Au 30 juin 2019					
Actifs					
Prêts et créances sur les établissements de crédit	7 457	–	6 317	1 138	7 455
Prêts et créances sur la clientèle	56 315	–	22	56 393	56 415
Opérations de prise en pension – hors-trading	34 441	–	34 441	–	34 441
Investissements financiers : dettes représentées par un titre évalués au coût amorti	6	–	–	6	6
Passifs					
Dettes envers les établissements de crédit	13 378	–	13 378	–	13 378
Comptes créditeurs de la clientèle	54 940	–	54 940	–	54 940
Opérations de mise en pension – hors-trading	19 297	–	19 297	–	19 297
Dettes représentées par un titre	3 550	–	3 550	–	3 550
Dettes subordonnées	1 376	–	1 376	–	1 376
Au 31 décembre 2018					
Actifs					
Prêts et créances sur les établissements de crédit	6 197	1	6 096	101	6 198
Prêts et créances sur la clientèle	46 997	–	–	47 033	47 033
Opérations de prise en pension – hors-trading	32 835	–	32 835	–	32 835
Investissements financiers : dettes représentées par un titre évalués au coût amorti	6	–	–	6	6
Passifs					
Dettes envers les établissements de crédit	10 828	–	10 828	–	10 828
Comptes créditeurs de la clientèle	41 906	–	41 901	–	41 901
Opérations de mise en pension – hors-trading	18 921	–	18 921	–	18 921
Dettes représentées par un titre	2 472	–	2 472	–	2 472
Dettes subordonnées	876	–	876	–	876

Les autres instruments financiers non comptabilisés à la juste valeur sont généralement des instruments à court terme et sont fréquemment réévalués en fonction des cours du marché. Par conséquent, leur valeur comptable est une approximation raisonnable de la juste valeur. Ils comprennent les caisses, banques centrales et CCP, ainsi que les comptes d'encaissement, qui sont évalués au coût amorti.

8 Ecarts d'acquisition

Test de dépréciation

Comme détaillé en page 197 du *Document de référence 2018*, HSBC France réalise un test de dépréciation de son écart d'acquisition ("Goodwill") à chaque arrêté annuel ainsi qu'à chaque indice de perte de valeur.

Pour rappel, au 31 décembre 2016, HSBC France a réalisé un test de dépréciation du goodwill sur la Banque de particuliers et de gestion de patrimoine ainsi que sur la Banque privée, qui a donné lieu à une dépréciation complète de ces deux goodwill.

Au 31 décembre 2018, l'exercice annuel du test de dépréciation n'a révélé aucun besoin de dépréciation pour la Banque d'entreprises et la Gestion d'actifs.

Le résultat du test de dépréciation de la Banque d'entreprises étant très sensible au contexte macroéconomique et aux prévisions de *Risk Weighted Assets* ("RWA"), ce test de dépréciation fera l'objet d'une surveillance étroite au cours du second semestre de 2019.

La sensibilité des principaux paramètres financiers ayant une incidence sur le modèle des flux de trésorerie actualisés (variation en % de la valeur centrale) est présentée dans le tableau ci-dessous, sur la base des résultats du test de dépréciation au 31 décembre 2018 :

	Taux d'actualisation		Taux de croissance à long-terme			
	1%	1.5%	2%	2.5%	3%	
8.40%	+4%	+12%	+22%	+33%	+47%	
8.90%	-5%	+2%	+10%	+20%	+31%	
9.15%	-10%	-3%	+5%	+14%	+24%	
9.40%	-13%	-7%	Valeur centrale	+8%	+18%	
9.65%	-17%	-11%	-5%	+3%	+12%	
9.90%	-20%	-15%	-9%	-2%	+6%	
10.40%	-27%	-22%	-16%	-10%	-3%	

9 Provisions

	Coûts de restructurations €m	Procédures judiciaires et affaires réglementaires €m	Autres provisions €m	Total €m
Provisions (à l'exclusion des engagements contractuels)				
Au 31 décembre 2018	24	15	12	51
Dotations aux provisions	3	3	11	17
Provisions utilisées	(7)	(3)	(2)	(12)
Reprise de provisions	—	(1)	(2)	(3)
Variations de change, différences et autres mouvements	—	—	—	—
Au 30 juin 2019	20	14	19	53
Engagements contractuels¹				
Au 31 décembre 2018				24
Variation nette des provisions sur pertes attendues de crédit				—
Transferts ²				21
Au 30 juin 2019				45
Total des provisions				
Au 31 décembre 2018				75
Au 30 juin 2019				98

1 Les provisions sur engagements contractuels au 30 juin 2019 représentent les provisions IAS 37 sur les engagements et garanties enregistrés au hors bilan, pour lesquels une perte attendue de crédit est calculée conformément à IFRS 9.

2 Ce montant correspond au montant transféré suite à l'acquisition de certains actifs et passifs des succursales européennes de HSBC Bank plc au 1er février 2019 et au 1er mars 2019.

Des informations concernant les procédures judiciaires et les affaires réglementaires relatives aux entités de l'ensemble du Groupe HSBC sont décrites dans la Note 11.

10 Engagements de financement et de garantie

	Renvois	Au	
		30 juin 2019 €m	31 décembre 2018 €m
Engagements de garantie donnés			
– garanties et actifs donnés en garantie		1 129	1 086
– autres garanties sur les contrats sains	1	11 729	7 704
– autres passifs éventuels	2	130	—
Total		12 988	8 790
Engagements de financement donnés			
– crédits documentaires et financement d'échanges commerciaux		771	656
– achats à terme d'actifs et dépôts confiés placés	3	74 210	54 962
– autres engagements de financement lignes de crédit et autres engagements	4	40 290	30 537
Total		115 271	86 155

1 Les "autres garanties sur les contrats sains" au 30 juin 2019 comprennent 3,7 milliards EUR liés aux sept succursales européennes de HSBC France dont les actifs et passifs ont été acquis au cours du 1er semestre 2019.

2 Les "autres passifs éventuels" correspondent aux engagements de la succursale tchèque de HSBC France.

3 L'augmentation des "achats à terme d'actifs et dépôts confiés placés" est liée à la hausse de l'activité des opérations de prise et de mise en pension.

4 Les "autres engagements de financement lignes de crédit et autres engagements" sont basés sur la maturité contractuelle prévue à l'origine. Au 30 juin 2019, ils comprennent 3,6 milliards EUR liés aux sept succursales européennes de HSBC France dont les actifs et passifs ont été acquis au cours du 1er semestre 2019.

Les montants notionnels des passifs éventuels et engagements représentent les montants exposés aux risques en cas de tirage complet des contrats et dans l'hypothèse d'une défaillance du client. Etant donné qu'une part significative des garanties et engagements doit arriver à expiration sans être utilisée, le total de ces principaux montants nominaux n'est pas représentatif des besoins en liquidité futurs.

11 Procédures judiciaires et affaires réglementaires relatives aux entités de l'ensemble du groupe HSBC

Des entités du Groupe HSBC, dont HSBC France, font l'objet d'actions en justice et autres procédures significatives menées par les autorités de régulation, découlant de l'exercice de leurs activités ordinaires. En dehors des dossiers décrits ci-dessous et de ceux décrits à la section "Les risques juridiques et gestion des litiges" en page 129 du *Document de référence 2018*, HSBC France considère qu'aucune de ces questions ne revêt d'importance majeure. HSBC France a procédé, en lien avec ces affaires, à des provisions dans tous les cas où, une fois sa responsabilité établie, un paiement sera probablement demandé en règlement des obligations découlant d'événements antérieurs et où une estimation fiable du montant desdites obligations peut être faite. Aucune provision comptabilisée ne constitue une reconnaissance de la part de HSBC France d'un manquement ou d'une responsabilité juridique. Bien que l'issue de ces affaires et actions en justice soit par définition incertaine, la Direction estime que, sur la base des informations disponibles, HSBC France a passé des dotations aux provisions appropriées, lorsque nécessaire, au titre des actions en justice à la date du 30 juin 2019.

Enquêtes dans le cadre de la législation relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux et de la législation relative aux sanctions financières internationales

En décembre 2012, HSBC Holdings, la société tête du Groupe auquel appartient la banque, a conclu un accord avec le Bureau de contrôle des avoirs étrangers *Office of Foreign Assets Control* ("OFAC") du Ministère du Trésor américain, concernant des transactions passées, impliquant des parties soumises à des sanctions de l'OFAC, ainsi qu'un accord d'amende civile homologué par une ordonnance avec la Réserve fédérale américaine *Federal Reserve Board* ("FRB") et un engagement avec l'Autorité des services financiers britanniques, la *Financial Conduct Authority* ("FCA") aux fins de se conformer à certaines obligations pour l'avenir liées à la lutte contre le blanchiment de capitaux et aux sanctions financières internationales. HSBC Holdings a également accepté de désigner un contrôleur indépendant (qui est, pour les besoins de la FCA, désigné en tant que "Personne Qualifiée" en application de la section 166 du *UK Financial Services and Market Act*, et pour les besoins de la FRB, en tant que "Consultant Indépendant") aux fins d'évaluer périodiquement le programme de conformité du Groupe HSBC en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et de sanctions financières internationales ("la Personne Qualifiée / le Consultant Indépendant").

La Personne Qualifiée / le Consultant Indépendant continuera de procéder à ses revues d'évaluation au niveau des pays et de remettre ses rapports périodiques pour une période qu'il appartiendra à la FCA et à la FRB de déterminer.

Au travers des évaluations pays par la Personne Qualifiée / le Consultant Indépendant, ainsi que des évaluations internes menées par HSBC, certaines problématiques potentielles en matière de lutte contre le blanchiment et de sanctions financières internationales ont pu être identifiées et font l'objet de revue par HSBC avec la FRB, la FCA et / ou l'OFAC.

Bernard L. Madoff Investment Securities LLC

Bernard L. Madoff ("Madoff") a été arrêté en décembre 2008 aux Etats-Unis et a ensuite plaidé coupable pour avoir dirigé un stratagème de fraude de type Ponzi. Sa société, Bernard L. Madoff Investment Securities LLC ("Madoff Securities"), est en cours de liquidation aux Etats-Unis par un « *Trustee* ».

Diverses sociétés HSBC non américaines ont fourni des services de conservation, d'administration et équivalents à un certain nombre de fonds constitués en dehors des Etats-Unis et dont les actifs étaient investis dans *Madoff Securities*.

Diverses sociétés HSBC ont fait l'objet d'actions en justice liées à Madoff, parmi lesquelles HSBC Institutional Trust Services (Irlande) DAC ("HTIE").

Le 1er août 2018, HSBC France a acquis auprès de HSBC Bank plc 100 % des actions de HTIE. Le contrat d'acquisition prévoit qu'HSBC Bank plc indemniserait HSBC France et / ou ses filiales au titre de certains passifs liés aux activités de HTIE et / ou de Somers Dublin DAC antérieures à l'acquisition par HSBC France de HTIE (nouvellement HSBC France Dublin Branch).

HTIE et / ou sa filiale Somers Dublin DAC sont visées dans les procédures liées à Madoff décrites ci-dessous.

Dossier *Defender* :

En novembre 2013, *Defender Limited* a intenté une action en justice contre HTIE et autres, alléguant, notamment, un manquement à ses obligations contractuelles, et demandant des dommages et intérêts ainsi que l'indemnisation des pertes subies par le fonds. Le procès a démarré en octobre 2018. En décembre 2018, la *High Court* irlandaise a rendu un jugement favorable à HTIE sur la base d'une question préliminaire, retenant que *Defender Limited* n'avait pas de demande effective contre HTIE et sans que les autres questions en litige aient été examinées. *Defender Limited* a interjeté appel de ce jugement.

Litige US :

Le *Trustee* a engagé aux Etats-Unis des procédures judiciaires contre diverses sociétés du groupe HSBC et des sociétés tierces devant le tribunal des faillites du district sud de New York (le «Tribunal des faillites»), visant à recouvrer des virements de *Madoff Securities* à HSBC d'un montant non encore déterminé. HSBC et d'autres parties à ces procédures ont saisi le Tribunal des faillites d'une requête aux fins de rejet des demandes du *Trustee*. En novembre 2016, le Tribunal des faillites a favorablement accueilli la requête en rejet de HSBC en ce qui concerne certaines des demandes du *Trustee*. En février 2019, la Cour d'appel a annulé la décision du Tribunal des faillites de novembre 2016 et a renvoyé le litige devant le Tribunal des faillites. La poursuite des procédures devant le Tribunal des faillites a été suspendue dans l'attente du dépôt d'une requête par HSBC et d'autres parties auprès de la Cour suprême des Etats-Unis et de la décision de cette dernière.

Enquêtes et procédures concernant la fixation de l'Euribor

Plusieurs autorités du monde entier, en charge de la régulation, de la concurrence et du contrôle, dont celles du Royaume-Uni, des Etats-Unis d'Amérique, de l'Union européenne, d'Italie, de Suisse et d'ailleurs, mènent des enquêtes et procédures de contrôle sur la fourniture de taux par le panel de banques en vue de la fixation de l'Euribor ("*European Interbank Offered Rate*") ou Taux offert sur le marché interbancaire européen, ainsi que sur les modalités de communication desdits taux. HSBC et / ou ses filiales (y compris HSBC France en sa qualité de membre du panel Euribor) ont fait l'objet, de la part des autorités de régulation, de demandes d'information et coopèrent à ces enquêtes et procédures de contrôle.

En décembre 2016, la Commission européenne (la "Commission") a rendu une décision concluant que HSBC et d'autres banques ont eu, début 2007, des pratiques anticoncurrentielles relatives au prix des produits dérivés de taux d'intérêt en euros. La Commission a

Notes annexes aux comptes consolidés résumés | Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle

prononcé contre HSBC une amende déterminée sur la base d'une durée de 1 mois de participation par HSBC à ces pratiques, dont le montant a été payé par HSBC France. HSBC a introduit un recours contre cette décision.

Enquêtes et procédures concernant le marché des changes de devises

Plusieurs autorités du monde entier, en charge de la régulation, de la concurrence et de l'application des lois, dont celles de l'Union Européenne, de la Suisse, du Brésil et de l'Afrique du Sud, conduisent des enquêtes et procédures de contrôle sur les marchés des échanges de devises. HSBC coopère à ces enquêtes et procédures de contrôle.

En janvier 2018, HSBC Holdings a conclu un accord de poursuite différée *Deferred Prosecution Agreement* ("DPA") de trois ans avec la division criminelle du DoJ (le "FX DPA") au titre d'agissements frauduleux dans le cadre de deux opérations datant de 2010 et 2011 mettant ainsi un terme à l'enquête du DoJ sur les activités de change de HSBC. Selon les termes du FX DPA, HSBC s'est engagé, entre autres, à améliorer les procédures et contrôles internes de l'activité de Marché, ce qui fera l'objet de rapports annuels au DoJ. HSBC Holdings a accepté en outre de payer une pénalité financière.

12 Transactions avec des parties liées

HSBC France a émis, le 29 janvier 2019 et le 27 juin 2019 deux dettes subordonnées *Tier 2* souscrite par HSBC Bank plc pour des montants de 400 millions EUR et 100 millions EUR respectivement.

Par ailleurs, dans le cadre de la sortie future du Royaume-Uni de l'Union européenne et dans l'objectif de simplifier l'organisation des activités en Europe Continentale, HSBC France a acquis le 1er février 2019 certains actifs et passifs de six succursales européennes de HSBC Bank plc (en Belgique, en République tchèque, en Irlande, en Italie, aux Pays-Bas et en Espagne). Le 1er mars 2019, HSBC France a aussi acquis certains actifs et passifs de la succursale de HSBC Bank plc au Luxembourg.

Hormis ces opérations, il n'y a pas eu de changement dans les transactions avec les parties liées décrites dans le *Document de référence 2018* qui auraient un impact matériel sur le bilan ou sur la performance du groupe HSBC France durant les six premiers mois de l'exercice 2019.

13 Changements intervenus dans le périmètre de consolidation au cours du premier semestre 2019

Le tableau ci-dessous indique les changements intervenus au cours du 1er semestre 2019 sur le périmètre publié dans la Note 40 de l'annexe des états financiers consolidés présentés dans le *Document de référence 2018*.

Sorties:

HSBC HORIZ.2016-2018 FCP 3DEC
SAF Zhu jiang jiu
CCF Charterhouse GmbH & Co Asset Leasing KG
CCF Charterhouse GmbH
HSBC Bank Polska S.A.
HSBC Institutional Trust Services (Ireland) DAC
Elysees GmbH

Entrées:

HSBC EURO PROTECT 80 PLUS PART C
HSBC PORT-WORLD SEL 5-AHEUR
HSBC GIF GL EMG MKT EQY A 3D

14 Événements postérieurs à la date de clôture

Il n'y a pas eu d'événement matériel postérieur à la date de clôture qui nécessiterait une correction ou un ajustement des états financiers semestriels consolidés résumés au 30 juin 2019.

Dans son évaluation des événements postérieurs à la date de clôture, HSBC France a notamment examiné les événements liés au processus de retrait du Royaume-Uni de l'Union Européenne, survenus entre le 30 juin 2019 et la date à laquelle la publication des états financiers a été effectuée. HSBC France a conclu qu'aucun ajustement des états financiers n'était nécessaire.

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle

PricewaterhouseCoopers Audit

63 rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

BDO France – Léger Et Associés

43-47 avenue de la Grande Armée
75116 Paris

(Période du 1er janvier au 30 juin 2019).

Aux Actionnaires,

HSBC FRANCE

103, avenue des Champs-Élysées
75419 Paris Cedex 08

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés résumés de la société HSBC France, relatifs à la période du 1er janvier au 30 juin 2019 tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés résumés ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

1 Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives, obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés résumés avec la norme IAS 34 – norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la Note 1 qui expose l'évolution des principes comptables résultant de l'adoption de la norme IFRS 16 « Contrats de locations » à compter du 1er janvier 2019.

2 Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés résumés sur lesquels a porté notre examen limité. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés résumés.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 5 août 2019

PricewaterhouseCoopers Audit

Nicolas Montillot

BDO France – Léger Et Associés

Michel Léger

Personne responsable du document d'enregistrement universel

M. Jean Beunardeau, Directeur Général.

Attestation du responsable

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document d'enregistrement universel sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes condensés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité figurant en pages 7 à 14 présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Paris, le 5 août 2019

Jean Beunardeau, Directeur Général

Responsables du contrôle des comptes

	Date		
	de première nomination	de renouvellement du mandat	d'expiration du mandat
Titulaires PricewaterhouseCoopers Audit ¹ Représenté par Nicolas Montillot ² 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine	2015	2018	2024
BDO France – Léger & Associés ³ Représenté par Michel Leger ⁴ 43-47 avenue de la Grande Armée 75116 Paris	2007	2018	2024

1 Membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles.

2 PricewaterhouseCoopers Audit représenté par Nicolas Montillot à compter de l'exercice 2015.

3 Membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Paris.

4 BDO France représenté par Michel Leger à compter de l'exercice 2019.

Table de concordance et de référence

Les tables de concordance suivantes renvoient aux principales rubriques exigées par le Règlement européen 2017/1129 (Annexe I et Annexe II) pris en application de la Directive dite « Prospectus » ainsi qu'aux pages du *Document de référence 2018* D.19-0065 actualisé par le présent document nommé Document d'Enregistrement Universel.

Rubriques de l'annexe I du règlement européen n° 2017 / 1129		Pages du Document de référence déposé auprès de l'AMF le 20 février 2019 sous le n° D.19-0065	Pages du présent Document d'Enregistrement Universel
1	Personnes responsables, informations provenant de tiers, rapports d'experts et approbation de l'autorité compétente		
1.1 & 1.2	Personnes responsables	page 268	page 63
1.3	Rapports d'experts	N/A	-
1.4	Informations provenant de tiers	N/A	-
1.5	Approbation de l'autorité compétente	N/A	-
2	Contrôleurs légaux des comptes	page 269	page 64
3	Facteurs de risque	pages 72 à 145	pages 15 à 31
4	Informations concernant l'émetteur	page 265	-
5	Aperçu des activités		
5.1	Principales activités	pages 3, 8 à 18 et 228	pages 4 à 14
5.2	Principaux marchés	pages 3, 8 à 18 et 228	pages 4 à 14
5.3	Événements importants	pages 167 à 168, 228	pages 47 à 48
5.4	Stratégie et objectifs	pages 4 à 7, 17 à 18	pages 4 à 5
5.5	Dépendance éventuelle	N/A	-
5.6	Éléments fondateurs de toute déclaration de l'émetteur concernant sa position	pages 3 et 18	-
5.7	Investissements	pages 212, 217 à 219, 259 à 262 et 272	-
6	Structure organisationnelle		
6.1	Description sommaire du groupe	pages 2 à 19, 253 et 259 à 262	-
6.2	Dépendance de l'émetteur vis à vis des autres entités du groupe	pages 259 à 261	-
7	Examen de la situation financière et du résultat		
7.1	Situation financière	pages 147, 149, 226 à 227	pages 40 et 42
7.2	Résultat d'exploitation	pages 11 à 18, 147 et 226	pages 7 à 14 et 40
8	Trésorerie et capitaux		
8.1	Capitaux de l'émetteur	pages 151 et 243	pages 44 à 45
8.2	Source et montant des flux de trésorerie	page 150	page 43
8.3	Besoin de financement et structure de financement de l'émetteur	pages 72, 109 à 111, 142	pages 32 et 35
8.4	Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement sur les opérations de l'émetteur	N/A	-
8.5	Sources de financement attendues	N/A	-
9	Environnement réglementaire	pages 9 et 10, 142	-
10	Information sur les tendances	page 17	page 12
11	Prévisions ou estimations du bénéfice	N/A	-
12	Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale		
12.1	Organes d'administration et de direction	pages 21 à 29	-
12.2	Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration et de direction	page 30	-
13	Rémunération et avantages		
13.1	Montant de la rémunération versée et avantages en nature	pages 39 à 49, 172 à 177	-
13.2	Montant total des sommes provisionnées ou constatées aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	pages 39 à 49, 172 à 177	-
14	Fonctionnement des organes d'administration et de direction		
14.1	Date d'expiration des mandats actuels	pages 21 à 29	-
14.2	Contrats de service liant les membres des organes d'administration	N/A	-
14.3	Informations sur le comité de l'audit et le comité de rémunération	pages 34 à 35, 38	-
14.4	Régime de gouvernance d'entreprise	page 29	-
14.5	Incidences significatives potentielles sur la gouvernance d'entreprise	N/A	-
15	Salariés		
15.1	Nombre de salariés	page 172	page 14
15.2	Participation et stock-options	page 43	-
15.3	Accord prévoyant une participation des salariés au capital de l'émetteur	N/A	-
16	Principaux actionnaires		
16.1	Actionnaires détenant plus de 5 % du capital social ou des droits de vote	pages 265 à 267	-
16.2	Existence de droits de vote différents	page 265	-
16.3	Contrôle de l'émetteur	pages 29 et 269	page 64
16.4	Accord connu de l'émetteur dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure entraîner un changement de son contrôle	N/A	-
17	Transactions avec des parties liées	pages 50 à 52, 211 à 212, 217 à 219	page 61

18	Informations financières concernant l'actif et le passif, la situation financière et les résultats de l'émetteur		
18.1	Informations financières historiques	pages 18, 146 à 219, 225 à 254, 271	–
18.2	Informations financières intermédiaires et autres	N/A	pages 40 à 61, page 62
18.3	Audit des informations financières annuelles historiques	pages 220 à 224 et 255 à 258	–
18.4	Informations financières pro forma	N/A	–
18.5	Politique en matière de dividendes	page 180	page 49
18.6	Procédures judiciaires et d'arbitrage	pages 129 à 130	pages 60 à 61
18.7	Changement significatif de la situation financière de l'émetteur	pages 216 et 250	page 61
19	Informations supplémentaires		
19.1	Capital social	pages 208, 242 et 266	–
19.2	Acte constitutif et statuts	pages 265 à 266	–
20	Contrats importants	page 266	–
21	Documents disponibles	page 265	–

Rubriques de l'annexe II du règlement européen n° 2017 / 1129		Pages du Document de référence déposé auprès de l'AMF le 20 février 2019 sous le n° D.19-0065	Pages du présent Document d'Enregistrement Universel
1	Informations à fournir concernant l'émetteur	N/A	page 2

En application de l'article 212-13 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers, la présente actualisation comprend les informations du rapport financier semestriel mentionné à l'article L.451-1-2 du Code monétaire et financier et à l'article 222-4 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers :

- Rapport de gestion semestriel
 - Principaux événements survenus pendant les six premiers mois de l'exercice 2019 pages 3, 7 à 8
 - Principaux risques et incertitudes pages 15 à 31
 - Principales transactions intervenues entre parties liées page 61
- Etats financiers semestriels consolidés résumés pages 40 à 61
- Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière du 30 juin 2019 page 62
- Attestation du responsable page 63

Les éléments suivants sont inclus par référence :

- les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, présentés aux pages 190 à 287 et 288 à 289 du Document de référence n° D.17-0118 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 1er mars 2017 ; l'information est disponible sur le lien suivant : <https://www.hsbc.com/-/files/hsbc/investors/investing-in-hsbc/all-reporting/subsidiaries/2016/annual-results/hsbc-france/170302-hsbc-france-ddr-2016-01032017.pdf>
- les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2017 et le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, présentés aux pages 126 à 187 et 188 à 193 du Document de référence n° D.18-0068 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 22 février 2018 ; l'information est disponible sur le lien suivant : <https://www.hsbc.com/-/files/hsbc/investors/investing-in-hsbc/all-reporting/subsidiaries/2017/annual-results/hsbc-france/180222-hbfr-ara-2017-fr.pdf>
- les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, présentés aux pages 146 à 219 et 220 à 224 du Document de référence n° D.19-0065 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 20 février 2019 ; l'information est disponible sur le lien suivant : <https://www.hsbc.com/-/files/hsbc/investors/investing-in-hsbc/all-reporting/subsidiaries/2017/annual-results/hsbc-france/190220-hbfr-ara-2018-fr.pdf>

Les chapitres des documents de référence non visés ci-dessus sont soit sans objet pour l'investisseur, soit couverts à un autre endroit de la présente actualisation.

Ces documents sont disponibles sur le site www.hsbc.fr et sur celui de l'Autorité des marchés financiers www.amf-france.org.

Toute personne désireuse d'obtenir des renseignements complémentaires sur le groupe HSBC France peut, sans engagement, demander les documents par courrier :

HSBC France
103 avenue des Champs-Élysées
75419 Paris Cedex 08
France

HSBC France

103 avenue des Champs-Élysées
75419 Paris Cedex 08
France
Téléphone: (33 1) 40 70 70 40
www.hsbc.fr